

République et canton de Neuchâtel COMMUNE DE LA TENE

Budget 2015

Table des matières

Cahier 1 : Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui du budget 2015

Cahier 2 : Compte de fonctionnement Cahier 3 : Récapitulation par nature

Cahier 4 : Prévisions des investissements

Cahier 5 : Annexes Cahier 6 : Signatures

Cahier 1 Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2015

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2015

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général un budget 2015 qui est résumé ainsi :

I	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013
Compte de fonctionnement			
Charges	28'643'000	29'190'500	30'162'614.19
Revenus	24'391'500	26'800'500	27'475'694.07
Excédent de charges	4'251'500	2'390'000	2'686'920.12
Excédent de revenus			
Compte des investissements			
Dépenses	6'043'000	8'068000	2'188'840.55
Recettes	4'950'000	203'000	44'270.60
Investissements nets / augmentation	1'093'000	7'865'000	2'144'569.95

Comme ceux des années précédentes, le budget 2015 prévoit un déficit.

Et, qui dit déficit, dit également sollicitation de la fortune pour pouvoir équilibrer le compte de fonctionnement. Or, dans le cas de La Tène, la fortune a diminué année après année et elle n'est tout simplement plus suffisante pour remplir son rôle « tampon ».

Malgré un déficit abyssal, il convient de souligner que le budget 2015 qui vous est présenté ne peut être accepté qu'à la seule condition qu'il soit trouvé l'équivalent de 15 points d'impôt pour l'équilibrer¹.

Toutefois, le Conseil communal tient à souligner que la gestion et les fondements du ménage communal sont sains et que les charges qui dépendent de sa compétence sont maîtrisées.

Par contre, l'explication des déficits successifs est essentiellement à rechercher dans la variation de facteurs sur lesquels le Conseil communal n'a aucune emprise.

Il en va ainsi de:

- la hausse constante des charges partagées avec l'Etat (p.ex. l'action sociale)
- l'augmentation du coût de l'enseignement suite à la création du syndicat EORéN et les différentes réformes scolaires
- l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne
- la « double » facture sociale (passage du principe de caisse à celui d'échéance)
- l'harmonisation des clés de répartition de l'impôt votée à l'automne 2013 par le Grand Conseil, et qui impactent fortement l'état des finances communales
- la baisse constante du produit de l'impôt provenant des personnes morales

¹ 15 points y compris les 5 points votés par le Conseil général le 20 février 2014

2 Commentaire

Dans un contexte en évolution constante, le Conseil communal vous soumet un budget 2015 à qualifier de raisonnable, qui limite au maximum le niveau des charges maîtrisables et qui maintient les prestations à la population, celles-ci étant déjà modestes.

En ce sens, le budget 2015 se veut réaliste quant aux prévisions des charges et des revenus, en incluant les nouvelles données concernant l'harmonisation des clés de répartition des impôts provenant des personnes physiques (ci-après : PP) et des personnes morales (ci-après : PM) entre l'Etat et les communes, ainsi que la nouvelle redistribution de la part communale de l'impôt des PM entre les communes et la réforme de la péréquation intercommunale des ressources.

En préambule encore et comme indiqué dans son rapport au Conseil général concernant la modification du taux d'imposition des PP, du 17 novembre 2014, le Conseil communal estime que le ménage communal repose sur des bases solides et que les services et prestations communales sont aujourd'hui assurés sans coûts excessifs ni somptuaires. Il renvoie pour ce faire au tableau figurant en page 3 du rapport précité et qui prouve que, classées par dicastères, les prestations communales (hormis celles relatives à l'enseignement) sont toutes accomplies et desservies à un coût par habitant plus bas que celui de l'ensemble des communes neuchâteloises. Par contre, dans le même temps, la commune de La Tène ne peut malheureusement compter que sur un produit de l'impôt bien moindre, ceci en raison d'un taux d'imposition des PP très faible et d'un revenu provenant de l'impôt des PM en baisse (-2.5 millions de francs en moyenne ces dernières années).

2.1 Charges maîtrisables maîtrisées

Alors que le budget 2014 avait déjà été impacté par une première charge exceptionnelle et unique liée à prévoyance.ne et rendait ardue la comparaison avec les budgets et les comptes précédents, une seconde charge du même genre est portée au budget 2015, celle la « double » facture sociale.

En effet, les communes qui, comme La Tène, comptabilisaient les prestations de l'aide sociale selon le principe de caisse devront comptabiliser la charge de l'exercice 2014 (selon le principe de caisse) et celle de 2015 (selon le principe d'échéance) au cours de l'exercice 2015. Pour La Tène, il s'agit d'une charge supplémentaire de 1.9 million de francs (compte 581.361.00), qui sera partiellement compensée par la dissolution de la réserve MCH2 (compte B280.12) de 0.4 million de francs.

Toutefois, abstractions faites de la « double » facture sociale 2015 et de la part 2014 à l'assainissement de prévoyance.ne (compte 029.304.00), les charges 2015 s'élèvent à 26.743 millions de francs, en baisse de 0.858 million de francs par rapport au budget 2014 (27.601 millions de francs).

	B2015	B2014
Charges	28'643'000	29'190'500
./. prévoyance.ne		-1'590'000
./. Double facture sociale	-1'900'000	
Charges nettes	26'743'000	27'600'500

Si les **charges de personnel** (N30) diminuent légèrement (-23'500 francs), les **biens, services et marchandises** (N31) augmentent quelque peu (+35'500 francs).

	B2015	B2014
Personnel (N30)	3'369'500	4'983'000
./. prévoyance.ne		-1'590'000
Personnel net	3'369'500	3'393'000
Biens, services, march. (N31)	3'019'500	2'984'000

S'agissant des traitements, le Conseil communal a appliqué les mesures prévues pour la fonction publique cantonale, soit :

- suppression de l'échelon automatique et de l'indexation à l'évolution de l'IPC
- taux de progression de la masse salariale totale limité à +0,5%

En ce qui concerne prévoyance.ne, aucune nouvelle mesure d'assainissement n'est prévue qui aurait pu impacter le budget 2015. La grille des taux des primes employeur et employé restera la même, soit :

Age	Prime totale	Prime employeur	Prime employé
17-19 ans	2.00 %	1.00 %	1.00 %
20-24 ans	23.50 %	14.70 %	8.80 %
25-29 ans	23.50 %	14.70 %	8.80 %
30-39 ans	24.00 %	14.70 %	9.30 %
40-49 ans	24.50 %	14.70 %	9.80 %
50-60 ans	25.20 %	14.70 %	10.50 %
61-70 ans	25.40 %	14.70 %	10.70 %

Suite au remboursement 2014 de sa dette par la Fondation des Indiennes et grâce aux taux avantageux sur les marchés financiers, la prévision du **poids des intérêts** passifs (N32) devrait s'alléger par rapport à 2014 d'environ -0.115 million de francs.

Cette charge augmentera toutefois significativement dès 2016 lorsque les investissements en cours (p.ex. rue de la Gare et passerelle) auront été terminés et financièrement consolidés, et qu'ils généreront un accroissement des amortissements.

	B2015	B2014
Intérêts passifs (N32)	931'500	1'046'500
Amortissements (N33)	1'400'000	1'484'000

L'analyse des variations des charges entre les budgets 2015 et 2014 concernant le personnel (-23'500 francs), des biens, services et marchandises (+35'500 francs), des intérêts passifs (-115'000 francs) et des amortissements (-84'000 francs), soit une légère baisse globale de -187'000 francs, démontre que les charges habituellement désignées comme étant sous la maîtrise (certes parfois directe mais souvent indirecte) des autorités communales sont maîtrisées, ceci nonobstant le

changement de régime et la hausse des coûts en matière de sécurité (introduction de LPol 2015 avec une hausse des coûts de sécurité, chapitre 113, Police).

2.2 Charges non maîtrisables en hausse

Par contre, comme dit plus haut, certaines charges augmentent ou ont augmenté de manière parfois considérable, au titre desquelles :

 parmi les dédommagements aux collectivités publiques (N35), les charges d'enseignement (poste 201) augmentent pour environ +0.465 million de francs suite à la création et à la consolidation du syndicat EORéN; à noter que le total des charges était de 5'323 millions de francs en 2013, soit une progression de +0.6 million de francs en 2 ans.

	B2015	B2014
Ecoles cycles 1 à 3 (201)	5'927'000	5'462'000

 l'introduction en 2015 du nouveau mode de financement des prestations sociales, englobé dans le concept de facture sociale, décidée par le Grand Conseil en 2014 et ayant pour objectif d'harmoniser la répartition des coûts entre l'Etat et les communes, aura un impact certain sur les budgets communaux;

à la différence des années précédentes, ce ne seront plus seulement les charges de l'aide matérielle, des programmes d'insertion, des mesures d'intégration professionnelle et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative qui seront réparties mais également les subsides LAMal, les bourses d'études, les avances de contributions d'entretien, ainsi que les mandats aux services sociaux privés ; le pourcentage de répartition sera unifié pour toutes les prestations : 60% Etat, 40% communes ;

l'introduction de la facture sociale, comptabilisée dans les **subventions accordées** (N36), engendrera pour La Tène une hausse des charges de +229'500 francs :

		B2015 Principe d'échéance	B2014 Principe de caisse
239.361.02	Bourses d'études	70'000	-
520.361.00	Subsides LAMal	737'500	-
532.361.00	Confédération financement LACI	55'500	-
581.361.00	Aide sociale	1'135'000	1'724'000
581.361.01	Programme d'insertion	34'000	50'000
582.361.00	Mesures d'intégration prof.	107'000	163'500
589.361.00	Allocation familiales	37'000	46'000
589.361.01	Avances contrib. d'entretien	6'500	-
581.361.02	Social privé	34'000	-
		2'216'500	1'983'500

Au risque de se répéter, le passage du principe de caisse à celui d'échéance charge le budget 2015 d'un montant supplémentaire de 1.9 million de francs (compte 581.361.00), partiellement contrebalancé par la dissolution de la réserve action sociale MCH2 (compte B280.12) pour 0.4 million de francs. En application d'une transaction passée avec le service des communes, un montant de 2 millions de francs pourra être immobilisé au bilan lors du bouclement des comptes 2015,

réduisant d'autant le déficit 2015, mais il devra ensuite être amorti sur une période de 10 ans, ceci depuis 2016.

2.3 Charges non maîtrisables en baisse

Le budget 2015 contient une bonne nouvelle, attendue depuis longtemps, à savoir la mise en œuvre de la réforme de la **péréquation intercommunale des ressources** (compte 922.361.00).

En effet, l'évolution des transferts de ressources entre les communes en 2015 par rapport à l'année 2014 (qui seront en hausse en raison de revenus très élevés enregistrés dans certaines communes en 2014 au titre de l'impôt des PM) sera déterminé par l'indice des ressources fiscales communales harmonisées, lequel sera fondé sur l'ensemble des ressources fiscales communales, donc aussi sur le produit de l'impôt des frontaliers et de l'impôt à la source. Le nouveau système éliminera la distorsion résultant de la manière dont le produit de l'impôt sur les PP était pris en compte dans la précédente péréquation des ressources, fondée sur le revenu fiscal perçu par l'Etat dans chacune des communes.

Dorénavant, l'indice de ressources sera basé, pour ce qui est de l'impôt sur les PP, sur le produit de l'impôt communal harmonisé afin de tenir compte de la faculté qu'ont les communes de fixer leur coefficient d'impôt.

Pour La Tène, cette réforme entraîne une baisse des charges de -1.231 million de francs.

	B2015	B2014
Péréquation intercommunale	2'900'0000	4'131'000

A noter que le second volet de la péréquation intercommunale, à savoir la **péréquation intercommunale de la surcharge structurelle**, qui vise à réduire les disparités de charges entre les communes, sera également réformé à terme pour remédier à certaines distorsions d'ores et déjà identifiées.

2.4 Evolution des revenus

Les revenus 2015 s'élèvent à 24.392 millions de francs, en baisse de -0.819 million de francs par rapport au budget 2014 (25.211 millions de francs hors prise en compte du prélèvement 2014 à la réserve pour assainir prévoyance.ne).

	B2015	B2014
Revenus	24'391'500	26'800'500
./. prévoyance.ne		-1'590'000
Revenus nets	24'391'500	25'210'500

Cette baisse des revenus est essentiellement expliquée par la baisse du produit de l'impôt provenant des PM (N401 ; -1.085 million de francs ou -26.5%), qui est partiellement compensée par une très légère amélioration du produit de l'impôt des PP (N400 ; +171'000 francs ou +1.67%).

2.4.1 Cadre législatif modifié

Pour mémoire, et comme déjà indiqué dans les précédents rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui des précédents budgets et comptes, le produit de l'impôt, qui représente 55% des revenus communaux (soit 13.435 sur

24.392 millions de francs), est sujet aux multiples effets des diverses réformes de la fiscalité des PP et PM.

Cette situation induit d'importants changements de valeurs d'une année à l'autre et rend ardu le pilotage du ménage communal, difficile la comparaison des exercices comptables et compliqué l'établissement de prévisions fiables.

Au titre des réformes qu'il convient de rappeler figure d'abord celle de l'harmonisation 2014 des clés de répartition des impôts provenant des PP et des PM entre l'Etat et les communes, selon une répartition fixée provisoirement à 123 (130-7) points en faveur de l'Etat et à 77 (70+7) points (en moyenne) en faveur des communes.

Cette clé est provisoire en ce sens qu'elle passera en 2016 à 120 points en faveur de l'Etat et 80 points (en moyenne) pour les communes, lorsque la bascule entrera également en vigueur pour l'impôt sur les frontaliers. Cette période transitoire de 2 ans a été jugée nécessaire pour permettre aux communes fortement dépendantes de cet impôt de s'adapter à la nouvelle situation.

Simultanément, il a été décidé de répartir dès 2014 la part communale de l'impôt des PM à raison de 70% à la commune hébergeant l'entreprise ou l'établissement, et de répartir le 30% restant entre les communes à raison de 15% selon la population et 15% selon le nombre d'emplois recensés dans chaque commune. Ce régime a pris le relais du régime transitoire mis en place à la suite de la réforme de la fiscalité des PM, qui est arrivé à échéance à la fin de 2013.

Les effets sur les coefficients de répartition ont été les suivants pour La Tène :

		Jusqu'à	Avec harmonisation	
		l'harmonisation	Dès 2014	Dès 2016
PP	coefficient communal	52 points	59 points	+ 3 points
	coefficient cantonal	130 points	123 points	- 3 points
PM	coefficient communal	100 points	80 poi (avec répartition	
	coefficient cantonal	100 points	120 po	ints
	fonds provisoire	Oui	Nor	١

Enfin, il convient de ne pas oublier l'autre pan de la réforme de l'imposition des PM, qui est entrée en vigueur en 2011, et qui diminue progressivement de 10 à 5% entre 2011 et 2016 le taux de l'impôt sur le bénéfice et qui introduit la possibilité d'imputer à l'impôt sur le bénéfice l'impôt sur le capital, ceci moyennant la suppression des allégements fiscaux accordés à certaines sociétés.

A cet égard, le Conseil communal situe l'origine de l'actuel grave déséquilibre des finances communales dans le tarissement du produit de l'impôt provenant des PM, certes suite à la mise en œuvre des diverses réformes mais aussi en raison du départ d'importantes entreprises contributrices, qui a conduit à une diminution pérenne des revenus correspondant peu ou prou au déficit structurel du budget communal, soit environ 2.5 millions de francs.

2.4.2 Impôt direct des PP

L'effet de la bascule du coefficient cantonal de 130 à 123 et les 7 points transférés sur le coefficient communal sont enregistrés dans les comptes de recettes. De plus, l'augmentation des déductions pour enfants influence les recettes.

Toutefois, il convient de rester attentif à l'évolution de la conjoncture qui peut se dégrader très rapidement. Il est important de ne pas oublier que les contribuables corrigent rapidement leurs tranches d'impôt en cas de baisse de leur revenu.

Les revenus des contribuables devraient toutefois continuer leur progression et compenser partiellement les effets de la réforme fiscale.

Dans ce contexte et avec un coefficient d'imposition communale inchangé, le budget 2015 table sur une très légère progression du produit de l'impôt des PP (+171'000 francs ou +1.67%). Pour sa part, l'Etat a estimé que ce produit devrait passer de 709 à 729.350 millions de francs (+20.350 millions de francs ou +2.9%).

		B2015	B2014
900.400.00	Impôt revenu PP	8'700'00	8'653'000
900.400.01	Impôt fortune PP	800'000	766'000
900.400.02	Impôt sur prest. en capital PP	200'000	184'000
900.400.03	Récupération s/ non-valeurs PP	75'000	75'000
900.400.04	Impôt à la source PP	300'000	277'000
900.400.05	Impôt frontaliers PP	350'000	299'000
900.400.06	Impôt sur gains de loteries PP	0	0
		10'425'000	10'254'000

Il est à noter que le budget 2015 de l'impôt provenant des PP a été établi sur la base la situation SIPP au 30 septembre 2014 – dont la pertinence a ensuite été confirmée par la situation SIPP au 31 octobre 2014 – et en tenant compte de l'adaptation des tranches 2014.

2.4.3 Impôt direct des PM

Au plan du budget de l'Etat, le produit 2015 de l'impôt des PM a été un petit peu revu à la baisse par rapport au budget 2014 (passage de 230 à 221.750 millions de francs ou -3.6%).

Le tassement de la conjoncture et le ralentissement dans certains domaines expliquent en partie cette contraction. Quelques entreprises ont également revu à la baisse leurs prévisions.

Par ailleurs et comme déjà constaté par le passé, les bénéfices peuvent fortement fluctuer et il est toujours difficile d'évaluer l'évolution de cet impôt.

S'agissant de La Tène, il sied en préambule d'indiquer que, sauf événement majeur non-maîtrisé au jour de la rédaction du présent rapport, les prévisions budgétaires 2014 ne seront pas atteintes, ce que tendent à prouver les situations PMGEN au 26 septembre et 31 octobre 2014, et sur la base desquelles le budget 2015 a été élaboré.

		B2015	B2014
900.400.00	Impôt bénéfice PM	1'000'000	1'500'000
900.400.01	Impôt capital PM	380'000	162'000
900.400.02	Récupérations PM	150'000	100'000
900.400.03	Fonds PM, répartition population	430'000	¹ 1'433'000
900.400.04	Fonds PM, répartition emplois	650'000	1433000
900.400.05	Impôt foncier PM	400'000	400'000
900.462.00	Fonds provisoire PM (solde)		¹ 500'000
		3'010'000	4'095'000

Lors de l'élaboration du budget 2014, en automne 2013, les directives comptables n'étaient pas disponibles, raison pour laquelle il avait été décidé d'incorporer les répartitions selon les critères habitants et emplois (1.433 million de francs) dans le compte 900.462.00, Fonds de répartition PM, en sus du solde de répartition de l'ancien système (0.5 million de francs)

S'agissant de l'impôt foncier, qui est l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles de rendement appartenant à des institutions de prévoyance professionnelle, le taux restera à 1.5‰ de l'estimation cadastrale. Fluctuant peu, le montant porté au budget 2015 reste le même que celui inscrit en 2014. Pour la part de l'Etat, le taux a été augmenté à 2‰.

Pour des explications de détail, nous vous renvoyons aux commentaires en regard du budget de fonctionnement et aux annexes (Cf. les cahiers 2 et 5).

3 Objectifs

Dans la lignée des objectifs qu'il s'est fixés en début de législature et compte tenu du contexte législatif évoluant de plus en plus vite, le Conseil communal entend suivre les principes suivants.

3.1 Contrôler les coûts

La plupart des dépenses communales sont engendrées par des décisions venant de l'Etat ou des syndicats. Si les représentants communaux sont vigilants et attentifs à toutes augmentations émanant des syndicats, il n'est pas possible de contrecarrer celles provenant de l'Etat. Les seuls coûts entièrement contrôlés par la commune sont contenus dans la même proportion que les années précédentes.

3.2 Maintenir des prestations

Afin de ne pas à devoir rechercher de nouvelles recettes, la tentation est grande de vouloir d'abord réduire les dépenses et, selon le principe, de ne chercher à dépenser que ce qui est couvert par les recettes.

Toutefois, il faut savoir que l'exercice de limiter les dépenses a déjà été accompli ces dernières années – depuis 2009 – et qu'actuellement, si nous voulions réduire les dépenses, il conviendrait alors de supprimer des prestations à la population et dont les conséquences seraient sans nul doute d'engendrer d'autres dépenses comme p.ex. la suppression des subventions aux sociétés locales, l'abandon de la Commémoration du 1er août ou encore en renonçant au souper annuel des ainés ; ce qui priverait sans nul doute la population laténienne d'une vie sociale que la collectivité se doit de cultiver.

3.3 Appliquer un taux d'imposition des personnes physiques approprié

Comme indiqué ci-avant, le déficit du budget 2015 est grave et il ne peut être accepté qu'à la seule condition qu'il soit trouvé l'équivalent de 15 points d'impôt pour l'équilibrer².

Légalement, les recettes devant couvrir les charges faute de fortune communale, le Conseil communal est contraint à soumettre une adaptation rigoureuse du taux d'imposition des PP pour palier la diminution de l'apport fiscal des PM.

Pour des explications de détail, nous vous renvoyons aux commentaires en regard du budget de fonctionnement et aux annexes (Cf. les cahiers 2 et 5).

4 Conclusion

Augmenter l'impôt est aujourd'hui impératif pour sortir de la spirale déficitaire dans laquelle la commune de La Tène est prise depuis plusieurs années. Les déficits des comptes ont dissous la fortune communale et il est temps d'agir vigoureusement.

Si l'objectif du Conseil communal est clairement de contrôler le ménage communal et de maintenir les prestations, services et infrastructures à un niveau répondant aux besoins et attentes de la population, les finances communales doivent pouvoir reposer sur une fiscalité appropriée.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 24 novembre 2014

LE CONSEIL COMMUNAL

² 15 points y compris les 5 points votés par le Conseil général le 20 février 2014

Compte de fonctionnement Table des matières du cahier 2

TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION 01 LEGISLATIF ET EXECUTIF 011 **CONSEIL GENERAL** page **CONSEIL COMMUNAL** 012 1 page 02 **ADMINISTRATION GENERALE** 020 ADMINISTRATION GENERALE 2-3 pages 029 ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS pages 3 1 **SECURITE PUBLIQUE** 10 **PROTECTION JURIDIQUE** 100 JUSTICE, DIVERS 5 page 11 POLICE 113 POLICE 6 pages POLICE DU FEU 14 140 COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 6 page 16 PROTECTION CIVILE 160 PROTECTION CIVILE 7 page **ENSEIGNEMENT ET FORMATION** 20 **ECOLES** 201 **ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3** pages 8-9 212 **CSUM** 10 page 214 **ECOLE DE MUSIQUE** page 10 215 SERVICE DE CONCIERGERIE 11 page 23 FORMATION PROFESSIONNELLE 231 FORMATION PROFESSIONNELLE 12 page 239 FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE 12 page

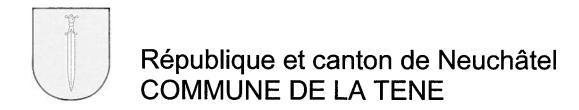
3 CULTURE, LOISIRS, SPORTS

5

30	ENC	DURAGEMENT A LA CULTURE		
	300 302 303 309	BIBLIOTHEQUE THEATRE REGIONAL ESPACE PERRIER AUTRES TACHES CULTURELLES	page page page page	13 14 14 15
33	PARC	CS PUBLICS ET PLACES DE JEUX		
	330	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	page	15
34	SPO	RTS		
	340 343	ACTIVITES GENERALES PORTS	page page	16 17
35	<u>ESP</u>	ACE TROGLODYTE, SITE DE LA TENE		
	350 351 352	ESPACE TROGLODYTE SITE DE LA TENE CHALETS DE LA TENE	pages pages page	17-18 19-20 20
39	CULT	<u>'ES</u>		
	390	CULTES	page	21
SAN	<u>ITE</u>			
44	SOIN	S AMBULATOIRES		
	440	SOINS AMBULATOIRES	page	22
46	SER\	/ICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES		
	460	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES	page	22
49	AUTF	RES DEPENSES DE SANTE		
	490	AUTRES DEPENSES DE SANTE	page	23
PRE	VOYA	NCE SOCIALE		
52	<u>ASSL</u>	JRANCE-MALADIE		
	520	Assurances -maladie	page	24

	53	AUTE	RES ASSURANCES SOCIALES		
		532	Autres assurances sociales	page	24
	54	PRO1	FECTION DE LA JEUNESSE		
		540 541	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE AUTRES DEPENSES	page page	25 25
	58	ACTIO	ON SOCIALE		
			PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE OFFICE DU TRAVAIL PERSONNES SANS ACTIVITE	page page page	26 26 26
6	TRA	<u>FIC</u>			
	62	ROU1	TES COMMUNALES		
			RESEAU DES ROUTES COMMUNALES PARKINGS	pages page	28-29 29-30
	65	TRAF	IC REGIONAL		
		650	TRAFIC REGIONAL	page	30
7	PRO	TECTI	ON ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT		
	70	SERV	ICE DES EAUX		
		700	EAU POTABLE	page	31
	71	PROT	ECTION DES EAUX		
		710 711	EAUX USEES EAUX CLAIRES	page page	32 32
	72	TRAIT	EMENT DES DECHETS		
		720 722	DECHETS LOGEMENTS DECHETS ENTREPRISES	page page	33 34
	74	CIME	TIERE		
		740	CIMETIERE	page	35
	75	RIVES	S ET BERGES		
		750	RIVES ET BERGES	page	35

	79	<u>AMEI</u>	NAGEMENT DU TERRITOIRE		
		790 791	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AGGLOMERATION	page page	36 36
8		ECO	NOMIE PUBLIQUE		
	80	<u>AGRI</u>	CULTURE		
		801	AMELIORATION DE L'EXPLOITATION	page	38
	81	FORE	ETS COMMUNALES		
		812	FORETS COMMUNALES	pages	38-39
	83	TOUE	RISME		
		830	TOURISME	page	39
	86	ELEC	CTRICITE ET GAZ		
		860 861	ELECTRICITE GAZ	page page	40 40
9	<u>FIN/</u>	ANCES	ET IMPÔTS		
	90	<u>IMPO</u>	<u>ots</u>		
		900	IMPOTS	page	41-42
	92	PERE	EQUATION FINANCIERE		
		922	PEREQUATION FINANCIERE	page	42
	93	QUO	TES-PARTS AUX RECETTES		
		932 933		page page	42 43
	94	GER/	ANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES		
		940 942 943	INTERETS IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	pages pages page	43-44 44-45 45
	99	<u>POST</u>	<u>TES NON VENTILABLES</u>		
		990 999	RESULTAT EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS	page page	46 46



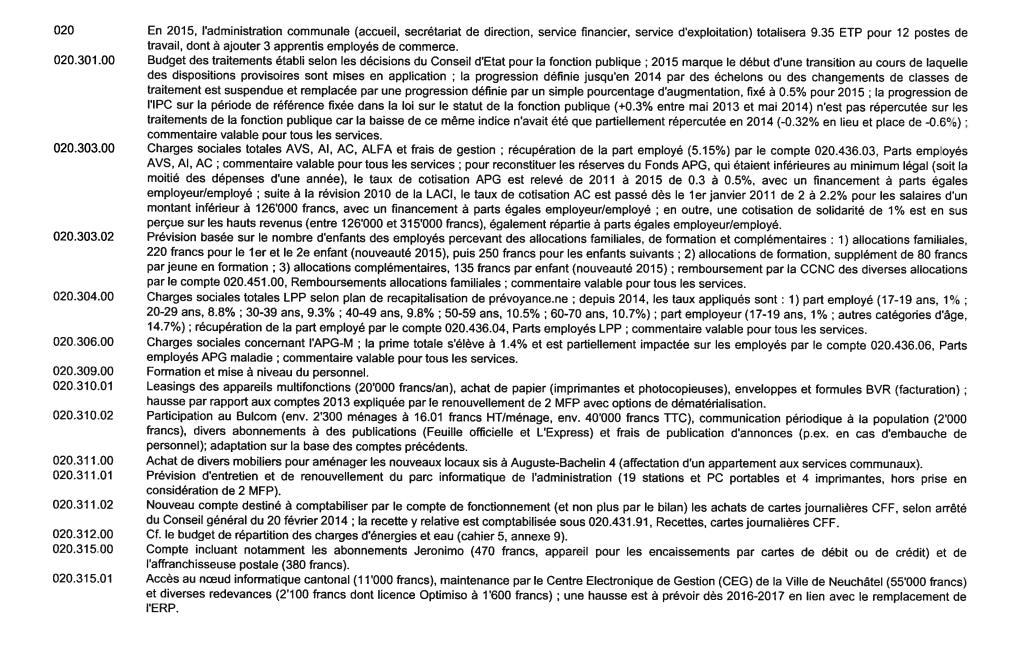
Cahier 2 Compte de fonctionnement

011.300.00	Jetons de présence et vacations des membres du Conseil général et des commissions, selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014, ainsi que repas des comptes et du budget ; baisse expliquée par la création de comptes spécifiques pour les commissions réglementaire (011.300.01), de salubrité publique (101.300.01), de circulation, des transports et de l'agglomération (620.300.01), de l'environnement et du développement durable (790.300.01) et financière (900.300.00).
011.300.01	Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission réglementaire.
011.310.00	Coût de publication dans la Feuille officielle des décisions du Conseil général soumises à référendum facultatif et/ou obligatoire et impression des documents composant les ordres du jour et de nouveaux règlements.
012.300.00	Indemnités de fonction (honoraires), selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014 : président 10'000 francs, secrétaire 9'000 francs, autres 8'000 francs.
012.300.01	Défraiement des heures relatives aux séances 2014, selon l'arrêté du Conseil général du 30 avril 2014 : jeton de présence de 100 francs/séance et vacation de 45 francs/heure.
012.317.00	Manifestations du Conseil communal, selon calendrier spécifique (rencontres des autorités en place dans d'autres communes, des entreprises, repas en faveur du personnel, etc.); retour à la normale après la réception 2014 du premier citoyen du Canton.
012.436.00	Reversement de jetons de présence de divers organismes et associations (ACN, SSREDL, EORéN).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 1

		Exerc. 2014				
		Budget	2015			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013	
0	ADMINISTRATION					
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF					
011	CONSEIL GENERAL					
011.300.00	CG, séances, vacations	17,000.00		20,500.00	27,783.80	
011.300.01	Commission réglementaire	1,000.00		0.00	0.00	
011.310.00	Imprimés, reliures, fournitures	2,000.00		1,500.00	9,043.40	
	CONSEIL GENERAL	20,000.00	0.00	22,000.00	36,827.20	
Solde	net		20,000.00			
012	CONSEIL COMMUNAL					
012.300.00	Honoraires, indemnités CC	43,000.00		43,000.00	38,447.65	
012.300.01	Séances, vacations CC	110,000.00		110,000.00	110,768.25	
012.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	22,500.00		22,500.00	22,373.65	
012.303.02	Allocations familiales	6,000.00		6,000.00	5,760.00	
012.317.00	Réceptions, manifestations	20,000.00		45,000.00	19,718.70	
012.318.01	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	930.50	
012.319.00	Frais divers (cadeaux à des tiers)	1,500.00		1,500.00	1,998.10	
012.436.00	Remboursements de tiers		4,000.00	0.00	6,594.45	
012.436.03	Parts employés AVS, AI, AC, ALFA		9,500.00	9,500.00-	7,671.05	
012.451.00	Remboursements allocations familiales		6,000.00	6,000.00-	5,760.00	
Total	CONSEIL COMMUNAL	204,000.00	19,500.00	213,500.00	179,971.35	
Solde	net		184,500.00			
	LEGISLATIF ET EXECUTIF	224,000.00	19,500.00 204,500.00	235,500.00	216,798.55	



Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

Exerc. 2014

2

		Budget 2015		
No compte	Libellé	Charges Revenue	Budget 2014	Comptes 201
02	ADMINISTRATION GENERALE			
020	ADMINISTRATION GENERALE			
020.301.00	Traitements	986,000.00	985,500.00	984,035.0
020.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	145,000.00	145,000.00	141,628.4
020.303.02	Allocations familiales	35,500.00	38,500.00	36,707.0
020.304.00	Cotisations LPP	194,500.00	207,500.00	165,601.9
020.305.00	Cotisations assurances accident	11,500.00	11,500.00	12,063.6
020.306.00	Cotisations APG maladie	13,500.00	9,000.00	10,429.9
020.309.00	Cours, formation	6,000.00	6,000.00	5,780.4
020.309.90	Charges diverses de personnel	1,000.00	1,000.00	324.
020.310.00	Fournitures de bureau	3,000.00	3,000.00	3,278.
020.310.01	Impression de formules, photocopies	25,000.00	23,000.00	21,294.
020.310.02	Publications, annonces, journaux	43,000.00	47,000.00	42,033.
020.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	7,000.00	7,000.00	4,911.
020.311.01	Achats informatiques	10,000.00	10,000.00	9,828.
020.311.02	Achats cartes journalières CFF	64,500.00	0.00	0.
020.312.00	Chauffage, éclairage	8,000.00	8,000.00	9,095.
020.314.00	Entretien, aménagement locaux	4,000.00	4,000.00	2,212.
020.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	2,000.00	2,000.00	848.
020.315.01	Maintenance informatique	68,500.00	68,000.00	65,367.
020.316.00	Locations locaux	92,000.00	82,000.00	82,000.
020.316.01	Locations div. Espace Perrier (interne)	5,000.00	5,000.00	7,650.
020.317.00	Réceptions, manifestations	500.00	500.00	638.
020.317.01	Frais de déplacement	2,500.00	3,000.00	1,222.
020.318.00	Ports, taxes postales	9,000.00	10,500.00	8,861.
020.318.01	Téléphonie	6,500.00	6,500.00	5,905.
020.318.02	Frais de rappels et poursuites	20,000.00	29,000.00	15,089.
020.318.03	Enlèvement déchets	500.00	500.00	378.
020.318.04	Alarmes	2,500.00	2,500.00	6,663.8
				BUO1L.CMV

020.316.00	Ecriture interne concernant le loyer de l'administration pour les locaux occupés à ABachelin 4 (7'667 francs/mois); hausse expliquée par l'affectation d'un appartement (4 pièces) aux activités communales dès 2015.
020.318.00	Les envois sont autant que possible groupés pour bénéficier d'un taux d'affranchissement préférentiel; les envois de <i>masse</i> (soit les facturations approvisionnement en eau, épuration et déchets) sont imprimés et effectués au CIFL (Fleurier), puis comptabilisés dans les comptes respectifs.
020.318.02	Prévision variable selon le nombre de rappels et de poursuites par la commune et l'Etat (gestion de l'impôt) ; récupérations comptabilisées dans le compte 020.436.00, Administration générale, Remboursements de tiers, y compris frais de poursuites.
020.318.04	Frais de raccordement de l'alarme de l'administration à la centrale EGS (1'220 francs) et frais divers ; l'installation avait été modernisée en 2013.
020.318.07	Frais d'organisation de la sécurité au travail dans les services communaux.
020.318.20	Part des primes d'assurances communales à charge de l'administration.
020.318.35	Prise de caisse à l'improviste et audit annuel des comptes communaux (12'000 francs), ainsi que du fonds scolaire (1'500 francs) ; l'introduction de la
	LFinEC en 2015 impose que l'audit des comptes communaux ait lieu avant leur présentation au Conseil général.
020.319.01	Augmentation de la cotisation ACN (passage de 0.30 à 0.95 francs/habitant), selon décision de l'assemblée générale ACN du 27 août 2014.
020.361.00	Contribution obligatoire (dès 2012) de l'employeur au financement des structures d'accueil (LAE ; 1.17% de la masse salariale AVS).
020.427.00	Produit de l'intérêt moratoire et des intérêts de retard sur les facturations communales.
020.431.90	Indemnités pour la gestion administrative du SFBL (4'500 francs), gestion de la redevance sur l'eau potable (3'900 francs), émoluments perçus sur les
	caissettes à journaux (1'900 francs) et facturation de frais administratifs par le service accueil (variables selon les années) ; baisse expliquée par la
	renonciation au mandat de gestion administrative du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle et environs (-45'000 francs).
020.431.91	Cf. le commentaire du compte 020.311.02, Achats cartes journalières CFF.
020.436.00	Commentaire en relation avec le compte 020.318.02, Administration générale, frais de rappels et poursuites.
020.450.00	Indemnité versée par l'OFEV, calculée sur la masse salariale soumise à l'AVS et variable annuellement.
020.490.04	Part des traitements affectée à d'autres services communaux, soit : 1) forfait de 11'500 francs pour la gestion des ports (compte 343.390.04, Imputations
	internes traitements administration); 2) forfait de 10'000 francs pour la gestion du camping résidents (compte 351.390.04, Imputations internes
	traitements administration); 3) forfait de 5'000 francs pour la gestion des parkings (compte 621.390.04, Imputations internes traitements administration;
	4) forfait de 11'500 francs pour la facturation de l'eau (compte 700.390.04, Imputations internes traitements administration); 5) forfait de 11'500 francs
	pour la facturation de la taxe d'épuration (compte 710.390.04, Imputations internes traitements administration); 6) forfait de 11'000 francs pour la gestion
	des déchets logements (compte 720.390.04, Imputations internes traitements administration) et de 2'000 francs pour celle des déchets entreprises
	(compte 722.390.04, Imputations internes traitements administration); 7) 147'500 francs pour les activités du service technique, environ 120% de taux
	d'occupation (1 x 50% et 1 x 70% ; compte 790.390.04, Imputations internes traitements administration).
029.304.00	Compte (en principe) inutilisé et qui avait été créé en 2013 pour enregistrer le versement des parts laténiennes à l'assainissement de prévoyance.ne.
029.380.00	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, Participation à la constitution RFV.
029.380.01	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, l'articipation à la constitution RFV.
029.480.00	Cf. le commentaire du compte 029.304.00, Participation à la constitution RFV.
020.700.00	on to commend as compte ozo.out.ou, i articipation a la constitution in v.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 3

La Telle				EX	erc. 2014
		Budget	t 2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
020.318.05	Droits d'auteurs	500.00		500.00	307.50
020.318.07	Sécurité au travail	500.00		500.00	0.00
020.318.20	Assurances	2,000.00		2,500.00	1,422.3
020.318.35	Révision des comptes	13,500.00		13,500.00	19,980.0
020.318.90	Honoraires divers	3,000.00		3,000.00	28,121.9
020.319.00	Cotisations, dons, cadeaux	2,000.00		2,000.00	2,395.6
020.319.01	Cotisations ACN	4,500.00		1,500.00	1,452.9
020.361.00	Contribution aux stuctures d'accueil	4,000.00		7,000.00	4,003.75
020.427.00	Intérêts moratoires et frais retard	1,000.00	9,000.00	7,000.00-	9,360.80
020.431.90	Recettes, émoluments divers		25,000.00	65,000.00-	73,077.50
020.431.91	Recettes, cartes journalières CFF		70,000.00	0.00	0.0
020.436.00	Rembour. de tiers, frais de poursuites		25,000.00	29,000.00-	22,301.29
020.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	36,035.4
020.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		59,500.00	59,500.00-	57,492.0
020.436.04	Parts employés LPP		79,500.00	84,000.00-	69,327.80
020.436.05	Parts employés ANP, AAC		9,000.00	9,000.00-	8,695.98
020.436.06	Parts employés APG maladie		2,500.00	1,500.00-	1,378.90
020.450.00	CCNC rétrocession taxe CO2		1,000.00	1,000.00-	896.00
020.451.00	Remboursements allocations familiales		21,500.00	23,000.00-	22,360.0
020.490.04	Imputations internes trait. admin.		210,000.00	210,000.00-	192,000.00
	ADMINISTRATION GENERALE	1,796,500.00	512,000.00	1,257,000.00	1,208,609.53
Solde	nec		1,284,500.00		
					BUO1L.CMV

*

Budget 2015

Date : 18/11/2014

Page : Exerc. 2014

No compte	Libellé	Budge	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
					<u> </u>
029	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS				
029.304.00	Participation à la constitution RFV	0.00		1,590,000.00	0.00
029.380.00	Provision RFV Prévoyance.ne	0.00		0.00	1,538,957.20
029.380.01	Provision CUA Prévoyance.ne	0.00		0.00	342,072.5
029.480.00	Prélèvement à la provision RFV	0.00	0.00	1,590,000.00-	0.0
	The state of the s		0.00	1,390,000.00-	
Total	ADMINISTRATION GENERALE, DIVERS	0.00	0.00	0.00	1,881,029.7
Solde			0.00	0.00	1,001,025.75
Total	ADMINISTRATION GENERALE	1,796,500.00	512,000.00	1,257,000.00	3,089,639.2
Solde	net		1,284,500.00		
	ADMINISTRATION	2,020,500.00	531,500.00	1,492,500.00	3,306,437.8
Solde	net		1,489,000.00		
		=========		=========	=======================================
				L	BUO1L.CMV

101.300.00 101.300.01 101.310.00	Coût de fonctionnement de la commission des naturalisations et des agrégations. Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission de salubrité publique. Montant communiqué par l'office régional d'état civil à Hauterive.
101.310.01	Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise; cette agence entre dans le cadre de la mise en place d'un guichet social régional (GSR) regroupant toutes les prestations d'aide matérielle (chômage, aide sociale, prestations complémentaires, etc.); la répartition des charges a lieu à raison de 50% en fonction de la population et 50% en fonction des dossiers traités de chaque commune au 31 décembre; bases du budget 2015 pour La Tène: 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 166 dossiers laténiens pour 634 dossiers au total (26.18% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013); le subside pour la tenue de l'agence (régionale) AVS continue d'être versé directement aux communes (Cf. le compte 101.436.00, CCNC, indemnité agence AVS), pour la raison que celles-ci sont tenues d'assurer le financement des agences régionales; Cf. également le commentaire général du poste 58, Action sociale.
101.318.01	Part des émoluments de délivrance des permis de travail à reverser à l'Etat (frais de la taxe sur le contrôle des étrangers et établissement de nouveaux documents d'origine) ; recette correspondante par le compte 101.431.00, Emoluments contrôle des habitants.
101.318.40	Coût des 2e notifications des commandements de payer (30 francs HT/unité pour env. 500 unités) ; indemnité encaissée par l'Office des poursuites (53 francs/unité) par le compte 101.431.90, CDP, rétrocession ; diminution des coûts suite à la modification du mode de notification.
101.351.00	Coût d'achat et d'établissement des cartes d'identité ; les passeports ne sont dorénavant plus délivrés dans les communes mais par l'Etat.
101.431.00	Compte en relation avec les comptes 101.318.01, Contrôle des habitants, part Etat et 101.351.00, Documents d'identité, indemnités (cartes d'identité, actes d'origine et permis d'étrangers); baisse expliquée par la prise en compte de la mesure voulue par le Conseil d'Etat pour modifier dès 2015 la clé de répartition du produit des émoluments entre l'Etat et les communes (passage de 50%/50% à 90%/10%; l'effet de la mesure implique un transfert de revenus des communes vers l'Etat de l'ordre de 500'000 francs/an; le projet de nouvelle répartition a été présenté à la CDC-Finances, qui ne l'approuve pas et des analyses complémentaires sont en cours; une fois en possession de ces compléments d'analyses, vraisemblablement dans le courant du mois d'octobre, le Conseil d'Etat procédera à une nouvelle appréciation de la situation et arrêtera définitivement le nouveau taux de répartition, qui sera communiqué aux communes.
101,431.01 101,431.02	Montant communiqué par l'office régional d'état civil à Hauterive. Emoluments communaux de naturalisations.
101.431.02	Cf. le commentaire du compte 101.318.40, CDP, délivrance.
101.436.00	Cf. le commentaire du compte 101.310.01, Participation agence régionale AVS.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 5

		Exerc.			
No compte	Libellé	Budget	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
1	SECURITE PUBLIQUE				
10	PROTECTION JURIDIQUE				
101	JUSTICE, DIVERS				
101.300.00	Commisson des naturalisations et agrégations	1,000.00		1,500.00	0.00
101.300.01	Commisson de salubrité publique	1,000.00		0.00	0.00
101.310.00	Participation off. régional d'état civil	28,000.00		28,000.00	31,158.80
101.310.01	Participation agence régionale AVS	38,500.00		35,500.00	37,084.95
101.318.01	Contrôle des habitants, part Etat	28,000.00		23,000.00	27,485.75
101.318.40	CDP, délivrance	15,000.00		26,500.00	15,422.40
101.351.00	Documents d'identité, indemnités	12,000.00		9,000.00	12,028.45
101.431.00	Emoluments contrôle des habitants		45,000.00	54,000.00-	68,872.35
101.431.01	Emoluments état civil		6,000.00	7,000.00-	5,506.00
101.431.02	Finances agrégations, naturalisations		2,000.00	2,000.00-	1,600.00
101.431.90	CDP, rétrocession		26,500.00	28,000.00-	17,967.00
101.436.00	CCNC indemnité agence AVS		8,500.00	8,000.00-	8,328.60
Total	JUSTICE, DIVERS	123,500.00	88,000.00	24,500.00	20,906.40
Solde	net		35,500.00	·	
	PROTECTION JURIDIQUE	123,500.00	88,000.00	24,500.00	20,906.40
Solde	net		35,500.00		
					BUO1L.CMV _

113 <u>Loi sur la police neuchâteloise</u> (LPol 2015)

Le Grand Conseil a accepté de sa session des 4 et 5 novembre 2014 la nouvelle loi sur la police neuchâteloise, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2015; la LPol 2015 vise à mettre en œuvre une politique de sécurité à l'échelle du canton, à impliquer les communes et à clarifier les compétences de ces dernières dans la gouvernance de la sécurité de proximité; pour corriger les incidences financières liées à l'abandon des mandats de prestations ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif de la police et du service de la justice, compensées en partie par la cantonalisation des radars communaux et des frais de gestion facturés aux communes pour la perception de leurs amendes, une bascule d'impôts (impôt des personnes physiques, impôt des personnes morales, impôt à la source et impôt des frontaliers) de 1 point en faveur de l'Etat aura lieu à l'issue d'une période transitoire de 2 ans (années 2015 et 2016); durant la période transitoire, la contribution des communes de 68 francs pour certaines villes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel) et de 23 francs pour toutes les autres communes; en sus, vu l'abandon des contrats de prestations avec la police neuchâteloise, il sera nécessaire d'engager un/des assistant/s de sécurité publique, seul ou conjointement avec d'autres communes, pour effectuer les tâches de police de proximité (p.ex. surveillance des abords des écoles, présence lors des manifestations, contrôle de parkings); à la rédaction du présent rapport, le projet laténien n'est pas abouti et le montant budgété équivaut peu ou prou à 0.5 ETP (compte 113.318.41, Police de proximité); la recette 2015 provenant des amendes devrait connaître un certain tassement (par rapport à 2013 et à 2014) en raison du changement du régime de répartition du produit des amendes (Cf. le commentaire du compte 113.441.00, Part amendes).

113.317.00 Sortie annuelle des patrouilleurs scolaires.

113.318.40 Cf. le commentaire général du poste 113, Police.

113.318.41 Cf. le commentaire général du poste 113, Police.

113.441.00 Cf. le commentaire général du poste 113, Police ; jusqu'à présent, le produit des amendes infligées sur le territoire communal était réparti par moitié entre l'Etat et la commune ; le nouveau régime en vigueur dès 2015 prévoit que l'entier du produit des amendes prononcées par l'Etat sur le territoire communal lui soit acquis et que le produit des amendes infligées par une commune demeure acquis à cette dernière, sous réserve d'une part forfaitaire de 25% représentant les frais de traitement et d'encaissement assumés par l'Etat.

Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels (LPDIENS)

Le 22 juin 2012, le Grand Conseil a accepté la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, entrée en vigueur le 1er juillet 2013, qui annule et remplace la loi sur la police du feu de 1996 ; par ailleurs, le 25 septembre 2014, le Conseil général a adopté le règlement du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois » des 22 août et 19 décembre 2013, ceci à la condition qu'un point de départ soit maintenu sur le territoire communal de La Tène.

Comme il est aujourd'hui prématuré pour disposer d'un budget prévisionnel de la future défense incendie du Littoral neuchâtelois et parce que l'année 2015 sera au mieux une année de transition, le budget communal du poste 14, Police du feu se base sur les prévisions les plus récentes en sa possession, en distinguant les charges SIS (140.352.00), SFBL (140.352.01) et les missions de secours (140.352.02), dont l'addition d'un montant de 315'000 francs correspond à celui figurant dans le rapport du Conseil communal au Conseil général sur cet objet, du 1er septembre 2014.

140.300.00 Coût de fonctionnement de la commission du feu.

140.312.00 Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).

140.352.00 Montant communiqué par le SIS (Ville de Neuchâtel) ; Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.

140.352.01 Montant communiqué par le SFBL ; Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.

140.352.02 Cf. le commentaire général du poste 14, Police du feu.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 6

	Libellé	Chargos	Revenus	D J 2014	G 207
No compte	BIDCITC	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
11	POLICE				
113	POLICE				
113.312.00	Electricité signalis.et miroirs chauffés	1,500.00		1,500.00	1,705.4
113.317.00	Réceptions, manif., patrouilleurs	2,000.00		2,000.00	2,127.7
113.318.00	Etudes comportement du trafic	500.00		500.00	800.0
113.318.40	Police neuchâteloise	110,000.00		150,000.00	148,413.8
113.318.41	Police de proximité	80,000.00		0.00	0.0
113.410.00	Taxes permissions tardives		500.00	1,000.00-	340.0
113.441.00	Part amendes		50,000.00	75,000.00-	92,331.1
Total	POLICE	194,000.00	50,500.00	78,000.00	60,375.8
Solde	net	·	143,500.00		, , , , , , ,
met - 1	POLICE				
Solde		194,000.00	50,500.00 143,500.00	78,000.00	60,375.8
14	POLICE DU FEU				
140	COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS				
140.300.00	Commission feu	5,000.00		5,000.00	4,237.4
140.312.00	Chauffage, éclairage, énergie	2,500.00		2,500.00	2,842.4
140.314.00	Entretien, aménagement locaux	1,000.00		1,000.00	820.8
L40.318.20	Assurances	1,000.00		1,000.00	934.9
L40.352.00	Participation SIS	193,000.00		228,000.00	197,276.6
L40.352.01	Participation SFBL	63,000.00		72,000.00	68,672.2
140.352.02	Participation missions de secours	73,000.00		0.00	0.0
	COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS	338,500.00	0.00	309,500.00	274,784.4
Solde	net		338,500.00		-

160.309.00	Aucun cours PCi en 2015 sur le territoire communal.
160.312.00	Consommation électrique des locaux ABachelin 16 (abri de fortune et poste de conduite) ; Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau
	(cahier 5, annexe 9).
160.351.00	Contribution au Fonds de la protection civile (forfait de 14 francs/habitant).
160.427.00	Produit de location de locaux dans l'ancien abri de fortune ABachelin 16.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 7

					terc. 2014
No compte			Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
	POLICE DU FEU	338,500.00	0.00	309,500.00	274,784.40
Solde	net		338,500.00		
16	PROTECTION CIVILE				
160	PROTECTION CIVILE				
160.309.00	Cours, formation	0.00		0.00	0.00
160.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	3,500.00		2,000.00	3,979.35
160.314.00	Entr. et aménagement locaux, yc sirène	500.00		500.00	245.31
160.318.20	Assurances	500.00		500.00	467.50
160.351.00	Participation OPC-LC	68,000.00		68,000.00	67,802.00
160.427.00	Locations locaux		2,500.00	2,500.00-	2,400.00
	PROTECTION CIVILE	72,500.00	2,500.00	68,500.00	70,094.16
Solde	net		70,000.00		
Total	PROTECTION CIVILE	72,500.00	2,500.00	68,500.00	70,094.16
Solde		, , , , , , ,	70,000.00	00,300.00	,0,051.10
тотат.	SECURITE PUBLIQUE	728,500.00	141 000 00	400 500 00	406 160 04
Solde		/28,500.00	141,000.00 587,500.00	480,500.00	426,160.84
		=========	=======================================	========	==========
					BUO1L.CMV

201	Suite à la création du syndicat intercommunal EORéN, les anciens postes comptables 200, Ecole enfantine, 210, Ecole primaire et 211, Ecole
	secondaire ont été intégrés dans un seul poste comptable 201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3 ; depuis 2013, l'EORéN assume l'intégralité des charges
	d'enseignement (salaires et charges sociales, mobilier scolaire, matériel pédagogique, animations culturelles, spectacles scolaires, photocopies,
	imprimés, publications, assurance RC élèves et maîtres, écolages en institutions spécialisées comme le CERAS), hormis la médecine scolaire, les
	interventions du GIS, le dépistage, la prophylaxie dentaire (poste 46, Service médical et dentaire des écoles) et l'orthophonie (compte 460.318.02) qui
	demeurent encore à charge des communes ; les déplacements des élèves entre le domicile et l'école sont à la charge de la commune ou des parents.
	l'EORÉN finançant les transports dans le cadre scolaire et le déplacement d'élèves entre collèges pour y équilibrer les effectifs ; s'agissant des
	bâtiments, coexistence de 2 systèmes : 1) Vieux Collège, collège de Wavre et collège primaire de Marin, l'EORéN verse un dédommagement par
201.300.00	bâtiment (forfaits, cycles 1 et 2); 2) collège Billeter et CSUM, l'EORÉN (comme par le passé l'ESRN) prend en charge les frais effectifs (cycle 3).
	Compte à supprimer car inutilisé ; le conseil d'établissement scolaire consultatif n'existe plus au plan communal.
201.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
201.314.00	Prévision incluant des charges fixes (p.ex. divers contrats d'entretien en chaufferie, ventilation et contrôle des toits, 15'000 francs) et variables (60'000
	francs); des travaux identifiés comme nécessaires voire urgents (p.ex. chauffage et isolation des bâtiments) feront l'objet de demande de crédits ad hoc.
201.317.00	Part des activités extrascolaires non-couvertes par l'EORéN ; réduction sur la base des comptes précédents.
201.317.02	Subvention communale aux abonnements Onde Verte, selon l'arrêté du Conseil général du 1er octobre 2009 ; adaptation sur la base des comptes
	précédents.
201.318.03	Compte à supprimer car inutilisé ; l'EORéN couvre l'évacuation des ses déchets.
201.318.04	Coûts d'entretien et de contrôle (entreprise Siemens, Certas et Tüs).
	Table a silication of an administration distriction, desired of 140/.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 8

La Tene		Exerc. 2014			
		Budget 201	5		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
20	ECOLES				
201	ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3				
201.300.00	Conseil d'établissement scolaire	0.00		0.00	157.8
201.311.00	Achats machines, mat. conciergerie	8,000.00		8,000.00	0.0
	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	759.2
201.311.00.01	-	0.00		0.00	106.6
201.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	120,000.00		107,500.00	0.0
201.312.00.00	•	0.00		0.00	71,060.1
201.312.00.01	-	0.00		0.00	51,163.3
201.313.00	Nettoyages, fournitures conciergerie	15,500.00		15,500.00	0.0
	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	2,611.9
201.313.00.01		0.00		0.00	3,702.6
201.314.00	Entretien bâtiments	75,000.00		75,000.00	0.0
201.314.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	41,179.9
201.314.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	10,866.4
201.315.00	Entretien machines, matériel conciergerie	5,500.00		5,500.00	0.0
201.315.00.00	•	0.00		0.00	802.4
201.315.00.01	•	0.00		0.00	0.0
201.317.00	Frais, activités extra-scolaires	1,000.00		5,000.00	1,073.3
201.317.02	Subventions Onde Verte	20,000.00		15,000.00	20,671.2
201.318.01	Téléphonie	1,500.00		3,000.00	0.0
201.318.01.00		0.00		0.00	575.3
201.318.01.01		0.00		0.00	149.8
201.318.03	Enlèvement déchets	0.00		1,500.00	0.0
201.318.03.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	516.0
201.318.03.01	Cycle 3	0.00		0.00	434.2
201.318.04	Alarmes -	7,500.00		7,500.00	0.0
					BUO1L.CMV

201.318.05	Rondes de patrouille nocturne par une entreprise privée de sécurité dans la cour des collèges ; introduites en 2012, ces rondes ont démontré leur efficacité et une baisse des incivilités a été constatée.
201.318.42	Participation communale aux devoirs surveillés organisés par l'APET (y compris au collège de Wavre), selon convention de prestations conclue en 2012.
201.318.90	Coûts résiduels liés à la transition ESRN-EORéN ; ce compte pourra bientôt être supprimé.
201.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
201.352.00	Selon données communiquées par l'EORéN; prévision 2015 basée sur 191 élèves à un coût moyen de 7'491 francs en 2015 (contre 7'381 francs au budget 2014); à noter que selon la classification EORéN, le cycle 1 correspond aux classes HarmoS 1 à 4, le cycle 2 aux classes HarmoS 5 à 8 et le cycle 3 aux classes HarmosS 9 à 11.
201.352.01	Selon données communiquées par l'EORéN; prévision 2015 basée sur 232 élèves à un coût moyen de 8'906 francs en 2015 (contre 8'419 francs au budget 2014).
201.352.02	Selon données communiquées par l'EORéN; prévision 2015 basée sur 199 élèves à un coût moyen de 11'267 francs en 2015 (contre 10'401.25 francs au budget 2014).
201.352.03	Ecolages non-pris en charge par l'EORéN ; estimation sur la base de 2 éventuels écolages.
201.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
201.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergene (51%); Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergene, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergene, Imputations internes traitements.
201.390.02	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (78%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
201.427.00	Diverses locations à des sociétés locales de l'ancienne salle de gymnastique.
201.436.00	Remboursements divers pour des cas particuliers.
201.451.00	Dédommagement EORéN pour le Vieux Collège, le collège de Wavre et le collège primaire de Marin ; sont pris en considération l'amortissement (2% sur
	la valeur estimée des bâtiments) et les coûts de fonctionnement sur la base de forfaits (cour et préau, 10 francs/élève ; chauffage, 10.80 francs/m2 ; eau, 1.30 francs/m2 ; électricité, 3.60 francs/m2 ; entretien et assurances, 4.50 francs/m2 ; conciergerie, 39 francs/m2).
201.451.01	Dédommagement EORéN pour le collège Billeter et la CSUM, calculé sur la prise en charge des frais effectifs relatifs aux surfaces occupées et aux prestations de conciergerie ; pour appréhender complètement la participation totale de l'EORéN, il convient encore de considérer la part aux intérêts bancaires (compte 940.422.05, Intérêts EORéN).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 9

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
					-
201.318.04.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	3,256.0
201.318.04.01	-	0.00		0.00	2,404.6
201.318.05	Sécurité	10,000.00		10,000.00	0.0
201.318.05.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	12,733.0
201.318.05.01	Cycle 3	0.00		0.00	0.0
201.318.20	Assurances	23,500.00		25,500.00	0.0
201.318.20.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	14,492.0
201.318.20.01	Cycle 3	0.00		0.00	9,349.
201.318.42	Participation devoirs surveillés	5,000.00		7,000.00	3,287.0
201.318.90	Frais divers	500.00		1,000.00	5,819.6
201.331.00	Amortissements	89,500.00		92,000.00	93,801.6
201.331.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	0.0
201.331.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	0.
201.352.00	Ecolages Bas-Lac (cycle 1)	1,431,000.00		1,476,500.00	1,515,600.
201.352.01	Ecolages Bas-Lac (cycle 2)	2,066,000.00		1,911,500.00	1,862,820.
201.352.02	Ecolages Bas-Lac (cycle 3)	2,242,000.00		2,007,500.00	2,013,775.
201.352.03	Ecolages autres	25,000.00		20,000.00	48,996.
201.390.00	Imputations internes intérêts	16,500.00		17,000.00	0.0
201.390.00.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	8,108.
201.390.00.01	Cycle 3	0.00		0.00	8,251.
201.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	245,500.00		250,500.00	0.0
201.390.01.00	Cycles 1 et 2	0.00		0.00	103,350.5
201.390.01.01	Cycle 3	0.00		0.00	147,643.
201.390.02	Imputations internes bâtiment CSUM	499,500.00		514,500.00	515,612.
201.427.00	Location locaux (salle de gym.)		3,000.00	3,000.00-	5,310.0
201.436.00	Remboursements divers		1,000.00	6,000.00-	253,750.
201.451.00	Remboursement EORéN (cycles 1 et 2)		350,000.00	275,000.00-	392,829.
201.451.01	Remboursement EORéN (cycle 3)		627,000.00	830,500.00-	600,091.4
Total	ECOLE OBLIGATOIRE CYCLES 1-3	6,908,000.00	981,000.00	5,462,000.00	5,323,151.
Solde	net		5,927,000.00		, , =-
				<u> </u>	BU01L.CMV

212	Les charges du poste 212, CSUM, sont ventilées dans différents comptes, selon l'occupation par les différents utilisateurs ; la clé de répartition est indiquée dans le compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
212.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9) ; adaptation sur la base des comptes précédents.
212.314.00	Charges fixes (p.ex. 5'000 francs d'entretien de l'ascenseur, 6'000 francs d'entretien des installations techniques et 1'200 francs de participation aux frais d'entretien de la chaufferie) et variables.
212.318.01	Compte à supprimer car inutilisé.
201.318.04	Coûts d'entretien et de contrôle (entreprise Siemens, Certas et Tüs).
212.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
212.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
212.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (30%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
212.427.00	Diverses locations à des sociétés locales ; adaptation sur la base des comptes précédents.
212.490.03	Ventilation de la charge nette du poste 212, CSUM (201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3, 78%; 300, Bibliothèque, 1%; 303, Espace Perrier, 18%; 540,
	Structures d'accueil, 1% ; 621, Parkings, 2%).
214.365.00	Montant communiqué par la Paroisse politique.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

Exerc. 2014

10

					.010. 2014
		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
212	CSUM				
212.311.00	Achat mobilier, machines	2,000.00		2,000.00	1,127.50
212.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	49,000.00		43,000.00	48,889.35
212.313.00	Nettoyages, fournitures conciergerie	6,000.00		6,000.00	3,702.65
212.314.00	Entretien bâtiments	30,000.00		30,000.00	24,592.10
212.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	1,000.00		1,000.00	550.45
212.318.01	Téléphonie	0.00		0.00	432.39
212.318.03	Enlèvement déchets	500.00		500.00	540.00
212.318.04	Alarmes	5,500.00		5,500.00	5,498.65
212.318.20	Assurances	10,000.00		10,000.00	9,817.19
212.331.00	Amortissements	256,000.00		276,000.00	276,000.00
212.390.00	Imputations internes intérêts	153,000.00		159,000.00	150,830.30
212.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	143,500.00		144,500.00	147,643.69
212.427.00	Location locaux		15,000.00	18,000.00-	8,582.50
212.490.03	Imputations internes bâtiment CSUM		641,500.00	659,500.00-	661,041.65
Total	l csum	656,500.00	656,500.00	0.00	0.00
Solde	e net		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
214	ECOLE DE MUSIQUE				
214.365.00	Subvention Ecole de musique Saint-Blaise	3,000.00		3,000.00	2,720.40
Total	l ecole de musique	3,000.00	0.00	3,000.00	2,720.40
Solde	e net		3,000.00		·
					BUO1L.CMV _

215	L'équipe de conciergerie totalise 4 ETP pour 4 postes de travail, dont à ajouter un apprenti CFC agent d'exploitation et un appoint (0.5 ETP, contrat à
	durée déterminée) ; les charges de ce poste sont ventilées dans différents comptes, selon le temps de travail déployé pour chaque activité ; la clé de
	répartition est indiquée dans le compte 215.490.01, Service de conciergerie, Imputations internes traitements.
215.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
215.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
215.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
215.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
215.309.90	Coût de formation du personnel.
215.315.00	Charges courantes (p.ex. essence et pneus) et d'entretien du véhicule de service.
215.318.01	Charges de téléphonie, précédemment réparties entre plusieurs postes comptables, maintenant regroupées dans le poste 215, Conciergerie.
215.318.20	Part à la prime responsabilité communale (calculée sur la masse salariale).
215.490.01	Ventilation de la charge nette du poste 215, Conciergerie (201, Ecole obligatoire cycles 1 - 3, 51%; 212, CSUM, 30%; 300, Bibliothèque, 1%; 303,
	Espace Perrier, 15%; 540, Structures d'accueil, 1%; 621, Parkings, 2%).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 11

			Budget 2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
215	CONCIERGERIE				
215.301.00	Traitements	378,000.00		385,000.00	391,261.95
215.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	56,000.00		57,000.00	57,935.80
215.303.02	Allocations familiales	8,500.00		8,500.00	8,280.00
215.304.00	Cotisations LPP	72,500.00		75,000.00	69,194.7
215.305.00	Cotisations assurances accident	12,500.00		12,500.00	11,343.3
215.306.00	Cotisations APG maladie	5,000.00		3,500.00	3,981.3
215.309.90	Charges diverses de personnel	2,500.00		2,500.00	2,676.0
215.315.00	Entretien, fournitures véhicules	2,000.00		2,000.00	1,900.0
215.318.01	Téléphonie	2,500.00		2,500.00	2,530.3
215.318.20	Assurances	8,000.00		8,000.00	7,479.7
215.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		23,000.00	23,500.00-	22,935.1
215.436.04	Parts employés LPP		30,000.00	30,500.00-	27,969.6
215.436.05	Parts employés ANP, AAC		7,500.00	8,000.00-	8,209.0
215.436.06	Parts employés APG maladie		1,000.00	500.00-	524.1
215.451.00	Remboursement allocations familiales		5,500.00	5,000.00-	4,800.0
215.490.01	Imputations internes traitements		480,500.00	489,000.00-	492,145.4
Total Solde	CONCIERGERIE net	547,500.00	547,500.00	0.00	0.0
Total Solde	net	8,115,000.00	2,185,000.00 5,930,000.00	5,465,000.00	5,325,871.4
					BUOIL.CM

231.352.00 231.352.01	Cotisation à l'ORF NE (350 francs) et coûts de participation des apprentis aux cours interentreprises (3'000 francs). Ecolage annuel d'un élève au Lycée artistique.
239.361.00 239.361.01	Contribution employeur au FFPP (0.056% de la masse salariale AVS). Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux bourses d'études, selon communication du DFS; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 12

La Tene		Exerc. 2014				
No compte	Libellé	Charges Revenus		Budget 2014	Comptes 2013	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE					
231 231.352.00 231.352.01	FORMATION PROFESSIONNELLE Ecoles professionnelles et commerciales Ecoles techniques et professionnelles	3,500.00 4,500.00		3,000.00 4,500.00	3,603.40 4,500.00	
Tota Solde	l FORMATION PROFESSIONNELLE e net	8,000.00	0.00	7,500.00	8,103.40	
239 239.361.00 239.361.01	FONDS FORM. & PERF. PROF. Cotis. fonds format. profess. Bourses d'études	1,500.00		2,500.00	1,318.80	
	l FONDS FORM. & PERF. PROF. e net	71,500.00	0.00	2,500.00	1,318.80	
	l FORMATION PROFESSIONNELLE e net	79,500.00	0.00 79,500.00	10,000.00	9,422.20	
	L ENSEIGNEMENT ET FORMATION e net	8,194,500.00	2,185,000.00 6,009,500.00	5,475,000.00	5,335,293.60	
			<u> </u>	<u> </u>	BU01L.CMV	

300	Ouverte en 2002, la bibliothèque-médiathèque totalise 0.8 ETP pour 2 postes de travail ; fonds de livres mis à disposition par l'association du Bibliobus,
	et traitements ainsi que charges des locaux assumés par la commune.
300.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
300.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
300.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
300.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
300.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
300.317.00	Prévision du coût de l'organisation de manifestations.
300.361.01	Données communiquées par l'association du Bibliobus ; la participation qui n'avait pas changé depuis des années (7.70 francs/habitant) est en hausse de 10%.
300.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte
	215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
300.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%); Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03,
	CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
300.436.00	Participation de l'EORéN aux traitements des bibliothécaires pour les plages-horaires réservées aux écoles.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 13

No compte	Libellé	Budget Charges	2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS				
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE				
300	BIBLIOTHEQUE				
300.301.00	Traitements	49,500.00		49,500.00	48,643.2
300.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	7,500.00		7,500.00	7,311.7
300.303.02	Allocations familiales	16,000.00		14,500.00	18,346.00
300.304.00	Cotisations LPP	9,500.00		12,500.00	8,305.4
300.305.00	Cotisations assurances accident	500.00		500.00	604.00
300.306.00	Cotisations APG maladie	500.00		500.00	517.35
300.309.90	Charges diverses de personnel	500.00		500.00	390.00
300.310.00	Fournitures de bureaux, photocopies	1,000.00		1,000.00	1,004.7
300.311.00	Achats mobilier	500.00		500.00	11,527.1
300.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	1,000.00		0.00	1,010.3
300.315.00	Entretien et divers	500.00		500.00	117.80
300.317.00	Animations	1,000.00		1,000.00	463.80
300.318.01	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	1,150.0
300.361.01	Participation Bibliobus	41,500.00		37,500.00	37,441.1
300.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	5,000.00		5,000.00	4,921.45
300.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	6,500.00		6,500.00	6,610.40
300.436.00	Remboursements de tiers		14,500.00	14,500.00-	14,480.00
300.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		3,000.00	3,000.00-	3,040.20
300.436.04	Parts employés LPP		3,500.00	5,500.00-	3,393.60
300.436.05	Parts employés ANP, AAC		500.00	500.00-	432.45
300.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	67.65
300.451.00	Remboursement allocations familiales		13,000.00	11,500.00-	15,040.00
	1 BIBLIOTHEQUE	142,000.00	35,000.00	103,000.00	111,910.6
Sold	e net		107,000.00	·	•
					BU01L.CMV

302.352.00	Données communiquées par le SITRN (26.22 francs/habitant en 2015 contre 25.70 au budget 2014).
303.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
303.314.00	Charges fixes (environ 10'000 francs/an; p.ex. ascenseurs, ventilation et extincteurs), traitement de la poutraison suite à une attaque de capricornes des maisons (vers à bois; environ 25'000 francs) et entretiens courants (p.ex. travaux de peinture).
303.318.01	L'Espace Perrier dispose du WIFI depuis 2013.
303.318.04	Coûts ordinaires d'entretien et de contrôle (Siemens, Certas et Tüs ; 1'500 francs) et remplacement pour mise en conformité de l'installation de détection incendie (25'000 francs).
303.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
303.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
303.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (15%) ; Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
303.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (18%); Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
303.427.00	Recette variable selon le nombre de locations.
303.427.90	Ecriture interne (sans facturation) pour les occupations de salles par le Conseil général, l'administration, les sociétés sportives et non sportives (subventions indirectes); variation à la hausse par rapport aux comptes 2013 suite à la modification du mode de comptabilisation du tarif aux associations et sociétés locales : 1) auparavant, seuls les montants (réduits) des locations étaient enregistrés ; 2) aujourd'hui, une écriture supplémentaire correspondant à l'abattement de tarif (environ 50%) est en sus comptabilisée à titre de subvention indirecte.
303.436.00	P.ex. remboursements des dégâts lors des locations ou des manifestations et location de la machine à café (1 franc/café ou 50 cts si le locataire fournit le café).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 14

No compte	Libellé	_	2015	D. 1	G
No compte	proerre	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
302	THEATRE REGIONAL				
302.352.00	Participation Théâtre du Passage (SITRN)	126,500.00		124,500.00	121,875.7
Tota:	l THEATRE REGIONAL	126,500.00	0.00	124,500.00	121,875.7
Solde	e net		126,500.00	·	
303	ESPACE PERRIER				
303.311.00	Achats mobilier, matériel	7,000.00		5,000.00	17,147.1
303.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	37,500.00		36,500.00	41,499.1
303.313.00	Nettoyages, fournitures diverses	3,000.00		5,000.00	2,604.2
303.314.00	Entretien bâtiments	55,000.00		45,000.00	18,744.8
303.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	3,000.00		3,000.00	4,549.4
303.318.01	Téléphonie, redevance, Internet	3,000.00		3,000.00	6,218.7
303.318.03	Enlèvement déchets	1,000.00		1,000.00	1,022.0
303.318.04	Alarmes	26,500.00		3,000.00	1,360.8
303.318.20	Assurances choses, bâtiment	9,500.00		8,500.00	7,947.2
303.331.00	Amortissements	9,500.00		10,000.00	9,400.0
303.390.00	Imputations internes intérêts	1,000.00		1,000.00	1,058.3
303.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	72,000.00		74,500.00	73,821.8
303.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	116,000.00		118,500.00	118,987.5
303.427.00	Locations locaux		70,000.00	70,000.00-	59,977.8
303.427.90	Locations internes locaux		65,000.00	65,000.00-	51,543.2
303.436.00	Remboursements de tiers		3,000.00	3,000.00-	3,115.0
Total	l ESPACE PERRIER	344,000.00	138,000.00	176,000.00	189,725.0
Solde	e net	·	206,000.00		
				(10)	
					BUO1L.CMV

309.317.00	Organisation de la commémoration de la Fête nationale, dont à déduire les recettes provenant des sponsors (Cf. le compte 309.436.00, Fête nationale, sponsors).
309.365.00	Subventions communales aux sociétés non sportives remplissant les conditions d'octroi (demande expresse jusqu'au 30 juin, envoi des précédents comptes et du budget courant) et mises à disposition gratuites de salles, selon arrêté du Conseil communal du 7 décembre 2009 ; Cf. également le commentaire du compte 340.365.00, Subventions sociétés sportives.
309.436.00	Cf. le commentaire du compte 309.317.00, Commémoration Fête nationale.
330.300.00	Coût de fonctionnement de la commission des sites de loisirs et des espaces publics (jetons de présence et divers).
330.311.00	Remplacement ordinaire des installations ou de certains éléments (p.ex. grils, éléments de balançoire).
330.313.00	Entretien des places de jeux (p.ex. remplacement de copeaux, réparation de jeux) et coupe d'arbres (avec le garde-forestier de cantonnement).
330.314.00	Entretien ordinaire par l'entreprise Schoor (42'000 francs), élagage et évacuation de diverses racines (2'000 francs).
330.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
330.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition
	Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
330.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie (20%); Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 15

······································					LEIC. 2014
No someto	******	Budget	1		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
309	AUTRES TACHES CULTURELLES				
309.317.00	Commémoration Fête nationale	0.7.000.00			
309.317.00		27,000.00		27,000.00	29,876.
309.317.02	Réception nouveaux citoyens Fanfares	2,500.00		2,500.00	1,890.
309.317.03		2,500.00		2,500.00	2,500.
	Cotisation Musée vigne et vin	2,000.00		2,000.00	2,179.
309.365.00	Subventions sociétés non sportives	55,000.00		55,000.00	135,333.
309.365.01	Subvention ANIMATENE	1,000.00		2,000.00	216.
309.436.00	Fête Nationale, sponsors		4,500.00	4,500.00-	4,820.
	l AUTRES TACHES CULTURELLES e net	90,000.00	4,500.00	86,500.00	167,174.
			,		
	l ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	702,500.00	177,500.00	490,000.00	590,686.
Solde	e net		525,000.00		
33	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX				
330	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX				
330.300.00	Commission SLEP	1,000.00		1,500.00	0.
330.311.00	Achat mobilier, machine, matériel	4,000.00		4,000.00	0.
330.313.00	Entretien	7,000.00		7,000.00	4,308.
330.314.00	Entretien par tiers (mandats)	44,000.00		44,000.00	41,580.
330.318.03	Enlèvement déchets	2,000.00		2,000.00	2,000.
330.318.20	Assurances	500.00		500.00	468.
330.331.00	Amortissements	12,000.00		12,000.00	13,300.
330.390.00	Imputations internes intérêts	4,000.00		4,500.00	3,372.
330.390.02	Imputations internes traitements voirie	116,500.00		138,500.00	120,238.
Total	PARCS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	191,000.00	0.00	214,000.00	185,266.
Solde	e net		191,000.00		
					BUO1L.CMV

340.311.00	Retour à la normale après l'achat en 2014 d'un dévidoir d'arrosage.
340.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
340.313.00	Entretien estival des terrains de football par un mandataire (16'000 francs), achat d'engrais (3'500 francs) et divers travaux (p.ex. remplacement d'ampoules des mâts d'éclairage des terrains, 3'500 francs).
340.315.00	Curage de la fosse de la pompe d'arrosage (2'000 francs).
340.318.40	Programme d'animations sportives Midnight Sport, ayant lieu tous les samedis soir (à l'exception des vacances scolaires) dans la salle de gymnastique du collège Billeter (22'000 francs) et coût d'occupation de la salle (1'000 francs; écriture interne).
340.331.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
340.365.00	Subventions communales aux sociétés sportives remplissant les conditions d'octroi (demande expresse jusqu'au 30 juin, envoi des précédents comptes et du budget courant) et mises à disposition gratuites de salles, selon arrêté du Conseil communal du 7 décembre 2009 ; Cf. également le commentaire du compte 309.365.00, Subventions sociétés non sportives.
340.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie (7%); Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie; il est ici question de l'entretien des places de sports et des surfaces vertes du site sportif et touristique de La Tène.
340.427.02	Produit locatif du terrain principal du FC Marin-Sports.
340.427.03	Rentes superficiaires provenant des droits de superficie octroyés au FC Marin-Sports (480 francs) et au TC Marin (1'580 francs).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 16

ellé CS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	Charges 191,000.00	2015 Revenus 0.00 191,000.00	Budget 2014 214,000.00	Comptes 2013
CS PUBLICS ET PLACES DE JEUX	191,000.00	i e	214,000.00	185,266.90
	i l	191,000.00		
RTS				
IVITES GENERALES				
ats machines, matériel	1,500.00		6,000.00	1,500.00
	4,000.00		·	2,274.00
retien terrains, fournitures			· I	23,837.05
retien machines, matériel, install.	2,000.00			0.00
èvement déchets	1,000.00		·	66.00
urances	500.00			0.00
mations sportives	23,000.00			26,009.85
rtissements	5,500.00		·	3,500.00
ventions sociétés sportives	23,000.00			19,457.80
utations internes intérêts	0.00		0.00	705.85
utations internes traitements voirie	41,000.00		66,000.00	57,256.35
		3,000.00	3,000.00-	3,134.70
evances sur droits de superficie		2,000.00	2,000.00-	2,055.60
IVITES GENERALES	124,500.00	5,000.00	147,000.00	129,416.60
	TIVITES GENERALES tats machines, matériel airage, eau retien terrains, fournitures retien machines, matériel, install. èvement déchets turances mations sportives retissements ventions sociétés sportives rutations internes intérêts tutations internes traitements voirie rations terrain de sport evances sur droits de superficie IVITES GENERALES	ats machines, matériel airage, eau 4,000.00 retien terrains, fournitures 23,000.00 retien machines, matériel, install. èvement déchets arrances mations sportives 23,000.00 retissements retissements retien machines intérêts autations internes intérêts autations internes traitements voirie ations terrain de sport evances sur droits de superficie	mats machines, matériel 1,500.00 airage, eau 4,000.00 retien terrains, fournitures 23,000.00 retien machines, matériel, install. 2,000.00 èvement déchets 1,000.00 urances 500.00 mations sportives 23,000.00 rtissements 5,500.00 ventions sociétés sportives 23,000.00 utations internes intérêts 0.00 utations internes traitements voirie 41,000.00 ations terrain de sport 3,000.00 evances sur droits de superficie 2,000.00 TVITES GENERALES 124,500.00 5,000.00	ats machines, matériel 1,500.00 6,000.00 airage, eau 4,000.00 2,000.00 retien terrains, fournitures 23,000.00 23,000.00 retien machines, matériel, install. 2,000.00 2,000.00 èvement déchets 1,000.00 1,000.00 urances 500.00 500.00 mations sportives 23,000.00 23,000.00 ventions sociétés sportives 23,000.00 23,000.00 utations internes intérêts 0.00 66,000.00 ations terrain de sport 3,000.00 3,000.00 evances sur droits de superficie 2,000.00 5,000.00 TVITES GENERALES 124,500.00 5,000.00 147,000.00

343.313.00	Report de 2014 à 2015 de l'installation d'une distribution de services (eau, électricité ; 25'000 francs) et divers (5'000 francs).
343.313.01	Report de 2014 à 2015 de la mise en place de chaille (places à terre ; 10'000 francs) et divers (5'000 francs).
343.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie (3%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
343.390.04	Part des traitements de l'administration communale (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
343.390.06	Part des traitements de l'équipe du camping (forfait de 20'000 francs ; Cf. le commentaire du compte 351.490.06, Imputations internes traitements camping).
343.427.00	Les places ont été réorganisées en 2012 et le port de La Tène compte dorénavant 83 (auparavant 87) emplacements aux tarifs saisonniers suivants : - 38 (auparavant 49) d'une largeur de 190 cm - indigène 412 francs, externe 825 francs
	- 27 (auparavant 26) d'une largeur de 230 cm - indigène 495 francs, externe 990 francs
	- 18 (auparavant 12) d'une largeur de 250 cm - indigène 578 francs, externe 1'160 francs
343.427.01	Le port de La Ramée compte 40 emplacements (indigène 209 francs/saison, externe 420 francs/saison), quelques places à terre et des armoires en location.
343.427.02	Location des emplacements pour remorques (ports de La Tène et de La Ramée) et augmentation des places à terre (port de La Ramée).
343.480.00	Prélèvement à la réserve des ports-rives (B280.07, Réserves ports-rives, qui présentait un solde de 604'588.25 francs au 1er janvier 2014, dont à ajouter un déficit 2014 présumé de 5'000 francs) afin d'équilibrer le poste 343.
350	L'Espace Troglodyte, connu sous le nom Le Troglo, totalise 1.5 ETP pour 2 postes de travail, dont à ajouter une apprentie socio-éducative.
350.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements ; suite à une mise en conformité, les indemnités des moniteurs engagés durant les vacances scolaires sont comptabilisées dès 2014 dans les traitements et non plus dans les charges diverses de personnel (compte 350.309.90).
350.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
350.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
350.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
550.007.00	Commondation of Totalion area condition and complete azistos, administration generale, constanting Er 1.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 17

den port Tène et perrés den port Ramée et perrés n administrative, informatique ution au fonds ports et rives cions internes traitements voirie cions internes traitements admin. cions internes traitements camping port Tène	30,000.00 15,000.00 3,000.00 0.00 17,500.00 11,500.00	Revenus	30,000.00 15,000.00 3,000.00	3,506.75
ten port Ramée et perrés n administrative, informatique ution au fonds ports et rives tions internes traitements voirie tions internes traitements admin. tions internes traitements camping	15,000.00 3,000.00 0.00 17,500.00		15,000.00	
ten port Ramée et perrés n administrative, informatique ution au fonds ports et rives tions internes traitements voirie tions internes traitements admin. tions internes traitements camping	15,000.00 3,000.00 0.00 17,500.00		15,000.00	
ten port Ramée et perrés n administrative, informatique ution au fonds ports et rives tions internes traitements voirie tions internes traitements admin. tions internes traitements camping	15,000.00 3,000.00 0.00 17,500.00		15,000.00	
n administrative, informatique ution au fonds ports et rives zions internes traitements voirie zions internes traitements admin.	3,000.00 0.00 17,500.00			
ution au fonds ports et rives tions internes traitements voirie tions internes traitements admin. tions internes traitements camping	0.00 17,500.00			0.0
tions internes traitements admin.	1		0.00	55,529.4
cions internes traitements camping	1		15,500.00	11,451.2
			11,500.00	10,000.0
port Tène	20,000.00		18,500.00	5,804.5
Para romo		69,500.00	67,000.00-	68,673.4
port Ramée		11,000.00	11,000.00-	11,202.2
divers		2,000.00	4,000.00-	561.0
à terre Tène zone des chalets		6,500.00	6,500.00-	6,380.0
ement à réserve ports et rives		8,000.00	5,000.00-	0.0
	97,000.00	97,000.00	0.00	
	97,000.00	97,000.00	0.00	0.0
	221,500.00	102,000.00	147,000.00	129,416.6
		119,500.00		
TROGLODYTE, SITE DE LA TENE				
TROGLODYTE				
ments	140,000.00		133,500.00	119,648.0
cions AVS, AI, AC, ALFA	20,500.00		20,000.00	17,985.0
cions familiales	1,500.00		1,500.00	1,392.0
cions LPP	24,500.00		26,000.00	20,844.6
cions assurances accident	1,500.00		1,500.00	1,482.0
cions APG maladie	2,000.00		1,500.00	1,269.4
men io io io	ts ns AVS, AI, AC, ALFA ns familiales ns LPP ns assurances accident	ts 140,000.00 ns AVS, AI, AC, ALFA 20,500.00 ns familiales 1,500.00 ns LPP 24,500.00 ns assurances accident 1,500.00	ts 140,000.00 ns AVS, AI, AC, ALFA 20,500.00 ns familiales 1,500.00 ns LPP 24,500.00 ns assurances accident 1,500.00	ts 140,000.00 133,500.00 20,000.00 20,000.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00 1,500.00

350.309.90	Recours à des animateurs et des moniteurs (pour les ateliers et les activités hors vacances scolaires) ; Cf. le commentaire du compte 350.301.00,
	Traitements.
350.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
350.314.00	Mise en place d'un treillis de protection sur la parcelle du Troglo (10'000 francs) et entretien ordinaire (2'000 francs).
350.315.01	Mise à jour et entretien du site Internet (www.troglo.ch) ; hausse expliquée par la connexion au réseau VDN de 2 postes de travail pour Le Troglo.
350.317.00	Organisation d'une activité Passeport vacances.
350.436.00	Adaptation sur la base des comptes précédents.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 18

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
350.309.90	Charges diverses de personnel	6 000 00			14 255 00
350.310.00	Publications, annonces, journaux	6,000.00 2,500.00		8,000.00	14,357.20
350.310.00	Achats mobilier, machines, matériel	3,000.00		2,500.00	2,716.45
350.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	4,500.00		3,000.00 4,500.00	4,240.10 5,116.3
350.313.00	Fournitures diverses	2,500.00		2,500.00	2,556.9
350.314.00	Entretien bâtiment	12,000.00			
350.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	500.00		2,000.00	3,754.40 41.00
350.315.01	Maintenance informatique	2,000.00		1,000.00	17.0
350.316.00	Location machines, matériel	1,000.00		1,000.00	0.00
350.317.00	Passeport vacances	500.00		500.00	700.0
350.317.01	Activités créatives	13,000.00		13,000.00	12,312.7
350.318.00	Frais de ports	500.00		500.00	0.00
350.318.01	Téléphonie, redevance	2,500.00		2,000.00	2,696.7
350.318.03	Enlèvement déchets	500.00		500.00	128.3
350.318.20	Assurances	500.00		500.00	467.5
350.436.00	Remboursements de tiers		8,000.00	3,500.00-	7,994.8
350.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		8,000.00	8,500.00-	7,478.1
350.436.04	Parts employés LPP		9,500.00	10,000.00-	8,331.6
350.436.05	Parts employés ANP, AAC		1,000.00	1,500.00-	1,062.6
350.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	167.6
Total	ESPACE TROGLODYTE	241,500.00	27.000.00		106 601 0
Solde		241,500.00	27,000.00 214,500.00	202,000.00	186,691.0

351	Le camping de La Tène totalise 2 ETP pour 2 postes de travail, dont à ajouter un appoint (0.5 ETP, contrat à durée déterminée).
351.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements ;
	stabilité budgétaire entre 2014 et 2015 expliquée par des mutations internes dans l'équipe du camping.
351.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
351.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
351.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
351.306.01	Achat d'équipement individuel des employés du camping.
351.309.00	Cours de formation et/ou de remise à niveau du personnel.
351.311.00	Equipements pour l'entretien général du camping.
351.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
351.314.00	Entretien courant de la plage et du camp et amélioration de la récupération des déchets (nouveaux conteneurs).
351.314.01	Entretien courant du bâtiment ; hausse par rapport à 2013 expliquée par un niveau supérieur d'entretien suite à la reconstruction du bâtiment.
351.315.01	Entretien courant du tracteur Iseki (2004) et du tracteur-tondeuse (plus de 10 ans).
351.318.03	Le coût des déchets est compensé par le compte 351.434.00, Taxes déchets à forfait ; adaptation sur la base des comptes précédents.
351.318.05	Coût d'évacuation des algues s'accumulant dans la baie de La Tène.
351.318.40	Surveillance estivale nocturne du camping par une entreprise privée spécialisée.
351.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
351.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition
	Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
351.390.04	Part des traitements de l'administration communale (forfait de 10'000 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale,
	Imputations internes traitements administration).
351.427.04	Location de la partie résidente (170 parcelles) selon le tarif voté par le Conseil général le 24 octobre 2013 (passage de 15 francs/m2 à 22 francs/m2);
	l'année 2014 a été une année de transition et le budget 2014 avait été surévalué en raison de certaines positions de facturation, incluses dans ce compte
	mais n'ayant pas profité de l'augmentation du tarif (p.ex. les hivernages), raison pour laquelle le budget 2015 a été revu à la baisse.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 19

27-	* 21 - 11 6	Budget 20			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
351	SITE DE LA TENE				
351.301.00	Traitements	194,000.00		194,000.00	174,151.0
351.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	28,500.00		28,500.00	24,174.6
351.303.02	Allocations familiales	9,000.00		9,000.00	10,595.0
351.304.00	Cotisations LPP	35,500.00		43,500.00	31,369.5
351.305.00	Cotisations assurances accident	6,500.00		6,500.00	7,369.5
351.306.00	Cotisations APG maladie	2,500.00		1,500.00	
351.306.01	Equipement personnel	1,000.00		1,000.00	2,232.2 747.]
351.309.00	Cours, formation	1,000.00		1,000.00	732.0
351.310.00	Fournitures, imprimés, publicité	3,000.00		3,000.00	3,350.3
351.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	15,000.00		20,000.00	9,906.0
351.312.00	Charges bâtiments	19,000.00		18,500.00	21,033.8
351.313.00	Carburants, fournitures véhicules	3,000.00		3,000.00	3,037.
351.314.00	Entretien installations camp et plage	15,000.00		15,000.00	20,553.
351.314.01	Entretien bâtiments	5,000.00		5,000.00	2,027.0
351.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	2,000.00		2,000.00	3,768.8
351.315.01	Entretien véhicules par tiers	2,000.00		3,000.00	2,838.0
351.315.02	Informatique	3,000.00		3,000.00	2,780.0
351.318.00	Ports et taxes postales	500.00		500.00	299.
351.318.01	Téléphonie	2,000.00		1,500.00	1,918.
351.318.03	Enlèvement déchets	5,000.00		9,000.00	4,872.9
351.318.05	Enlèvement algues	7,000.00		7,000.00	6,737.5
351.318.20	Assurances	8,000.00		8,000.00	7,479.7
351.318.40	Surveillance camping	11,000.00		11,000.00	11,356.2
351.318.60	Commissions cartes de crédit	1,000.00		1,000.00	598.8
351.318.90	Honoraires, frais divers	500.00		500.00	1,021.9
351.331.00	Amortissements	105,500.00		105,500.00	102,300.0
351.390.00	Imputations internes intérêts	38,500.00		22,000.00	21,135.2
351.390.04	Imputations internes trait. admin.	10,000.00		10,000.00	10,000.0
351.427.04	Locations parcelles résidents		400,000.00	415,000.00-	271,665.5
			·	,	·
					BU01L.CM

351.427.05 351.427.07	Location de la partie passage du camping (nombre d'emplacements variable). Recette provenant de la location d'emplacements pour 63 chalets ; échéant à fin 2016, les contrats ont déjà été renouvelés, avec un nouveau tarif (passage d'env. 12 francs/m2 à 20 francs/m2 avec clause d'indexation) et une durée variable (20 ans pour la zone des chalets et 5 ans pour la zone camping).
351.490.06	Ventilation des parts de traitements des employés du camping affectés à l'entretien du port de La Tène (forfait de 20'000 francs) et aux routes communales (forfait de 5'000 francs; les employés du camping sont affectés à la voirie durant l'hiver).
352	Poste permettant de traiter séparément la facturation des 63 chalets, ceci pour des raisons fiscales (AFC), avant leur regroupement en fin d'exercice dans le poste 351, Site de La Tène ; cette méthode est validée par l'AFC.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 20

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
351 407 05					
351.427.05	Locations parcelles de passage		100,000.00	100,000.00-	95,592.14
351.427.06	Locations emplacements véhicules		9,000.00	8,000.00-	8,024.0
351.427.07	Locations parcelles chalets		104,000.00	104,000.00-	104,041.0
351.427.08	Facturation eau		1,000.00	1,500.00-	1,832.1
351.427.09	Facturation électricité		500.00	500.00-	543.5
351.427.10	Locations Octogone		5,000.00	5,000.00-	2,167.6
351.434.00	Taxes déchets à forfait		5,000.00	9,000.00-	4,872.9
351.436.00	Remboursement de tiers		4,000.00	1,000.00-	33,146.1
351.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	0.0
351.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		12,000.00	12,000.00-	11,356.1
351.436.04	Parts employés LPP		15,000.00	18,000.00-	10,875.4
351.436.05	Parts employés ANP, AAC		4,000.00	4,000.00-	3,147.4
351.436.06	Parts employés APG maladie		500.00	500.00-	211.6
351.451.00	Remboursements allocations familiales		6,000.00	6,000.00-	6,680.0
351.490.06	Imputations internes traitements camping		25,000.00	23,500.00-	19,348.5
Total	SITE DE LA TENE	534,000.00	691,000.00	174,500.00-	85,116.5
Solde	net	157,000.00			,
352	CHALETS DE LA TENE				
352.427.04	Locations parcelles chalets		0.00	0.00	0.0
Total	CHALETS DE LA TENE	0.00	0.00	0.00	0.0
Solde		0.00	0.00	0.00	0.0

390.314.00	Montant communiqué par la commune de Cornaux ; un projet de réfection du chauffage est à l'étude par le Conseil communal de Cornaux.
390.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
390.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition
	Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

Exerc. 2014

21

		Budge	t 2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
39	CULTES				
390	CULTES				
390.314.00	Entretien Temple Cornaux	9,000.00		9,000:00	7,846.0
390.331.00	Amortissement Temple Cornaux	1,500.00		1,500.00	1,600.0
390.365.00	Subvention chapelle Marin	7,000.00		7,000.00	7,000.0
390.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		1,000.00	702.0
Total Solde	CULTES net	18,000.00	0.00	18,500.00	17,148.0
Total Solde	. CULTES	18,000.00	0.00	18,500.00	17,148.0
TOTAL Solde	CULTURE, LOISIRS, SPORTS	1,908,500.00	997,500.00 911,000.00	897,000.00	1,024,092.1
		:			

440.365.00	Participation communale à CentreVue, association active dans le soutien aux handicapés de la vue.
460.318.00 460.318.01 460.318.02	Honoraires du médecin scolaire, de l'infirmière scolaire, coût du contrôle audiométrique, information du GIS et participation à Tatout. Prophylaxie dentaire et dépistage dentaire par des cabinets dentaires privés. Participation communale aux frais d'orthophonie non-pris en charge par l'OES.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 22

	Budget	2015		
Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
SANTE				
SOINS AMBULATOIRES				
SOINS AMBULATOIRES				
Participation à handicapés de la vue	500.00		500.00	816.8
	500.00	0.00	500.00	816.8
	500.00	0.00	500.00	816.8
SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES				
SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES				
Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	500.00		1,000.00	263.3
Surveillance médicale, GIS, Tatou	15,000.00		15,000.00	11,103.6
	4,000.00		4,000.00	6,027.1
	3,000.00		3,000.00	4,032.0
Parts employés AVS, AI, AC		500.00	500.00-	326.6
	22,500.00	500.00	22,500.00	21,099.4
SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES	22 500 00	500.00		
net	22,500.00	500.00 22,000.00	22,500.00	21,099.4
	SOINS AMBULATOIRES SOINS AMBULATOIRES Participation à handicapés de la vue SOINS AMBULATOIRES net SOINS AMBULATOIRES net SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES Cotisations AVS, AI, AC, ALFA Surveillance médicale, GIS, Tatou Service dentaire Orthophonie Parts employés AVS, AI, AC SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES net	SANTE SOINS AMBULATOIRES SOINS AMBULATOIRES Participation à handicapés de la vue 500.00 SOINS AMBULATOIRES 500.00 net SOINS AMBULATOIRES 500.00 net SOINS AMBULATOIRES 500.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES Cotisations AVS, AI, AC, ALFA 500.00 Surveillance médicale, GIS, Tatou 15,000.00 Service dentaire 4,000.00 Orthophonie 3,000.00 Parts employés AVS, AI, AC SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES 22,500.00 net	SANTE SOINS AMBULATOIRES Participation à handicapés de la vue 500.00 SOINS AMBULATOIRES 500.00 0.00 net 500.00 SOINS AMBULATOIRES 500.00 0.00 SOINS AMBULATOIRES 500.00 500.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES Cotisations AVS, AI, AC, ALFA 500.00 Service dentaire 4,000.00 Orthophonie 3,000.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES Cothophonie 3,000.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES COTHOPHONIE 3,000.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES 22,500.00 500.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES 22,500.00 500.00 SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES 22,500.00 500.00 DET SERVICE MEDICAL ET DENTAIRES DES ECOLES 22,500.00 500.00	Charges Revenus Budget 2014

490.300.00 Coût de fonctionnement de la commission de salubrité publique.

Données communiquées par le SIS (Ville de Neuchâtel); prévision sur la base d'un montant de 40 francs/habitant en raison de l'impossibilité de remise d'un budget 2015 par le SIS suite au transfert des appels du 144 à la FUS VD, de l'étude en cours sur la mutualisation des coûts dans le canton et de l'absence actuelle de bases législatives et réglementaires en vigueur.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 23

······································					7
No compte	Libellé	Budge Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
49	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
490	AUTRES DEPENSES DE SANTE				
490.300.00 490.352.00	Commission de salubrité publique Participation Service de l'ambulance	1,000.00 193,000.00		1,500.00 136,500.00	370.0 118,735.5
	l AUTRES DEPENSES DE SANTE e net	194,000.00	0.00	138,000.00	119,105.5
Total	l Autres depenses de sante				
	e net	194,000.00	0.00	138,000.00	119,105.5
יו מיי חיד	L SANTE	217 222 22			
	e net	217,000.00	500.00 216,500.00	161,000.00	141,021.7
		**********		=========	**********
			i		
					BU01L.CMV

520.361.00	Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux subsides LAMal, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
532.361.00	Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne au salaire minimum, selon communication du DFS; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale; à noter cependant que l'introduction de cette réforme est actuellement combattue par le dépôt d'un recours devant le Tribunal fédéral.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 24

Libellé	Charges	2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
PREVOYANCE SOCIALE				
ASSURANCE-MALADIE				
Assurance-maladie Subsides LAMal	737,500.00		0.00	0.00
Assurance-maladie e net	737,500.00	0.00	0.00	0.00
. ASSURANCE-MALADIE	737,500.00	0.00 737,500.00	0.00	0.00
AUTRES ASSURANCES SOCIALES				
Autres assurances sociales FIP, financement LACI	55,500.00		0.00	0.00
Autres assurances sociales e net	55,500.00	0.00	0.00	0.00
. AUTRES ASSURANCES SOCIALES e net	55,500.00	0.00 55,500.00	0.00	0.00
	PREVOYANCE SOCIALE ASSURANCE-MALADIE Assurance-maladie Subsides LAMal Assurance-maladie net ASSURANCE-MALADIE net AUTRES ASSURANCES SOCIALES Autres assurances sociales FIP, financement LACI Autres assurances sociales net AUTRES ASSURANCES SOCIALES	Libellé PREVOYANCE SOCIALE ASSURANCE-MALADIE Assurance-maladie Subsides LAMal Assurance-maladie net ASSURANCE-MALADIE ASSURANCE-MALADIE T37,500.00 Tenet AUTRES ASSURANCES SOCIALES Autres assurances sociales FIP, financement LACI Autres assurances sociales net AUTRES ASSURANCES SOCIALES S5,500.00 TOTAL STATEMENT	PREVOYANCE SOCIALE ASSURANCE-MALADIE Assurance-maladie Subsides LAMal Assurance-maladie net 737,500.00 737,500.00 737,500.00 737,500.00 AUTRES ASSURANCES SOCIALES Autres assurances sociales FIP, financement LACI Autres assurances sociales FIP, financement LACI 55,500.00 AUTRES ASSURANCES SOCIALES Autres assurances sociales FIP, financement LACI 55,500.00 AUTRES ASSURANCES SOCIALES 55,500.00 0.00 55,500.00	Charges Revenus Budget 2014

540	Depuis les comptes 2012, les coûts des structures de l'enfance sont distingués selon les types d'accueil (préscolaire ou parascolaire) et de structures
	(Les Moussaillons, Cap'Tène, Les Corsaires, Bidibul, mamans de jour ou autres).
540.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5, annexe 5).
540.365.00	Participation préscolaire communale pour les enfants laténiens placés aux Moussaillons à Marin ; prévision basée sur les comptes 2013 et 2014.
540,365.01	Participation préscolaire communale pour les enfants laténiens placés dans d'autres structures d'accueil que Les Moussaillons ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.02	Participation parascolaire communale pour les enfants laténiens placés aux Moussaillons à Marin et aux Corsaires à Wavre ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.03	Participation parascolaire communale pour les enfants laténiens placés dans d'autres structures d'accueil que Les Moussaillons ; prévision basée sur les comptes 2013 et l'état de situation à fin septembre 2014.
540.365.04	Participation communale aux parents de jour pour les enfants laténiens ; prévision basée sur les comptes 2013 et 2014.
540.365.09	Subvention communale à l'atelier Bidibul, selon l'arrêté du Conseil général de La Tène, du 12 décembre 2013 (durée de 10 ans).
540.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
540.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (1%); Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
540.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%) ; Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
540.427.00	Loyer annuel acquitté par Les Moussaillons pour l'occupation de locaux dans la CSUM et au collège de Wavre.
540.436.01	Recette non-budgétable car dépendant du résultat du bouclement des comptes des Moussaillons.
541.361.00	Scolarisation d'enfants laténiens en écoles ou établissements spécialisés ; prévision selon l'hypothèse du nombre d'enfants scolarisés en institutions ; adaptation sur la base des comptes précédents.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 25

No compte	Libellé	Budget Charges		Dudant 2074	Ga
No compee	Dibette	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE				
540	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE				
540.331.00	Amortissement	4,000.00		4,000.00	4,000.0
540.365.00	Part. préscolaire Moussaillons	350,000.00		375,000.00	321,999.5
540.365.01	Part. préscolaire autres	60,000.00		40,000.00	47,828.7
540.365.02	Part. parascolaire Moussaillons	240,000.00		280,000.00	228,416.4
540.365.03	Part. parascolaire autres	2,000.00		2,000.00	826.3
540.365.04	Part. parents de jour	10,000.00		15,000.00	11,674.8
540.365.09	Part. Bidibul	11,000.00		12,000.00	10,800.0
540.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		0.00	0.0
540.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	5,000.00		5,000.00	4,921.4
540.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	6,500.00		7,000.00	6,610.4
540.427.00	Locations locaux		150,000.00	140,000.00-	132,360.0
540.436.00	Participation autres communes		500.00	0.00	356.2
540.436.01	Structure remboursement pension		0.00	0.00	3,503.2
Total Solde	STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE	689,000.00	150,500.00 538,500.00	600,000.00	500,858.2
541	AUTRES DEPENSES				
541.361.00	Institutions pour mineurs handicapés	90,000.00		65,000.00	92,973.3
Total Solde	AUTRES DEPENSES net	90,000.00	0.00	65,000.00	92,973.3
	PROTECTION DE LA JEUNESSE	779,000.00	150,500.00	665,000.00	593,831.5

58 Facture sociale

Avec l'entrée en vigueur de la facture sociale en 2015, qui a été adoptée le 18 février 2014 par le Grand Conseil, et à la différence des années précédentes, ce ne sont plus seulement les charges de l'aide matérielle (581.361.00), des programmes d'insertion (581.361.01), des mesures d'intégration professionnelle (582.361.00) et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (589.361.00) qui sont réparties entre l'Etat et les communes, mais aussi les subsides LAMal (nouveau compte 520.361.00), les bourses d'étude (nouveau compte 239.361.02), les avances de contributions d'entretien (nouveau compte 589.361.01), ainsi que les mandats aux services sociaux privés (nouveau compte 589.361.02); la répartition est unifiée pour toutes les prestations à 60% pour l'Etat et 40% pour les communes ; le taux de subvention à 40% des charges de personnel des services et guichets sociaux régionaux est inchangé.

L'entrée en vigueur de la facture sociale induit la modification du plan comptable ; l'harmonisation des taux de financement des prestations d'action sociale entre l'Etat et les communes, autrement dit de la facture sociale, implique de fait pour les communes de passer au principe d'échéance pour financer ces prestations dès le 1er janvier 2015 ; l'obligation de faire coïncider la comptabilisation de la prestation avec la période au cours de laquelle elle est due découle aussi de la loi sur les finances de l'Etat et des communes dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2015 ; les communes comme La Tène qui comptabilisaient encore les prestations payées selon le principe de caisse doivent comptabiliser la charge de l'exercice 2014 (selon le principe de caisse) et celle de 2015 (selon le principe d'échéance) au cours de l'exercice 2015 ; les conséquences de cette mesure qui conduisent les communes en situation de découvert au bilan, ce qui sera le cas de La Tène, sont examinées de manière particulière par le service des communes.

A la rédaction du présent rapport, la facture sociale est estimée à 202.38 millions de francs au plan cantonal, dont 40% sera à la charge des communes et réparti au prorata du nombre d'habitants ; ce montant tient compte pour 2 millions de francs à charge des communes des effets de l'introduction du salaire minimum en 2015, une réforme actuellement combattue par le dépôt d'un recours devant le Tribunal fédéral.

GSR de l'Entre-deux-Lacs

Dès le 1er janvier 2014, les différents guichets sociaux régionaux (GSR) du canton constituent la porte d'entrée du dispositif social cantonal et communal pour toute personne sollicitant une prestation sociale sous condition spécifique; concrètement, le GSR de l'Entre-deux-Lacs est administré par une commission sociale régionale et se compose de l'agence régionale AVS de l'Entre-deux-Lacs (ARAVS, 101.301.01), du service social régional de l'Entre-deux-Lacs (SSREDL, 581.352.00) et du guichet ACCORD (581.352.01).

- Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise ; répartition des charges à raison de 50% selon la population et 50% selon les dossiers de chaque commune au 31 décembre ; bases du budget 2015 : 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 119 dossiers laténiens pour 491 dossiers au total (24.24% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013).
- Montant communiqué par la commission sociale régionale à Saint-Blaise ; répartition des charges à raison de 50% selon la population et 50% selon les dossiers de chaque commune au 31 décembre ; bases du budget 2015 : 4'826 habitants sur une population totale de 19'914 habitants (24.23% de la population de référence au 31 décembre 2013) et 166 dossiers laténiens pour 634 dossiers au total (26.18% du nombre de dossiers au 31 décembre 2013).
- Part laténienne à l'action (aide) sociale (1.135 million de francs), selon communication du DFS, et passage au principe d'échéance (rattrapage de l'année 2014 pour 1.9 million de francs); le compte B280.12, Réserve MCH2 est dissoute par le compte 581.480.00, Prélèvement réserve ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- 581.361.01 Part laténienne aux programmes d'insertion, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- Aide de Noël d'un montant de 80 francs/enfant d'assistés de l'action sociale, sous forme de bons d'achat.
- 581.366.01 Organisation d'un repas de fin d'année des aînés et d'un thé dansant.
- 581.380.00 Compte inutilisé et qui sera supprimé en raison du passage au principe d'échéance en 2015.
- 581.480.00 Cf. le commentaire du compte 581.361.00, Participation action sociale.
- 582.361.00 Part laténienne aux mesures d'intégration professionnelle, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.
- Part laténienne aux allocations familiales des personnes sans activité lucrative, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire général du poste 58, Action sociale.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 26

No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
58	ACTION SOCIALE				
581	PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE				
581.352.00	SSREDL	223,000.00		170,500.00	189,134.70
581.352.01	ACCORD	34,500.00		30,000.00	4,161.40
581.361.00	Participation action sociale	3,035,000.00		1,724,000.00	1,536,264.30
581.361.01	Programme d'insertion	34,000.00		50,000.00	34,980.10
581.366.00	Aide extraordinaire	3,500.00		3,500.00	3,816.00
581.366.01	Action en faveur des personnes âgées	10,000.00		10,000.00	12,127.05
581.380.00	Fonds de réserve	0.00		200,000.00	200,000.00
581.480.00	Prélèvement réserve		400,000.00	0.00	0.00
Total Solde	PART COMMUNALE A L'ACTION SOCIALE net	3,340,000.00	400,000.00	2,188,000.00	1,980,483.55
582	OFFICE DU TRAVAIL				
582.361.00	Part. mesures d'intégration prof.	107,000.00		163,500.00	145,309.35
Total Solde	OFFICE DU TRAVAIL	107,000.00	0.00	163,500.00	145,309.35
589	PERSONNES SANS ACTIVITE				
589.361.00	Parts allocations familiales	37,000.00		46,000.00	45,279.30
589.361.01	Avances de contribution d'entretien	6,500.00		0.00	0.00
589.361.02	Social privé	34,000.00		0.00	0.00
Total Solde	PERSONNES SANS ACTIVITE net	77,500.00	0.00 77,500.00	46,000.00	45,279.30
Total Solde	ACTION SOCIALE	3,524,500.00	400,000.00 3,124,500.00	2,397,500.00	2,171,072.20

589.361.01	Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux avances de contribution d'entretien, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire
	général du poste 58, Action sociale.
589.361.02	Nouveau compte pour comptabiliser la part laténienne aux mandats aux services sociaux privés, selon communication du DFS ; Cf. le commentaire
	général du poste 58, Action sociale

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

La Tène	Exerc. 2014		kerc. 2014	
No compte Libellé	Budget Charges	2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
TOTAL PREVOYANCE SOCIALE Solde net	5,096,500.00	550,500.00 4,546,000.00	3,062,500.00	2,764,903.78
				BU01L.CMV

620	L'équipe de voirie totalise 6 ETP pour 6 postes de travail ; à noter que l'achat d'un robot-tondeuse a permis de diminuer le nombre d'heures affectées à l'entretien des zones de sports (compte 340.390.02, Imputations internes voirie pour les activités générales) et de développer et d'identifier au compte de de fonctionnement celui affecté aux écopoints (compte 720.390.02, Imputations internes voirie pour les écopoints).
620.300.00	Coût de fonctionnement de la commission des travaux publics et des services industriels.
620.300.01	Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.
620.301.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, en ce qui concerne l'évolution des traitements.
620.303.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.00, Administration générale, Cotisations AVS, AI, AC, ALFA.
620.303.02	Commentaire en relation avec celui du compte 020.303.02, Administration générale, Allocations familiales.
620.304.00	Commentaire en relation avec celui du compte 020.304.00, Administration générale, Cotisations LPP.
620.306.00	Renouvellement d'une partie de l'équipement individuel (pantalons, gilets, parkas, chaussures, etc. ; environ 3'600 francs/an) et divers.
620.309.90	Coût de formation du personnel.
620.311.00	Achat et remplacement de machines et matériel divers.
620.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
620.312.01	Prévision du coût de consommation tenant compte de la puissance de l'éclairage public ; baisse tenant compte de la mise en place d'une première partie des luminaires LED ; à terme, la diminution de coût devrait avoisiner -28%.
620.313.04	Entretien courant des marquages au sol, de la signalisation verticale et l'établissement d'un plan de la signalisation.
620.314.00	Entretien courant des routes communales (selon plan d'entretien annuel) et réparations des dégâts constatés à l'issue de l'hiver.
620.314.01	Entretien des points lumineux par le Groupe E (nouveauté) et remplacement de lampadaires en cas d'incidents ; les éventuelles récupérations (p.ex. lorsque le conducteur fautif est identifié) ont lieu par le compte 620.436.00, Remboursements de tiers ; baisse des interventions en raison de la mise en place de nouveaux luminaires LED.
620.314.02	Charges fixes (p.ex. entretien du monte-charges 2'900 francs et vidange du séparateur d'huiles 1'300 francs) et divers.
620.315.01	Prévision tenant notamment compte des coûts ordinaires d'entretien des véhicules.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 28

No compte	Libellé		renus Budget 2014	Compton 201
		Charges Rev	renus Budget 2014	Comptes 201
6	TRAFIC			
62	ROUTES COMMUNALES			
620	RESEAU DES ROUTES COMMUNALES			
620.300.00	Commission TPSI	1,000.00	1,500.00	0.0
620.300.01	Commission CTA	1,500.00	0.00	0.0
620.301.00	Traitements	463,500.00	461,000.00	462,778.2
620.303.00	Cotisations AVS, AI, AC, ALFA	68,500.00	68,000.00	68,793.3
620.303.02	Allocations familiales	18,500.00	19,500.00	19,605.0
620.304.00	Cotisations LPP	90,500.00	93,500.00	82,009.3
620.305.00	Cotisations assurances accident	15,000.00	15,000.00	14,374.7
620.306.00	Equipement	4,000.00	4,000.00	4,198.4
620.306.02	Cotisations APG maladie	6,500.00	4,500.00	4,707.4
620.309.90	Charges diverses de personnel	1,500.00	1,500.00	2,600.0
620.310.00	Fourn. de bureau, impressions, divers	1,000.00	1,000.00	1,000.0
620.311.00	Achats mobilier, machines, matériel	7,000.00	7,000.00	5,472.0
620.312.00	Chauffage, éclairage	23,000.00	21,000.00	23,876.2
620.312.01	Eclairage public	35,000.00	45,000.00	39,243.2
620.313.00	Achats carburants	15,000.00	15,000.00	15,992.4
620.313.01	Achat matériaux	15,000.00	15,000.00	11,093.4
620.313.02	Plaques de rues	1,000.00	1,000.00	1,076.8
620.313.03	Achats sel et nitrate	20,000.00	20,000.00	19,595.5
620.313.04	Signalisation routière, marquages	20,000.00	20,000.00	9,544.0
620.314.00	Entretien routes	70,000.00	70,000.00	31,271.6
620.314.01	Entretien éclairage public	35,000.00	40,000.00	29,868.3
620.314.02	Entretien, aménagement locaux	5,000.00	5,000.00	3,236.8
620.315.00	Entretien mobilier, machines, matériel	5,000.00	7,000.00	5,126.8
620.315.01	Entretien, fournitures véhicules	17,500.00	17,500.00	29,896.8
620.318.01	Téléphonie	1,000.00	1,000.00	802.4
				BU01L.CMV

620.318.03	Enlèvement des déchets inertes générés par l'activité de l'équipe de voirie qui, avant l'introduction de la taxe au sac, étaient comptabilisés dans l'ancien poste 721, Autres déchets ; réduction sur la base des comptes précédents.
620.318.05	Enlèvement des autres déchets générés par l'activité de l'équipe de voirie (p.ex. poubelles publiques) qui, avant l'introduction de la taxe au sac, étaient comptabilisés dans l'ancien poste 721, Autres déchets ; augmentation sur la base des comptes précédents.
620.318.20	Parts aux assurances responsabilité civile, flotte véhicules et autres polices (p.ex. bâtiment).
620.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
620,390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
620.390.06	Part des traitements de l'équipe du camping concernant les routes (forfait de 5'000 francs, compte 351.490.06, Imputations internes traitements camping); employés du camping très partiellement affectés à l'équipe de voirie durant l'hiver.
620.490.02	Traitements nets du poste 620, Réseau des routes communales (578'000 francs) ventilés selon la clé de répartition qui a été remise à jour : 330, Parcs publics et places de jeux, 20% ; 340, Activités générales (Sports), 7% ; 343, Ports, 3% ; 621, Parkings, 2% ; 700, Eau potable, 2% ; 710 Eaux usées, 2%; 720. Déchets urbains, 4% (nouveauté) ; 722, Déchets des entreprises, 2% (nouveauté) ; 812, Forêts communales, 3% ; le solde reste affecté aux routes communales, 55%.
621	Poste incluant les coûts de fonctionnement et les recettes (tickets et vignettes) des parkings payants, soit à la CSUM, à l'Espace Perrier, à Pré-du-Pont et au site touristique de La Tène ; prévisions tenant compte de la réglementation adoptée par le Conseil général le 21 mars 2013 et de l'état de situation des comptes 2014 à fin septembre.
621.312.00	Cf. le budget de répartition des charges d'énergies et eau (cahier 5, annexe 9).
621.318.20	Hausse de la prime depuis 2014 en raison de l'augmentation du nombre d'horodateurs et du mauvais résultat de la police précédente.
621.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
621.390.00	Part à l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. Le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
621.390.01	Part des traitements de l'équipe de conciergerie (2%); Cf. le commentaire général du poste 215, Conciergerie, et la clé de répartition prévue au compte 215.490.01, Conciergerie, Imputations internes traitements.
621.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
621.390.03	Part des coûts d'exploitation de la CSUM (1%); Cf. le commentaire général du poste 212, CSUM, et la clé de répartition prévue au compte 212.490.03, CSUM, Imputations internes bâtiment CSUM.
621.427.00	Vente de tickets aux parkings CSUM et Espace Perrier.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 29

		Budget 2015			
No compte	Libellé	Charges Revenus		Budget 2014	Comptes 201
620.318.03	Enlèvement inertes	2,500.00		2,500.00	3,396.6
620.318.05	Enlèvement déchets	25,000.00		25,000.00	26,542.2
620.318.20	Assurances	20,500.00		20,500.00	19,166.8
620.331.00	Amortissements	207,000.00		207,500.00	170,200.
620.390.00	Imputations internes intérêts	45,500.00		44,500.00	42,271.
620.390.06	Imputations internes trait. camping	5,000.00		5,000.00	13,543.
620.436.00	Remboursements de tiers	, , , , ,	5,000.00	5,000.00-	9,458.
620.436.01	APG remboursements		0.00	0.00	8,302.
620.436.03	Parts employés AVS, AI, AC		29,000.00	29,000.00-	28,453.
620.436.04	Parts employés LPP		35,500.00	37,000.00-	34,521.
620.436.06	Parts employés ANP, AAC		9,500.00	9,500.00-	9,468.
620.436.07	Parts employés APG maladie		1,000.00	1,000.00-	634.
620.451.00	Remboursements allocations familiales		10,500.00	10,500.00-	10,760.
620.490.02	Imputations internes traitements voirie		262,000.00	268,500.00-	223,299.
Tota]	l reseau des routes communales	1,246,500.00	352,500.00	898,500.00	836,385.
Solde	e net		894,000.00		,
621	PARKINGS				
621.312.00	Chauffage, éclairage, énergie, eau	1,000.00		1,000.00	1,136.
621.314.00	Entretien, aménagement locaux	6,000.00		6,000.00	12,312.
621.318.00	Signalisation, marquages	1,000.00		2,000.00	0.
621.318.20	Assurances	3,000.00		3,000.00	1,402.
621.331.00	Amortissements	3,000.00		3,000.00	0.
521.390.00	Imputations internes intérêts	500.00		0.00	0.
621.390.01	Imputations internes trait. conciergerie	9,500.00		9,500.00	9,842.
521.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		13,500.00	11,451.
521.390.03	Imputations internes bâtiment CSUM	13,000.00		13,000.00	13,220.
521.390.04	Imputations internes traitements admin.	5,000.00		5,000.00	0.
521.427.00	Recettes parkings CSUM & EP, tickets		16,000.00	16,000.00~	8,176.
					BU01L.CMV

Vente de vignettes aux parkings CSUM et Espace Perrier. Vente de tickets sur le site touristique de La Tène. Vente de vignettes sur le site touristique de La Tène.
Nouveau libellé pour identifier dans différents comptes les ventes de tickets et de vignettes à Thielle, et autres sources (p.ex. cour des écoles), qui étaient auparavant enregistrées dans ce seul compte ; Cf. également les comptes 621.427.05 et 621.427.06).
Commentaire en relation avec le compte 621.727.04, Recettes parking Thielle, tickets.
Commentaire en relation avec le compte 621.727.04, Recettes parking Thielle, tickets.
Montant communiqué par le DFS pour ce qui concerne la part communale au pot commun (742'000 francs), dont à ajouter l'extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix (env. 10'000 francs/an) et le projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignières - Saint-Blaise (env. 7'000 francs/an); s'agissant du pot commun, les offres sont négociées sur une période biennale 2014-2015; le canton et la Confédération ont donné des objectifs aux entreprises, ce qui a permis lors des négociations de contenir la hausse des besoins en indemnités; comme pour l'année horaire 2014, aucune amélioration significative de l'offre n'est prévue sur les lignes neuchâteloises et seules de petites adaptations des horaires sont prévues (courses supplémentaires en raison de l'ouverture plus tardive des commerces, prolongement bus sur Pontarlier).
Contribution provisoire 2015 et solde 2014.
Transfert du coût des projets émanant de la COMUL (extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix et projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignières - Saint-Blaise au poste 791, Agglomération, pour bénéficier d'une vue d'ensemble des coûts COMUL ; commentaire en relation avec le compte 650.364.00, Trafic régional, Participation entreprises de transport.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 30

DA TENE			Exerc. 2014	
No compte Libellé	Budge Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
621.427.01 Recettes parkings CSUM & EP, viquettes		18,000.00	18,000.00-	20,242.60
621.427.02 Recettes parkings La Tène, tickets		90,000.00	90,000.00-	
621.427.03 Recettes parkings La Tène, vignettes		19,000.00	19,000.00-	1
621.427.04 Recettes parkings Thielle, tickets		5,000.00	15,000.00-	0.00
621.427.05 Recettes parkings Thielle, vignettes		2,000.00	0.00	0.00
621.427.06 Recettes parkings, autres		8,000.00	0.00	0.00
Total PARKINGS	53,500.00	158,000.00	102,000.00-	67,526.75
Solde net	104,500.00			,
Total ROUTES COMMUNALES				
Solde net	1,300,000.00	510,500.00 789,500.00	796,500.00	768,858.30
65 TRAFIC REGIONAL				
650 TRAFIC REGIONAL				
650.364.00 Participation entreprises de transport	759,000.00		743,500.00	739,366.25
650.365.00 Participation Noctambus	5,500.00		4,500.00	5,678.15
650.490.05 Imputations internes transports		17,000.00	10,000.00-	2,921.25
Total TRAFIC REGIONAL	764,500.00	17,000.00	738,000.00	742,123.15
Solde net		747,500.00		
Total TRAFIC REGIONAL				
Solde net	764,500.00	17,000.00 747,500.00	738,000.00	742,123.15
MOMAY MDANIA				
TOTAL TRAFIC Solde net	2,064,500.00	527,500.00 1,537,000.00	1,534,500.00	1,510,981.45
	=======================================	=========	========	
				BUOIL.CMV

700.310.00	Impression et adressage des factures à forts tirages (p.ex. eau, épuration et déchets) par le Centre d'Impression de Fleurier (CIFL).
700.311.00	Mise en place de nouveaux compteurs et remplacements, selon les besoins identifiés (500 francs/compteur et radio).
700.312.00	Coût d'exploitation de la station (en copropriété avec Saint-Blaise) et montant communiqué par la commune de Saint-Blaise.
700.312.01	Suppression des achats d'eau pour l'alimentation de Thielle et de Wavre, en raison de l'achèvement de l'interconnexion des réseaux en 2014.
700.314.00	Entretien courant du réseau (p.ex. réparations de fuites, remplacement d'anciennes conduites, etc.) et remplacement d'une partie de conduite aux Sugiez
700.014.00	(env. 30'000 francs) et à Montmirail (env. 70'000 francs).
700.314.01	Activités du fontainier (Hildenbrand SA) sur la base d'un contrat de prestations.
700.315.00	Entretien et remplacement des hydrants, selon contrat et planification avec l'entreprise Hinni AG, et divers.
700.318.05	Contrôle périodique de l'eau du réseau par un bureau spécialisé.
700.318.40	Campagne annuelle de détection de fuites sur le réseau.
700.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
700.371.00	Prélèvement envers les consommateurs d'une redevance de 70 cts/m3 d'eau consommée par le compte 700.474.00, Eau potable, Redevance cantonale
	sur vente d'eau, qui est intégralement reversée à l'Etat ; les agriculteurs, les horticulteurs, les habitations avec fosse septique et les entreprises avec
	système de traitement des eaux sont exonérés partiellement ou totalement ; redevance alimentant le fonds cantonal destiné à financer les études (p.ex.
	zones de protection), les ouvrages et installations nécessaires à l'alimentation en eau potable, l'évacuation et l'épuration des eaux.
700.380.00	Chapitre du service des eaux à autofinancer et solde net à attribuer ou prélever par les financements spéciaux ; pour 2015, le bénéfice prévu sera
	attribué à la réserve figurant au bilan (compte B280.02, Réserve approvisionnement en eau, qui présentait un solde de 1'639'242.06 francs au 1er janvier
	2014, dont à ajouter un bénéfice 2014 présumé de 78'000 francs).
700.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition
	Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
700.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie concernant l'eau potable (2% ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la
	clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie).
700.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la facturation de l'eau potable (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte
	020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
700.435.00	Prévision variable selon la consommation d'eau par les ménages et les entreprises ; le tarif de vente de l'eau est de 1.20 franc/m3 HT.
700.436.00	Selon décompte communiqué par la commune de Saint-Blaise concernant la comptabilisation de l'intérêt et l'amortissement du compte d'exploitation du
	Vigner ainsi que diverses ventes ponctuelles d'eau (p.ex. lors de grands chantiers).
700.474.00	Commentaire en relation avec celui du compte 700.371.00, Eau potable, Versement redevance à l'Etat.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 31

No compte	Libellé	Budget Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
					-
7	PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT				
70	SERVICE DES EAUX				
700	EAU POTABLE				
700.310.00	Fournitures, impressions	3,000.00		3,000.00	3,500.00
700.311.00	Achat, entretien compteurs	20,000.00		40,000.00	42,520.50
700.312.00	Frais de pompage le Vigner	153,500.00		165,500.00	155,477.02
700.312.01	Achat eau Saint-Blaise	0.00		5,000.00	79,430.40
700.314.00	Entretien réseau	130,000.00		130,000.00	100,012.75
700.314.01	Autocontrôle, fontainier	45,000.00		45,000.00	42,609.70
700.315.00	Entretien hydrants	10,000.00		10,000.00	8,487.90
700.318.01	Téléphonie, télépage	1,000.00		1,000.00	873.9
700.318.05	Analyses	7,000.00		7,000.00	6,042.55
700.318.40	Honoraires détection fuites	10,000.00		10,000.00	10,042.00
700.319.90	Divers	1,000.00		1,000.00	971.10
700.331.00	Amortissements	187,000.00		199,500.00	195,300.00
700.371.00	Versement redevance à Etat	450,000.00		470,000.00	422,125.20
700.380.00	Attribution réserve	114,500.00		70,000.00	78,901.9
700.390.00	Imputations internes intérêts	70,000.00		67,500.00	32,451.00
700.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		7,500.00	5,725.65
700.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,500.00		11,500.00	10,000.00
700.435.00	Ventes eau potable		750,000.00	750,000.00-	718,104.79
700.436.00	Remboursements de tiers		25,000.00	23,500.00-	54,241.70
700.474.00	Redevance cantonale sur vente d'eau		450,000.00	470,000.00-	422,125.20
	EAU POTABLE	1,225,000.00	1,225,000.00	0.00	0.00
Solde	net				
Total	SERVICE DES EAUX	1,225,000.00	1,225,000.00	0.00	0.00
Solde					3.00

710	En raison d'un montant insuffisant de la taxe d'épuration (2 francs HT/m3) les exercices 2009 à 2013 du chapitre des Eaux usées ont bouclé avec un déficit et il en ira de même pour l'exercice 2014 ; selon les prévisions, le bilan communal devrait présenter à fin 2014 un engagement sur financements spéciaux d'environ 180'000 à 220'000 francs, et qu'il conviendra d'amortir au taux de 20%/an ; le budget 2015 qui vous est soumis tient compte d'une adaptation de la taxe d'épuration à 2.30 francs HT/m3.
710.314.10	Aucun curage/vidange des sacs de routes n'aura lieu en 2015, celui-ci ayant été effectué en 2014.
710.315.00	Entretien périodique des pompes des stations de relevage.
710.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
710.352.00	Montant communiqué par le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.
710.380.00	Chapitre des eaux usées à autofinancer et solde net à attribuer ou prélever par les financements spéciaux ; pour 2015, le bénéfice prévu sera attribué à
	l'engagement figurant au bilan (compte B180.01, Avance EU, qui présentait un solde de 8'566.15 francs au 1er janvier 2014, dont à ajouter un déficit 2014 présumé de 160'000 à 210'000 francs).
710.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
710.390.01	Transfert à charge du poste 710, Eaux usées, du solde du poste 711, Eaux claires ; coûts d'exploitation et financiers des eaux claires couverts par la taxe d'épuration et non pas par l'impôt, selon arrêté du Conseil général concernant la taxe d'épuration, du 6 novembre 2008.
710.390.02	Part des traitements de l'équipe de voirie concernant la protection des eaux (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie.
710.390.04	Part des traitements de l'administration communale concernant la facturation de la taxe d'épuration (forfait de 11'500 francs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
710.434.00	Prévision variable selon la consommation d'eau par les ménages et les entreprises ; estimation basée sur une taxe d'épuration à 2.30 francs HT/m3.
711.314.00	Entretien courant du réseau d'eaux claires.
711.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
711.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
711.490.00	Commentaire en relation avec celui du compte 710.390.01, Eaux usées, Imputations internes eaux claires.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 32

	with		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
No compto	1:1-116	_	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
71	PROTECTION DES EAUX				
710	EAUX USEES				
710.312.00	Frais pompage	4,000.00		3,500.00	3,979.39
710.314.10	Entretien canaux égouts	10,000.00		40,000.00	40,607.10
710.315.00	Entretien matériel, machines	2,500.00		2,500.00	1,400.0
710.331.00	Amortissements	103,500.00		116,500.00	116,300.0
710.352.00	Participation STEP	868,500.00		875,000.00	841,328.3
710.380.00	Attribution réserve	50,000.00		0.00	0.0
710.390.00	Imptations internes intérêts	42,000.00		29,000.00	33,772.0
710.390.01	Imputations internes eaux claires	338,000.00		329,000.00	332,868.1
710.390.02	Imputations internes traitements voirie	11,500.00		7,500.00	0.0
710.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,500.00		11,500.00	10,000.0
710.434.00	Recettes taxe épuration		1,439,000.00	1,250,000.00-	1,140,589.9
710.436.00	Remboursements de tiers		2,500.00	2,500.00-	0.0
710.480.00	Prélèvement réserve		0.00	162,000.00-	
Total	EAUX USEES	1,441,500.00	1,441,500.00	0.00	0.0
Solde	net				
711	EAUX CLAIRES				
711.314.00	Entretien réseau	10,000.00		10,000.00	7,483.1
711.331.00	Amortissements	190,000.00		190,000.00	190,100.0
711.390.00	Imputations internes intérêts	138,000.00		129,000.00	135,285.0
711.490.00	Imputations internes à épuration		338,000.00	329,000.00-	332,868.1
Total	EAUX CLAIRES	338,000.00	338,000.00	0.00	0.0
Solde	net		·		
Total	PROTECTION DES EAUX	1 770 500 00	1 770 500 00		
Solde		1,779,500.00	1,779,500.00	0.00	0.0
					BUO1L.CMV

720.310.00	Plan de collecte des déchets, tous-ménages d'information et fournitures pour l'envoi des factures par le Centre d'Impression de Fleurier (CIFL) et des
	rappels.
720.318.00	Coût des factures concernant les taxes de base.
720.318.01	Transport des déchets à VADEC ; contrat de collaboration avec SVEDEL SA revu dès le 1er juillet 2013 ; baisse expliquée par rapport aux comptes 2013 par la réduction de 2 à 1 tournée(s) hebdomadaire(s) de ramassage.
720.318.02	Achats de matériel d'équipement des écopoints.
720.318.03	Transport des déchets récoltés dans les écopoints.
720.318.04	Traitement des déchets verts au centre de compostage de Sugiez (10.50 francs HT/habitant, soit une taxe linéaire), dont à ajouter les frais effectifs de transport.
720.318.08	Le produit de la récupération du papier est attribué et géré par le fonds scolaire ; le montant figurant dans ce compte correspond à une subvention versée afin de compléter le produit de la récupération du papier.
720.330.00	Coût des actes de défaut de biens après poursuites infructueuses.
720.352.01	Données communiquées par le syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.
720.361.00	Participation communale au traitement des déchets spéciaux récoltés par les communes ; facturation par le biais de l'Etat.
720.380.00	Aucune attribution à la réserve en 2015.
720.390.00	Part des intérêts internes calculée sur le montant de l'avance au bilan, selon directives cantonales.
720.390.02	Nouveau compte ; part des traitements de l'équipe de voirie concernant les déchets urbains (4% ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales, Imputations internes traitements voirie).
720.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la gestion administrative (facturation, courrier, trafic des paiements, etc.), soit un forfait de 5 francs/logement (et non pas de 25 francs/logement tels que recommandés par le service des communes); Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
720.434.00	Compte inutilisé depuis l'introduction de la taxe au sac et qui sera supprimé.
720.434.01	Recette provenant des taxes de base logements ; le montant de la taxe (année n) est adapté chaque année après le bouclement des comptes précédents (n-1) ; la taxe s'est élevée à 105 francs/HT en 2014, 132.95 francs/HT en 2013 et à 109 francs/HT en 2012.
720.435.00	Recette notamment composée de la ristourne TEA sur le verre recyclé et l'indemnité de récupération du vieux papier.
720.439.00	Dédommagement de tiers dans des cas particuliers.
720.464.00	Prévision de la rétrocession VADEC : prévision sur la base des comptes précédents.
720.490.01	Imputation à charge des entreprises d'une part de 8.37% du coût des transports des déchets logements (compte 720.318.01) et d'une autre part de
, 20.400.01	8.37% de ceux du compostage (compte 720.318.04), du recyclage du verre (compte 720.318.07) et du vieux papier (compte 720.318.08); diminution expliquée par l'externalisation de la gestion des entreprises au poids, qui restent toutefois assujetties à la taxe de base.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

Exerc. 2014

33

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
72	TRAITEMENT DES DECHETS				
720	DECHETS URBAINS				
720.310.00	Imprimés, publications	2,000.00		2,000.00	894.5
720.318.00	Ports, taxes postales	1,500.00		1,000.00	1,639.0
720.318.01	Ramassage, transport	110,000.00		120,000.00	174,681.5
720.318.02	Ecopoints, aménagement	5,000.00		7,000.00	22,399.6
720.318.03	Ecopoints, ramassage	15,000.00		20,000.00	13,933.2
720.318.04	Compostage	135,000.00		126,500.00	134,336.7
720.318.07	Verre	9,000.00		10,000.00	7,656.2
720.318.08	Vieux papier	1,500.00		1,500.00	1,020.2
720.330.00	Pertes sur débiteurs	1,000.00		2,000.00	3,330.3
720.352.01	Participation déchetterie	164,500.00		148,500.00	157,552.0
720.361.00	Déchets spéciaux	5,000.00		5,000.00	4,754.0
720.380.00	Attribution réserve logements	0.00		37,000.00	50,150.9
720.380.01	Attribution remboursement engagement	0.00		15,000.00	15,000.0
720.390.00	Imp. internes intérêts	1,500.00		3,500.00	1,330.0
720.390.02	Imputations internes trait. voirie	23,500.00		0.00	0.0
720.390.04	Imputations internes trait. admin.	11,000.00		11,000.00	11,000.0
720.434.00	Recette taxe		0.00	0.00	500.0
720.434.01	Taxe déchets logements		230,000.00	300,000.00-	308,748.1
720.435.00	Récupérations diverses		5,000.00	5,000.00-	8,820.1
720.439.00	Recettes diverses		500.00	2,000.00-	227.8
720.464.00	Rétrocession VADEC "au sac"		75,000.00	85,000.00-	77,856.0
720.480.00	Prélèvement à la réserve		5,000.00	0.00	0.0
720.490.01	Imputation entreprises		24,000.00	17,500.00-	66,260.7
	DECHETS URBAINS	485,500.00	339,500.00	100,500.00	137,265.6
Solde	net		146,000.00		
					BUO1L.CMV

722	Poste regroupant la part des coûts des déchets à charge des entreprises ; dès mi-2013, la gestion des contrats des entreprises au poids est externalisée et, ce faisant, le poste 722 ne regroupe plus que les charges concernant les petites entreprises (qui sont taxées au forfait) ; les taxes de base restent
	facturées aux entreprises au poids et à celles au forfait ; une nouveauté 2015 consiste à comptabiliser les heures de l'équipe de voirie affectées à ce chapitre.
722.318.00	Compte à supprimer car inutilisé depuis l'externalisation de la gestion des contrats des entreprises au poids.
722.380.00	Aucune attribution à la réserve en 2015.
722.380.01	Amortissement pendant 5 ans au maximum de l'avance aux financements spéciaux (perte cumulée des exercices précédents) figurant au bilan (compte B180.03, Avance déchets entreprises) ; Cf. également le commentaire du compte 722.380.00, Attribution réserve entreprises.
722.390.02	Nouveau compte ; part des traitements de l'équipe de voirie concernant les déchets entreprises (2%) ; Cf. le commentaire général du poste 620, Réseau des routes communales, et la clé de répartition prévue au compte 620.490.02, Réseau des routes communales.
722.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour la gestion administrative (facturation, courrier, trafic des paiements, etc.), soit un forfait de 5 francs/client (et non pas de 25 francs/client comme le recommande le service des communes); Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration).
722.390.33	Part des intérêts internes calculée sur le montant de l'avance au bilan, selon directives cantonales.
722.390.70	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de ramassage des déchets urbains (comptes 720.318.01, Ramassage, transport et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.702	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais des écopoints (comptes 720.318.02, Ecopoints aménagement et 720.318.03 Ecopoints, ramassage).
722.390.73	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de compostage (comptes 720.318.04, Compostage et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.76	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de recyclage du verre (comptes 720.318.07, Verre et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.390.77	Imputation à charge des entreprises d'une part (8.37%) des frais de récupération du vieux papier (comptes 720.318.08, Vieux papier et 720.490.01, Imputation entreprises).
722.434.00	Prévision de la recette provenant des taxes de base entreprises ; tarif : 1) 91.65 francs/HT/petite entreprise ; 2) 274.85 francs/HT/entreprise moyenne ; 3) 366.45 francs/HT/grande entreprise).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 34

na rene				EX	erc. 2014
		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
722	DECHETS ENTREPRISES				
722.318.00	VADEC incinération	0.00			24 262 25
722.380.00	Attribution réserve entreprises	0.00		0.00	24,362.35
722.380.01	Remboursement avance entreprises	4,000.00		18,500.00	1,725.44
722.390.02	Imputations internes trait. voirie	11,500.00		4,000.00	4,000.00 0.00
722.390.04	Imputations internes trait. admin.	2,000.00		2,000.00	1,000.00
722.390.33	Imputations internes intérêts	500.00		500.00	500.00
722.390.70	Ramassage déchets urbains	9,000.00		7,500.00	49,477.80
722.390.702	Ramassage, Ecopoints	2,000.00		500.00	3,299.00
722.390.73	Compostage	11,500.00		8,000.00	12,196.20
722.390.76	Verre	500.00		500.00	695.10
722.390.77	Vieux papier	500.00		500.00	92.60
722.434.00	Taxe de base entreprises	300.00	36,000.00	35,500.00-	34,748.37
722.434.01	Taxe déchets entreprises		0.00	0.00	
722.436.00	Rétrocession VADEC "au sac"		5,500.00	6,500.00-	58,011.12 4,589.00
Total Solde	DECHETS ENTREPRISES net	41,500.00	41,500.00	0.00	0.00
Total Solde	TRAITEMENT DES DECHETS	527,000.00	381,000.00 146,000.00	100,500.00	137,265.65
			140,000.00		
74	CIMETIERE				
					BU01L.CMV

740.314.00 740.314.01	Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise). Montant communiqué par la commune de Cornaux.
740.434.00	Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise).
750.314.00 750.480.00	Entretien courant des berges. Prélèvement à la réserve (B280.07, Réserves ports-rives) afin d'équilibrer le poste 750, Rives et berges.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 35

Ba Tene					erc. 2014
		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges Revenus		Budget 2014	Comptes 2013
740	CIMETIERE				
740.314.00	Entretien cimetière St-Blaise	43,500.00		37,500.00	41,367.20
740.314.01	Entretien cimetière Cornaux	6,000.00		6,000.00	4,183.00
740.434.00	Recettes sur frais d'inhumation	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1,000.00	1,000.00-	748.10
Total	CIMETIERE	49,500.00	1,000.00	42,500.00	44,802.10
Solde	net		48,500.00	12,300.00	11,002.10
Total Solde	CIMETIERE	49,500.00	1,000.00	42,500.00	44,802.10
sorde	net		48,500.00		
75	RIVES ET BERGES				
750	RIVES ET BERGES				
750.314.00	Entretien	10,000.00		0.00	8,137.05
750.380.00	Attribution réserve	0.00		0.00	8,137.05
750.480.00	Prélèvement réserve		10,000.00	0.00	0.00
Total Solde	RIVES ET BERGES net	10,000.00	10,000.00	0.00	0.00
_					
Total Solde	RIVES ET BERGES net	10,000.00	10,000.00	0.00	0.00

790	Regroupement des charges et recettes des activités d'aménagement du territoire, effectuées au profit de la commune (p.ex. élaboration de plans, études sur les canalisations) ou des privés (p.ex. sanctions des plans) ; la refacturation a lieu par le compte 790.431.00, Aménagement du territoire, Recettes sanctions des plans.
790.300.00	Coût de fonctionnement de la commission d'urbanisme.
790.300.01	Nouveau compte pour identifier le coût de fonctionnement de la commission de l'environnement et du développement durable.
790.311.00	Retour à la normale après divers achats informatiques en 2014.
790.318.00	Prévision variable selon le nombre de dossiers de plans préavisés par le SAT ; refacturation aux privés quasi intégrale.
790.318.01	Prévision variable des frais de mise à jour de plans et de règlements ; aucune refacturation car activité concernant la commune.
790.318.40	Examen des dossiers par l'architecte-conseil (Service d'Urbanisme de la Ville de Neuchâtel - SUVN) ; refacturation aux privés quasi intégrale.
790.318.41	Prestations de l'ingénieur-conseil (RWB Neuchâtel SA et GEOgroupe SA pour le SIG) ; refacturation partielle aux privés.
790.318.42	Recours au service d'un cabinet d'avocats pour un litige ou une étude de droit ; en principe, aucune refacturation.
790.318.43	Activité du fontainier déployée au profit de privés (tarif en régie) ; refacturation totale aux privés.
790.331.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
790.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
790.390.04	Part des traitements de l'administration communale pour l'activité d'aménagement du territoire (imputation du traitement net correspondant à 1.2 ETP réparti sur 2 collaborateurs ; Cf. le commentaire du compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements administration) ; refacturation partielle.
790.431.00	Emoluments d'urbanisme et refacturations de frais pour les activités d'urbanisme au profit des privés, variables selon le nombre de dossiers.
791	Coûts de participation à la COMUL et au RUN, ainsi qu'aux projets liés.
791.361.00	Cotisations à l'association RUN (2.50 francs/habitant, couvrant les frais de l'équipe RUN), à la COMUL (70 cts/habitant, finançant les frais de fonctionnement de la COMUL) et alimentation du Fonds d'étude COMUL (30 cts/habitant, pour la mise en œuvre de projets spécifiques COMUL).
791.361.01	Nouveau compte pour enregistrer les parts communales à l'Association Région de l'Entre-deux-Lacs (50 cts/habitant à titre de cotisation et 40 cts/habitant à titre de participation au RUN).
791.390.05	Imputation interne concernant l'extension de la liaison Cortaillod - Plateau de Boudry - Bevaix et le projet de fusion des lignes Le Landeron - Marin et Lignières - Saint-Blaise ; Cf. les commentaires des comptes 650.364.00, Trafic régional, Participation entreprises de transport et 650.490.05, Trafic régional, Imputations internes transport.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 36

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
790	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
790.300.00	Commission d'urbanisme	3,000.00		3,000.00	2,685.5
790.300.01	Commission EDD	1,000.00		0.00	0.0
790.310.00	Frais divers	2,000.00		2,000.00	2,000.0
790.311.00	Achats informatiques	3,000.00		11,000.00	0.0
790.318.00	Frais d'actes et de sanctions	20,000.00		25,000.00	68,990.0
790.318.01	Mise à jour plans, règlements	5,000.00		5,000.00	11,341.5
790.318.02	Téléphonie	1,000.00		1,000.00	877.1
790.318.40	Honoraires architecte-conseil	10,000.00		10,000.00	4,500.0
790.318.41	Honoraires ingénieur-conseil	10,000.00		10,000.00	21,726.2
790.318.42	Honoraires avocat-conseil	3,000.00		3,000.00	0.0
790.318.43	Honoraires fontainier	3,000.00		5,000.00	1,660.5
790.331.00	Amortissements	38,000.00		38,000.00	38,200.0
790.390.00	Imputations internes intérêts	2,000.00		2,500.00	1,434.7
790.390.04	Imputations internes traitements admin.	147,500.00		147,500.00	140,000.0
790.431.00	Recettes sanctions des plans		120,000.00	120,000.00-	146,865.7
Total	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	248,500.00	120,000.00	143,000.00	146,549.8
Solde	net		128,500.00		210,01210
791	AGGLOMERATION				
791.361.00	Participations RUN, COMUL	17,000.00		17,000.00	16,950.5
791.361.01	Participation ARE2L	4,500.00		0.00	0.0
791.390.05	Imputations internes transport	17,000.00		10,000.00	2,921.2
Total	AGGLOMERATION	38,500.00	0.00	27,000.00	19,871.7
Solde	net		38,500.00	-	,
Total	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	287,000.00	120,000.00	170,000.00	166,421.5
Solde			167,000.00	2.0,000.00	

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 37

Ja Tene	Exerc. 2014				
No compte Libellé	Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013	
TOTAL PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT Solde net	3,878,000.00	3,516,500.00 361,500.00	313,000.00	348,489.30	
				BU01L.CMV.	

80 <u>Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr)</u>

Le 2 septembre 2014, le Grand Conseil a adopté la loi portant révision de la loi sur la promotion de l'agriculture ; cette révision a des conséquences financières modérées pour les communes qui seront mises à contribution dans le cadre du cofinancement des mesures paysagères toutefois essentiellement financées par la Confédération et l'Etat ; les communes participeront à la part cantonale à hauteur de 40%, respectivement à 4% de la contribution totale, pour les exploitants qui y sont domiciliés et qui en bénéficient ; cette participation financière, estimée à 120'000 francs pour 2015 ; la faible incidence financière pour La Tène de cette mesure n'est pas disponible à la rédaction du présent rapport et n'est de ce fait pas intégrée au budget 2015.

801.314.00 Entretien courant des drainages.

801.434.00 Contribution annuelle pour l'entretien des drainages (24 francs/ha), selon arrêté du Conseil général concernant les taxes et émoluments, du 19 mars

2009.

Selon budget forestier communiqué par l'ingénieur forestier d'arrondissement ; poste concernant essentiellement l'entretien des forêts communales de La Tène et de La Ramée ; budget 2015 déficitaire pour 30'500 francs (contre 37'500 francs au budget 2014).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 38 Exerc. 2014

801.380.00 Attribution réserve 0.00 7,000.00 7,000.00 6,755	No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
Solid	8	ECONOMIE PUBLIQUE				
801.314.00 Entretien ouvrages AF, drainages 7,000.00 0.00 6,755 6,755 6,811 7,000.00 7,000.00 6,811 7,000.00 7,000.00 6,811 7,000.00 7,	80	AGRICULTURE				
### 801.380.00 Attribution réserve ### 0.00	801	AMELIORATION DE L'EXPLOITATION				
801.434.00 Taxes drainage et chemins remaniements 801.480.00 Prélèvement réserve Total AMELIORATION DE L'EXPLOITATION Solde net Total AGRICULTURE Solde net 81 FORETS COMMUNALES 812.313.00 Matériel d'exploitation 812.313.01 Plantations, reboisement 812.314.01 Entretien dévestiture 812.315.00 Entretien matériel 812.315.00 Entretien matériel 812.315.00 Entretien dévestiture 812.315.00 Entretien dévestiture 812.315.00 Entretien matériel 812.315.00 Entretien matériel 812.315.00 Participation frais inspecteur forestier 812.315.00 Participation frais inspecteur forestier 812.315.00 Participation frais garde forestier 812.352.00 Participation frais garde forestier 812.350.00 Imputations internes traitements voirie 817,500.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.00 9.0	801.314.00	Entretien ouvrages AF, drainages	7,000.00		7,000.00	59.6
### Total AMELIORATION DE L'EXPLOITATION	801.380.00	Attribution réserve	0.00		0.00	6,755.6
Total AMELIORATION DE L'EXPLOITATION 7,000.00 7,000.00 0.00 0.00 Solde net 7,000.00 7,000.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0	801.434.00	Taxes drainage et chemins remaniements		7,000.00	7,000.00-	6,815.2
Total AGRICULTURE 7,000.00 7,000.00 0.00	801.480.00	Prélèvement réserve		0.00	0.00	0.0
Solde net 81 FORETS COMMUNALES 812 FORETS COMMUNALES 812.313.00 Matériel d'exploitation 1,500.00 1,500.00 89° 812.313.01 Plantations, reboisement 0.00 0.00 24° 812.314.01 Entretien dévestiture 6,500.00 7,500.00 0 812.315.00 Entretien matériel 0.00 0.00 0 812.318.45 Frais débardage, façonnage 13,000.00 14,000.00 9,71° 812.319.90 Divers 500.00 0.00 2,00° 812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 6,500.00 2,31° 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,31° 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176°			7,000.00	7,000.00	0.00	0.0
## Solde net ## FORETS COMMUNALES ## FORETS COMMUNALES ## FORETS COMMUNALES ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,500.00 ## 1,000.00 ##	Total	AGRICULTURE	7,000.00	7,000.00	0.00	0.0
812 FORETS COMMUNALES 812.313.00 Matériel d'exploitation 1,500.00 1,500.00 89 812.313.01 Plantations, reboisement 0.00 0.00 7,500.00 7,500.00 0.00 124 812.314.01 Entretien dévestiture 6,500.00 7,500.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
812.313.00 Matériel d'exploitation 1,500.00 1,500.00 89° 812.313.01 Plantations, reboisement 0.00 0.00 7,500.00 7,500.00 0 812.314.01 Entretien dévestiture 6,500.00 7,500.00 0 0 0 812.315.00 Entretien matériel 0.00 14,000.00 9,71 0	81	FORETS COMMUNALES				
812.313.01 Plantations, reboisement 0.00 0.00 244 812.314.01 Entretien dévestiture 6,500.00 7,500.00 7,500.00 6 812.315.00 Entretien matériel 0.00 0.00 14,000.00 9,713 812.319.90 Divers 500.00 0.00 2,003 812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 0.00 8,460 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176	812	FORETS COMMUNALES				
812.314.01 Entretien dévestiture 6,500.00 7,500.00 7,500.00 812.315.00 Entretien matériel 0.00 0.00 14,000.00 9,713 812.319.90 Divers 500.00 0.00 2,002 812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 8,460 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176	812.313.00	Matériel d'exploitation	1,500.00		1,500.00	897.6
812.315.00 Entretien matériel 0.00			0.00		0.00	244.
812.318.45 Frais débardage, façonnage 13,000.00 14,000.00 9,713 812.319.90 Divers 500.00 0.00 2,002 812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 8,460 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176			6,500.00		7,500.00	0.0
812.319.90 Divers 500.00 0.00 2,002 812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 0.00 8,460 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176			0.00		0.00	0.0
812.351.00 Participation frais inspecteur forestier 0.00 0.00 8,460 812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176			•		14,000.00	9,713.9
812.352.00 Participation frais garde forestier 6,500.00 6,500.00 2,319 812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176			500.00		0.00	2,002.9
812.390.02 Imputations internes traitements voirie 17,500.00 20,000.00 17,176						8,460.0
			·		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2,315.4
812.435.00 Ventes bois de service 7,500.00 1,500.00- 5,92°			17,500.00		·	17,176.
	812.435.00	Ventes bois de service		7,500.00	1,500.00-	5,927.8

812.436.00	Compte incluant notamment l'indemnité du Groupe E SA pour le passage de lignes.
830.365.00	Cotisation (920 francs) et contribution (3 francs/habitant) annuelles à Tourisme Neuchâtelois.
830.365.01	Reversement à l'Etat des taxes de séjour perçues au camping (compte 830.406.00, Tourisme, Taxes de séjour).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 39

		xerc. 2014
iget 2015		
Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
0.00	0.00	0.00
2,500.00	5,500.00-	
500.00	500.00-	102.65
500.00	500.00-	0.00
0.00	0.00	0.00
4,000.00	4,000.00-	
15,000.00	37,500.00	24,007.52
15,000.00	37,500.00	24,007.52
00	2,000.00	444.55
00	15,500.00	15,449.00
00	22,000.00	21,362.00
22,000.00	22,000.00-	21,262.00
500.00	500.00-	0.00
22,500.00	17,000.00	15,993.55
16,500.00		
22,500.00 16,500.00	17,000.00	15,993.55
•	22,500.00 16,500.00	1

860.410.00	Redevance versée par Groupe E SA pour la vente d'électricité aux consommateurs finaux sur le territoire communal (redevance d'utilisation du sol
	communal); prévision 2015 tenant compte d'un remboursement annuel d'environ 24'500 francs, pendant 6 ans (2012 à 2017), suite à un trop-versé par
	Groupe E SA de 146'081.25 francs en 2010 ; le sort de cette recette est incertain à terme.

Redevance versée par Viteos SA pour la vente de gaz de ville sur le territoire communal, soit 5% du chiffre d'affaires ; adaptation sur la base des comptes précédents.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 40

Da Telle				E3	xerc. 2014
No compte	Libellé	Budge Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
			I	744300 0022	00
86	ELECTRICITE ET GAZ				
860	ELECTRICITE				
860.410.00	Ristourne Groupe E		685,000.00	670,000.00-	671,234.05
Total Solde	l ELECTRICITE e net	0.00	685,000.00	670,000.00-	671,234.05
861	GAZ				
861.410.00	Ristourne Viteos		65,000.00	59,000.00-	64,633.00
Total Solde	l GAZ e net	0.00	65,000.00	59,000.00-	64,633.00
Total Solde	L ELECTRICITE ET GAZ e net	0.00 750,000.00	750,000.00	729,000.00-	735,867.05
	L ECONOMIE PUBLIQUE	91,500.00	794,500.00	674,500.00-	695,865.98
Solde	: net	703,000.00		=======================================	
					BUOlL.CMV

900.300.00	Nouveau compte afin d'identifier le coût de fonctionnement de la commission financière.
900.329.00	Prévision variable s'agissant de la rémunération pour des trop-versés d'acomptes d'impôt par des contribuables avant taxations définitives ; adaptation
	sur la base des comptes précédents.
900.330.00	Prévision variable et dépendant des actes de défaut de biens et des non-valeurs concernant l'impôt des personnes physiques (ci-après : PP) ; adaptation
	sur la base des comptes précédents.
900.330.01	Restitutions ponctuelles de l'impôt à la source prélevé sur certains contribuables rentrant temporairement dans leur pays d'origine ; restitutions basées
	sur des conventions bilatérales Confédération suisse - pays concerné (p.ex. avec les Etats-Unis), et visant à éviter de doubles impositions.
900.340.00	Impôt foncier acquitté par la commune sur ses immeubles de rendement sis dans d'autres communes neuchâteloises (Saint-Blaise - Comaux).
900.351.00	Versement à l'Etat d'une taxe de 30 francs/chien (estimation de 280 chiens) ; en relation avec le compte 900.406.00, Impôts, Taxes chiens ; estimation
	basée sur le cadre légal actuel.
900.351.01	Versement au DFS d'une indemnité pour gérer l'impôt (18.80 francs/PP pour env. 2'835 PP ; 18 francs/personne morale - PM - pour env. 260 PM).
900.400.00	Prévision basée sur la nouvelle clé de répartition entre l'Etat et les communes de la fiscalité des PP (123/77 en 2014 et 2015, puis 120/80 dès 2016), soit
	un coefficient fiscal de 52 + 7 points (situation SIPP à fin septembre 2014 et adaptation des tranches 2014 avec prise en considération des effets liés à la
	réforme 2012 de la fiscalité (augmentation des déductions pour enfant) ; toujours contestée par voie de justice, la hausse de +5 points décidée par le
	Conseil général le 20 février 2014 n'est pas budgétée car non-exécutoire ; toutefois, il sied de rester attentifs à l'évolution de la conjoncture qui peut se
	dégrader très rapidement, même s'il est tablé dans le présent budget que les revenus des contribuables devraient continuer leur progression et
900.400.01	compenser les effets de la réforme fiscale.
900.400.01	Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.02	Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.03	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; ce produit est le corollaire de la charge prévue dans le compte 900.330.00, Impôts, Remises
900.400.04	et non-valeurs débiteurs ; prévision basée sur les comptes des années précédentes. Commentaire en relation avec celui du compte 900.400.00, Impôts, Impôt revenu PP.
900.400.05	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; vu que la bascule de l'impôt des frontaliers est plus importante que celle des autres impôts, il
	est prévu de n'harmoniser la clé de répartition de cet impôt avec celle des autres impôts qu'à partir de 2016.
900.401.00	Prévision basée sur la nouvelle clé de répartition entre l'Etat et les communes de la fiscalité des PM (120/80) avec redistribution des parts communales
	IPM selon la clé suivante : 70% selon le siège de l'entreprise ou de l'établissement (comptes 900.401.00, Impôt bénéfice PM et 900.401.01, Impôt capital
	PM), 15% selon la population (nouveau compte 900.401.90, Fonds IPM, répartition critère habitants) et 15% selon le nombre d'emplois recensés dans
	chaque commune (nouveau compte 900.401.91, Fonds IPM, répartition critère emplois) ; le plan comptable est dicté par le service des communes ;
900.401.01	prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord PMGEN.
900.401.01	Commentaire en relation avec celui du compte 900.401.00, Impôt bénéfice PM ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du
900.401.03	tableau de bord PMGEN.
900.401.90	Prévision basée sur les comptes des années précédentes ; prévision difficilement chiffrable car dépendant d'événements exceptionnels. Nouveau compte pour identifier la part laténienne à la redistribution à raison d'un taux de 15% de l'IPM selon le critère des habitants (4'826 laténiens
000.401.00	pour 176'241 neuchâtelois au 31 décembre 2013, soit 2.74%) ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014 du tableau de bord
	PMGEN.
900.401.91	Nouveau compte pour identifier la part laténienne à la redistribution à raison d'un taux de 15% de l'IPM selon le critère du nombre d'emplois (4'081
	emplois laténiens pour 90'788 emplois neuchâtelois selon RFE 2008, soit 4.50%) ; prévision budgétaire basée selon la situation au 26 septembre 2014
	du tableau de bord PMGEN.
900.402.00	L'impôt foncier est prélevé sur les immeubles de placement des personnes morales et sur ceux appartenant aux institutions de prévoyance ; le taux est
	de 1.5% de l'estimation cadastrale ; prévision sur la base des comptes précédents.
900.406.00	Prévision basée sur une taxe de 100 francs/chien ; commentaire en relation avec le compte 900.351.00, Impôts, Taxes chiens (part Etat).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 41

No compte	Libellé	Charges	Charges Revenus B	Budget 2014	Comptes 2013
9	FINANCES ET IMPOTS				
90	IMPOTS				
900	IMPÔTS				
900.300.00	Commission financière	1,000.00		0.00	0.0
900.329.00	Intérêts rémunératoires SIPP et PM	20,000.00		10,000.00	37,157.2
900.330.00	Remises et non valeurs débiteurs	150,000.00		190,000.00	136,090.7
900.330.01	Impôt forfaitaire	5,000.00		5,000.00	1,642.0
900.330.02	Remises et non-valeurs ISIS	1,000.00		1,000.00	496.7
900.340.00	Impôt foncier	500.00		500.00	100.5
900.351.00	Taxes chiens (part Etat)	8,000.00		8,500.00	7,920.0
900.351.01	Bordereau unique	58,000.00		57,000.00	58,013.2
900.400.00	Impôt revenu PP		8,700,000.00	8,653,000.00-	7,829,289.6
900.400.01	Impôt fortune PP		800,000.00	766,000.00-	677,223.0
900.400.02	Impôt sur prestations en capital PP		200,000.00	184,000.00-	217,967.
900.400.03	Récupérations sur non-valeurs PP		75,000.00	75,000.00-	104,180.8
900.400.04	Impôt à la source PP		300,000.00	277,000.00-	280,152.3
900.400.05	Impôt frontaliers PP		350,000.00	299,000.00-	295,375.0
900.400.06	Impôt sur gain en loterie	İ	0.00	0.00	10,227.4
900.401.00	Impôt bénéfice PM		1,000,000.00	1,500,000.00-	2,761,483.1
900.401.01	Impôt capital PM		380,000.00	162,000.00-	618,428.5
900.401.03	Récupérations PM		150,000.00	100,000.00-	171,344.0
900.401.90	Fonds PM, répartition critère habitants		430,000.00	0.00	0.0
900.401.91	Fonds PM, répartition critère emplois		650,000.00	0.00	0.0
900.402.00	Impôt foncier PM		400,000.00	400,000.00-	432,048.8
900.406.00	Taxes chiens		28,000.00	28,000.00~	26,434.6
900.421.00	Surtaxes et intérêts de retard PM et PP	l i	120,000.00	100,000.00-	120,584.4
900.421.02	ISIS intérêts moratoires PM et PP		5,000.00	10,000.00-	669.3
900.441.90	Taxes diverses		1,000.00	1,000.00-	850.0
					BU01L.CMV

900.462.00

Compte inutilisé et qui sera supprimé ; ce compte a servi à enregistrer le versement du fonds provisoire de répartition de l'IPM pour les années 2009 à 2013) ; seul un solde provenant de l'ancien système provisoire sera encore comptabilisé dans les comptes 2014.

922.361.00

Loi sur la péréquation financière des ressources intercommunales

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 septembre 2014 le projet de loi portant sur la réforme de la péréquation financière des ressources qu'il a transmis au Grand Conseil ; ce projet propose une réforme globale de la péréquation des ressources éliminant les distorsions observées dans 1) la composition de l'indice de ressources fiscales (en fondant cet indice sur l'intégralité des ressources fiscales communales, englobant des ressources fiscales importantes qui n'étaient pas prises en considération dans l'actuelle péréquation des ressources, comme l'impôt des frontaliers et l'impôt à la source), et 2) en corrigeant l'autre source importante de distorsions résultant de la non-prise en considération dans l'indice de ressources actuel de la bascule de 30 points d'impôt des personnes physiques des communes à l'Etat ; en se basant sur les ressources communales harmonisées, le nouveau système de péréquation réagira automatiquement aux variations de disparités de ressources entre les communes, à la hausse comme à la baisse, sans intervention politique, ceci contrairement à l'actuelle péréquation qui ne réagissait qu'imparfaitement aux variations de disparités de ressources fiscales entre les communes.

La nouvelle péréquation des ressources doit entrer en vigueur le 1er janvier 2015 ; il est prévu de la fonder sur les données de 3 exercices bouclés (auparavant 2 exercices bouclés) lors de l'élaboration des budgets communaux ; cette nouvelle mesure ne pourra cependant entrer en vigueur qu'après une phase transitoire requise par la prise en considération des réformes de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes et de la redistribution de l'impôt communal sur les personnes morales entre les communes ; ces réformes, entrées en vigueur le 1er janvier 2014, déploieront pleinement leurs effets dès l'exercice 2015 ; il est donc prévu, à titre transitoire, de fonder la péréquation 2015, à l'image de l'actuelle péréquation, sur les données des exercices 2013 et 2014 ; ce dernier exercice n'étant pas bouclé, les données sont basées sur les tableaux de bord du 1er septembre 2014 et ne sont donc pas définitives ; le décompte définitif sera communiqué en septembre 2015.

Le volet de réforme de la péréquation des charges structurelles n'étant pour l'heure pas suffisamment abouti, des discussions se poursuivront avec les représentants communaux en vue d'aboutir à un projet de réforme de ce volet d'ici à 2017.

En synthèse, les données intégrées au budget laténien 2015 se fondent sur 1) la nouvelle péréquation des ressources avec indice des ressources fiscales communales harmonisées, 2) sur la péréquation actuelle des charges structurelles et 3) mais calculées sur la base des années 2013 (exercice bouclé) et 2014 (selon tableaux de bord).

932.441.00

Prévision basée sur les comptes précédents.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 42

No compte L:	ibellé	Budge Charges			Comptes 2013	
900.462.00 Fo	onds de répartition PM		0.00	1,933,000.00-	3,575,614.00	
				1,933,000.00	3,373,614.00	
Total I		243,500.00	13,589,000.00	14,216,000.00-	16,537,764.37	
Solde net	E	13,345,500.00				
Total I	ADOTE .	243 500 00	12 500 000 00	14 014 000 00		
Solde net		243,500.00 13,345,500.00	13,589,000.00	14,216,000.00-	16,537,764.37	
92 PI	REQUATION FINANCIERE					
	EREQUATION FINANCIERE					
922.361.00 Cd	ontribution	2,900,000.00		4,131,000.00	5,373,180.00	
	EREQUATION FINANCIERE	2,900,000.00	0.00	4,131,000.00	5,373,180.00	
Solde net	=		2,900,000.00			
Total Di	REQUATION FINANCIERE	2,900,000.00		4 101 000 00		
Solde net		2,900,000.00	0.00 2,900,000.00	4,131,000.00	5,373,180.00	
93 QT	JOTES-PARTS AUX RECETTES					
932 PA	ARTS AUX REGALES & PATENTES					
932.441.00 Pa	art aux patentes sur vente d'alcool		26,000.00	26,000.00-	25,920.00	
	ARTS AUX REGALES & PATENTES	0.00	26,000.00	26,000.00-		
Solde net		26,000.00				
					BU01L-CMV	

933.441.00	Prévision basée sur les comptes précédents.
940.318.02	Frais ordinaires de gestion des comptes communaux et de courtage pour renouveler les emprunts arrivant à échéance.
940.322.xx	Comptes 940.322.00 à 940.322.32 recensant la charge d'intérêts de l'addition des emprunts ; les amortissements des emprunts ont lieu par écritures au bilan.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 43

Da Telle		Exerc. 2014				
No compte	Tibolli	Budget				
NO COMPLE	Libellé	Charges Revenus		Budget 2014	Comptes 2013	
933	PARTS AUX EMOLUMENTS & DROITS CANTONAUX					
933.441.00	Part aux taxes sur appar. automatiques		1,500.00	1,500.00-	1,270.0	
	l PARTS AUX EMOLUMENTS & DROITS CANTONAUX e net	0.00	1,500.00	1,500.00-	1,270.00	
	L QUOTES-PARTS AUX RECETTES	0.00	27,500.00	27,500.00-	27,190.00	
Solde net		27,500.00				
94	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES					
940	INTERÊTS					
940.318.02	Frais bancaires et sur titres	11,000.00		10,000.00	11,169.7	
940.318.60	Commissions sur cartes crédits	500.00		500.00	457.3	
940.321.00	Intérêts compte-courant	1,000.00		1,000.00	9.2	
940.322.04	3,05% PostFinance 2003/2013	0.00		0.00	30,000.0	
940.322.05	2,95% Vaudoise Vie 2003/2013	0.00		0.00	29,500.0	
940.322.07	3,12% Kommunalkredit Wien 2004/2014	0.00		45,500.00	47,424.0	
940.322.08	3,40% Kommunalkredit Wien 2004/2014	0.00		136,000.00	136,000.0	
940.322.09	3,00% UBS - 90A 2004/2014	0.00		24,000.00	26,594.4	
940.322.10	2,63% SUVA 2005/2015	21,000.00		18,500.00	21,040.0	
940.322.11	2,95% SUVA 2006/2016	35,500.00		35,500.00	41,300.0	
940.322.13	3,09% SUVA 2007/2017	62,000.00		62,000.00	69,525.0	
940.322.14	3,00% Kommunalkredit Wien 2008/2018	172,500.00		171,500.00	171,616.9	
940.322.23	2,90% UBS 2003	52,000.00		56,000.00	59,798.0	
940.322.25	2,69% BCGE 2011/2021	62,000.00		62,000.00	61,870.0	
940.322.26	2,46% BCGE 2011/2026	160,000.00		160,000.00	159,900.0	
940.322.27	1,70% BCGE 2012/2022	54,500.00		54,500.00	54,400.0	
940.322.28	1,17% SUVA 2012/2020	23,500.00		23,500.00	25,195.1	
					BUO1L.CMV	

940.422.01	Produit du compte-courant principal BCN et d'un autre compte-courant Postfinance.
940.422.05 940.490.00	Remboursement par l'EORéN de l'intérêt sur les emprunts contractés pour les investissements au collège Billeter et (partiellement) à la CSUM. Cf. le tableau Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
0.000.00	on to tabled impatations interiors des interiors 7 340.430.00 (carrier 5, arrieste 0).
942	Poste tenant compte du contrat de mandat avec la régie immobilière Jouval SA; comptes de charges n'incluant que la part résiduelle du propriétaire (la commune de La Tène).
942.312.00	Forfait du propriétaire pour les charges d'énergies ; Cf. le commentaire général du poste 942, Immeubles du patrimoine financier.
942.312.01	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.02	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.03	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942.312.00.
942.312.04	Commentaire en relation avec celui concernant le poste 942 et celui du compte 942,312.00.
942.312.05	Nouveau compte pour enregistrer les charges d'énergies ne pouvant pas être reliées à l'un des bâtiments identifiés au compte de fonctionnement.
942.314.00	Compte général pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier, soit : ABachelin 2, 4 et 6 (Marin), Louis-de-Meuron 8 (Marin), Grand'Rue 4 (Wavre) et les chalets de La Ramée (Marin) ; charges fixes (p.ex. ascenseur, extincteurs, etc.) et variables (réfection totale ou partielle d'appartements au gré des changements de locataires) et entretien courant.

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 44

No compto	7:1-116	Budget			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201
940.322.29	1,51% PostFinance 2012/2022	45,500.00		45,500.00	45,300.0
940.322.30	1,63% SUVA 2013/2023	49,000.00		49,000.00	33,359.2
940.322.31	1,34% PostFinance 2013/2021	27,000.00		27,000.00	15,272.3
940.322.32	1.70% Nouveaux emprunts 2014	68,000.00		55,000.00	0.0
940.322.33	1.70% Nouveaux emprunts 2015	68,000.00		0.00	0.0
940.322.90	Emprunt à court terme, divers	10,000.00		10,000.00	3,784.3
940.422.01	Intérêts divers		2,000.00	5,000.00-	2,061.3
940.422.02	Dividendes sur titres		500.00	1,000.00-	272.4
940.422.03	Intérêts sur titres		7,000.00	4,500.00-	7,267.5
940.422.04	Intérêts Fondation Les Indiennes		0.00	160,000.00-	172,386.0
940.422.05	Intérêts EORéN		226,500.00	223,500.00-	256,191.3
940.490.00	Imputations internes intérêts		684,000.00	652,000.00-	603,302.
Tota]	l interêts	923,000.00	920,000.00	1,000.00	2,035.
Solde	e net		3,000.00	ŕ	,
942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.312.00	Bachelin 2, eau, énergie, combustible	1,000.00		1,000.00	1,136.
942.312.01	Bachelin 4, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.
942.312.02	Bachelin 6, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.
942.312.03	Ls Meuron 8, eau, énergie, combustible	4,000.00		4,000.00	4,547.8
942.312.04	Grand'Rue 4, eau, énergie, combustible	2,500.00		2,500.00	2,842.
942.312.05	Bâtiments divers, eau, énergie, combustible	1,000.00		0.00	0.0
942.314.00	Entretien général				
942.314.01	Entretien Bachelin 2	85,000.00		85,000.00	9,803.6
942.314.02	Entretien Bachelin 4	0.00		0.00	19,527.4
942.314.03	Entretien Bachelin 6	0.00		0.00	13,945.8
942.314.04	Entretien Louis de Meuron 8	0.00		0.00	10,554.
942.314.05	Entretien chalet Ramée	0.00		0.00	0.0
942.314.06	Entretien de bâtiments divers	0.00		0.00	7,988.9
					BUOIL.CMV

942.314.08	Charges du propriétaire du CIS ; malgré un entretien régulier, certaines installations restent vétustes et imposent des interventions régulières.
942.318.20	Primes d'assurances en lien avec le patrimoine financier.
942.318.40	Mandat ordinaire confié à la régie immobilière Jouval SA (3.75% HT du revenu locatif) dont à ajouter quelques travaux spéciaux (p.ex. organisation de la réfection de locaux et suivi des travaux).
942.330.00	Cf. le budget des amortissements (cahier 5 annexe 5).
942.390.00	Part de l'intérêt moyen des emprunts conclus auprès d'organismes bancaires pour financer les investissements communaux ; Cf. le tableau de répartition Imputations internes des intérêts / 940.490.00 (cahier 5, annexe 8).
942.423.00	Recettes brutes (hors charges) pour un kiosque, un salon de coiffure et un appartement de 5 pièces.
942.423.01	Recettes brutes (hors charges) pour un commerce, deux appartements de 4 pièces, trois appartements de 3.5 pièces, deux appartements de 2 pièces et les surfaces occupées par l'administration communale (note interne dont à ajouter l'un des 4 pièces depuis 2015).
942.423.02	Recettes brutes (hors charges) pour un restaurant, deux appartements de 3 pièces et un appartement de 4 pièces.
942.423.03	Recettes brutes (hors charges) pour un local de gendarmerie (Police neuchâteloise) et un appartement de 3 pièces ; à noter que depuis 2009, un second appartement de 3 pièces est loué en l'état dans l'attente d'un crédit d'investissement.
942.423.04	Recettes brutes (hors charges) pour une maison.
942.423.07	Recettes brutes (hors charges) pour un chalet.
942.423.09	Recettes brutes (hors charges) pour un appartement (de fonction) de 3 pièces.
942.423.10	Recettes provenant notamment des surfaces agricoles de Thielle-Wavre.
942.423.11	Recettes brutes (hors charges) pour un centre sportif, incluant des courts de tennis intérieurs et extérieurs, un restaurant, une halle omnisports, des salles de squash et un mini golf.
942.423.30	Recettes provenant de divers droits de superficie.
943.427.00	Montant communiqué par la Paroisse politique (commune de Saint-Blaise).

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 45

		Budget 2015			
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
942.314.07	Entretien Grand'Rue 4	0.00		0.00	8,930.90
942.314.00	Entretien général	85,000.00	0.00	85,000.00	70,750.88
942.314.08	Entretien CIS	45,000.00		45,000.00	25,032.00
942.318.20	Assurances	13,000.00		13,000.00	12,154.60
942.318.40	Honoraires gérance immobilière	16,000.00		16,000.00	18,210.3
942.330.00	Amortissements	31,000.00		25,000.00	24,700.0
942.390.00	Imputations internes intérêts	170,500.00		171,500.00	162,594.30
942.423.00	Loyers Bachelin 2		22,000.00	22,000.00-	22,194.6
942.423.01	Loyers Bachelin 4		170,000.00	170,000.00-	169,932.60
942.423.02	Loyers Bachelin 6		63,500.00	63,500.00-	68,184.00
942.423.03	Loyers Louis de Meuron 8		52,000.00	53,000.00-	51,906.20
942.423.04	Loyers Charles Perrier 4		12,000.00	12,000.00-	12,156.00
942.423.05	Loyers Grand'Rue 4		12,000.00	12,000.00-	10,004.0
942.423.07	Loyers chalet Ramée		3,000.00	2,500.00-	3,000.0
942.423.08	Loyers divers		6,000.00	6,000.00-	10,872.8
942.423.09	Loyers Bachelin 14		9,000.00	9,000.00-	8,978.40
942.423.10	Fermages et jardins		6,000.00	6,000.00-	5,477.1
942.423.11	Loyers CIS		127,000.00	127,000.00-	126,936.0
942.423.30	Redevances sur droits de superficie		106,000.00	106,000.00-	105,845.3
Total	l IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	377,000.00	588,500.00	218,000.00-	264,422.2
Solde	e net	211,500.00	,		
943	DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)				
943.427.00	Location du Vigner		17,000.00	17,000.00-	16,618.9
943.427.01	Taxes d'affichage et sur enseignes		5,000.00	5,000.00-	3,814.2
Total	DOMAINES (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	0.00	22,000.00	22,000.00-	20,433.1
Solde		22,000.00	,	,	20, 200.2.
	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1,300,000.00	1,530,500.00	239,000.00-	282,820.1
Solde	: nec	230,500.00			BUO1L.CMV

(8€

Compte de fonctionnement Administration communale La Tène

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 46

Page : Exerc. 2014

		Exerc. 2014					
No compte	Libellé	Budge Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013		
99	POSTES NON VENTILABLES						
990							
990.390.00	Résultat						
990.490.00	Résultat (déficit)	0.00		0.00	0.00 2,686,920.12		
· ·							
Total Solde		0.00	0.00	0.00	2,686,920.12		
Total	POSTES NON VENTILABLES	0.00	0.00	0.00	2,686,920.12		
Solde			0.00	0.00	2,080,920.12		
999	EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS						
Total Solde	EXCEDENT DES CHARGES OU REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00		
	FINANCES ET IMPOTS	4,443,500.00	15,147,000.00	10,351,500.00-	14,161,514.68		
Solde	e net	10,703,500.00	===========	==========	=======================================		
					Bullet Cher		

Compte de fonctionnement Administration communale La Tène

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 1

			EXELC				
No compte	Libellé	Budget Charges			Comptes 201		
				_			
0	ADMINISTRATION						
	Charges	2,020,500.00		3,587,000.00	3,819,389.0		
	Revenus		531,500.00	2,094,500.00-	512,951.1		
	Solde net		1,489,000.00	1,492,500.00	3,306,437.8		
1	SECURITE PUBLIQUE						
	Charges	728,500.00		658,000.00	623,505.9		
	Revenus	, , , , , ,	141,000.00	177,500.00-	197,345.0		
	Solde net		587,500.00	480,500.00	426,160.8		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
	Charges	8,194,500.00		7,823,500.00	7,813,482.4		
	Revenus	0,231,300.00	2,185,000.00	2,348,500.00-	2,478,188.8		
	Solde net	İ	6,009,500.00	5,475,000.00	5,335,293.6		
3	CULTURE, LOISIRS, SPORTS						
	Charges	1,908,500.00		1,905,500.00	1,870,547.9		
	Revenus	1,300,000.00	997,500.00	1,008,500.00-	846,455.8		
	Solde net		911,000.00	897,000.00	1,024,092.1		
4	SANTE						
	Charges	217,000.00		161,500.00	141,348.4		
	Revenus	227,000.00	500.00	500.00-	326.6		
	Solde net		216,500.00	161,000.00	141,021.7		
			210,300.00	181,000.00	141,021.		
				<u>L</u>	BU02L.CMV		

Compte de fonctionnement Administration communale La Tène

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page :

				E.	Exerc. 2014	
No compte	Libellé	Budge Charges			00	
		Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 201	
-						
5	PREVOYANCE SOCIALE					
	Charges	5,096,500.00		3,202,500.00	2,901,123.2	
	Revenus		550,500.00	140,000.00-		
	Solde net		4,546,000.00	3,062,500.00	2,764,903.7	
6	TRAFIC					
	Charges	2,064,500.00		2,063,000.00	1,955,695.0	
	Revenus	2,001,300.00	527,500.00	528,500.00-	444,713.5	
	Solde net		1,537,000.00	1,534,500.00	1,510,981.4	
			1,337,000.00	1,534,500.00	1,510,981.4	
7	PROTECTION ET AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT					
	Charges	3,878,000.00		3,872,500.00	3,963,459.1	
	Revenus	3,0,0,000.00	3,516,500.00	3,559,500.00	3,614,969.8	
	Solde net		361,500.00	313,000.00		
			301,300.00	313,000.00	348,489.3	
8	ECONOMIE PUBLIQUE					
	Charges	91,500.00		96,000.00	84,881.7	
	Revenus	· ·	794,500.00	770,500.00-	780,747.7	
	Solde net	703,000.00		674,500.00-	695,865.9	
9	FINANCES ET IMPOTS					
	Charges	4,443,500.00		5,821,000.00	4,302,261.1	
	Revenus	1,443,300.00	15,147,000.00	16,172,500.00-	18,463,775.8	
	Solde net	10,703,500.00	15,147,000.00	10,351,500.00-		
		10,703,300.00		10,351,500.00-	14,161,514.6	
	TOTAL CHARGES	28,643,000.00		20 100 500 00	25 455 604 0	
	TOTAL REVENUS	20,043,000.00	24,391,500.00	29,190,500.00	27,475,694.0	
			24,391,300.00	26,800,500.00-	27,475,694.0	
	EVCENEUM DEG CUADCEC					
	EXCEDENT DES CHARGES		4,251,500.00	2,390,000.00		
	EXCEDENT DES REVENUS					
		00.640.000.00	00 640 655			
		28 643 000 00	28 643 000 00	20 100 500 00	27 475 604 0	



Cahier 3 Récapitulation par nature

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 1

	EXCIC. 2014			
Libellé	Budget 201 Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
TOTAL CHARGES	28,643,000.00		29,190,500.00	30,162,614.19
TOTAL REVENUS	24,	391,500.00	26,800,500.00-	27,475,694.07-
EXCEDENT DES CHARGES	4,	251,500.00	2,390,000.00	2,686,920.12
EXCEDENT DES REVENUS				
	I	643,000.00	29,190,500.00	30,162,614.19
			;	
				BU06L.CMV

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 1

No compte	Libellé	Budget Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 201
					00
N3	CHARGES				
N30	CHARGES DE PERSONNEL				
N300	Autorités, commissions et juges	186,500.00		186,000.00	184,450.5
N301	Personnel administratif et exploitation	2,211,000.00		2,208,500.00	2,180,517.5
N302	Personnel enseignant				
N303	Assurances sociales	444,000.00		447,000.00	441,151.0
N304	Caisse de pensions et de prévoyance	427,000.00		2,048,000.00	377,325.5
N305	Assurance-maladie et accidents	47,500.00		47,500.00	47,237.2
N306	Prestations en nature	35,000.00		25,500.00	28,083.3
N307	Prestations aux retraités			·	
N308	Personnel temporaire				
N309	Autres charges de personnel	18,500.00		20,500.00	26,860.0
	al CHARGES DE PERSONNEL	3,369,500.00		4,983,000.00	3,285,625.1
Solo	de net		3,369,500.00		
N31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES				
N310	Fournit. de bureau, imprimés et matériel	159,500.00		167,000.00	158,804.1
N311	Mobilier, machines, véhicules	149,500.00		112,500.00	109,045.7
N312	Eau, énergie, combustibles	483,500.00		482,500.00	580,435.2
N313	Autres marchandises	177,500.00		179,500.00	108,837.1
N314	Prest. tiers pour l'entretien des imm.	764,500.00		764,500.00	575,080.7
N315	Prest. tiers pour l'entr. d'objets mob.	132,000.00		133,500.00	128,492.4
N316	Loyers, fermage, redevance d'utilisation	98,000.00		88,000.00	89,650.0
N317	Dédommagements	92,500.00		117,000.00	93,194.4
N318	Honoraires et prestations de service	951,000.00		931,500.00	1,074,584.2
N319	Frais divers	11,500.00		8,000.00	11,000.0
mate	al Digue convictor am Managara				
	al BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	3,019,500.00		2,984,000.00	2,929,124.2
2010	de net		3,019,500.00		

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 2

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
N32	INTERETS PASSIFS				
N321	Dettes à court terme	1,000.00		1,000.00	9.20
N322	Dettes à moyen et long termes	910,500.00		1,035,500.00	1,031,879.70
N329	Intérêts rénumératoires SIPP	20,000.00		10,000.00	37,157.24
T	otal INTERETS PASSIFS	931,500.00		1,046,500.00	1,069,046.14
S	olde net		931,500.00		
N33	AMORTISSEMENTS				
N330	Patrimoine financier	188,000.00		223,000.00	166,259.83
N331 N332	Patrimoine adminamortiss. légaux Patrimoine administratif-amortissements	1,212,000.00		1,261,000.00	1,214,001.60
					
T	otal AMORTISSEMENTS	1,400,000.00		1,484,000.00	1,380,261.43
S	olde net		1,400,000.00		_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
N34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION				
N340	Impôt foncier + communal	500.00		500.00	100.50
N341	Contributions à des communes				
T	otal PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	500.00		F00 00	100 50
	olde net	500.00	500.00	500.00	100.50
N35	DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECT. PUBLIQUES				
N351	Cantons	146,000.00		142,500.00	154,223.70
N352	Communes	7,717,500.00		7,214,500.00	7,150,346.95
	otal DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECT. PUBLIQUES	7,863,500.00		7,357,000.00	7,304,570.65
Se	olde net		7,863,500.00		
				L	BU05L.CMV

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 3

		Budget	2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
N36	SUBVENTIONS ACCORDEES				
N360	Confédération				
N361	Cantons	7,180,000.00		6,248,500.00	7,292,454.50
N362	Communes	', 200, 000.00		0,248,300.00	7,232,434.30
N363	Propres établissements				
N364	Sociétés d'économies mixtes	759,000.00		743,500.00	739,366.25
N365	Institutions privées	805,500.00		856,500.00	829,579.18
N366	Personnes physiques	13,500.00		13,500.00	15,943.05
N367	Etrangers	,			20,710.00
				*	
Total	L SUBVENTIONS ACCORDEES	8,758,000.00		7,862,000.00	8,877,342.98
Solde	e net		8,758,000.00		•
N37	SUBVENTIONS REDISTRIBUEES				
N371	Cantons	450,000.00		470,000.00	422,125.20
N372	Communes				
Total		450,000.00		470,000.00	422,125.20
Solde	e net		450,000.00		
N38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX				
N380	Attributions aux financements spéciaux	168,500.00		344,500.00	2,301,230.28
Total	L ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	168,500.00		344,500.00	2,301,230.28
Solde		100,300:00	168,500.00	344,500.00	2,301,230.20
			100,300.00		
					BU05L.CMV _

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 4

erc 201

a Tène			Exerc. 2014		
No compte Libellé		Budge Charges	t 2015 Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
N39 IMPUTATIONS INTERNES					
N390 Imputations internes		2,682,000.00		2,659,000.00	2,593,187.70
Total IMPUTATIONS INTERNES Solde net		2,682,000.00	2,682,000.00	2,659,000.00	2,593,187.70
TOTAL CHARGES Solde net		28,643,000.00	28,643,000.00	29,190,500.00	30,162,614.19
		==========	=======================================	==========	==========
					BU05L.CMV

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 5

			t 2015		
No compte	Libellé	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
N4	REVENUS				
N40	IMPOTS				
N400	Impôts sur le revenu et la fortune		10,425,000.00	10,254,000.00-	9,414,415.88
N401	Impôts sur le bénéfice et le capital		2,610,000.00	1,762,000.00-	
N402	Impôt foncier		400,000.00		432,048.85
N406	Impôts sur la propriété et la dépense		50,000.00	50,000.00-	47,696.65
	al IMPOTS		13,485,000.00	12,466,000.00-	13,102,728.98
Sold	de net	13,485,000.00			
N41	PATENTES, CONCESSIONS				
N410	Patentes, concessions		750,500.00	730,000.00-	736,207.05
	al PATENTES, CONCESSIONS		750,500.00	730,000.00-	736,207.05
Sold	de net	750,500.00			
N42	REVENUS DES BIENS				
N420	Banques				
N421	Créances		125,000.00	110,000.00-	121,253.80
N422	Capit.patrim. financier (s.les imm.)		236,000.00	394,000.00-	438,178.45
N423	Immeubles du patrimoine financier		588,500.00	589,000.00-	595,487.19
N427	Immeubles du patrimoine administratif		1,208,000.00	1,213,000.00-	982,733.83
	al REVENUS DES BIENS		2,157,500.00	2,306,000.00-	2,137,653.27
Sold	de net	2,157,500.00			
					BU05L.CMV

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 6

No compte	Libellé	Budget	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
		- Charges	Revenue	Budget 2014	comptes 2013
N43	CONTRIBUTIONS				
N430	Contributions de remplacement				
N431	Emoluments administratifs		294,500.00	276,000.00-	313,888.55
N433	Ecolages		•	,	,
N434	Autres redev. d'util., prest. de serv.		1,718,000.00	1,602,500.00-	1,555,033.81
N435	Ventes		765,500.00	762,500.00-	738,888.97
N436	Dédommagement de tiers		467,000.00	475,500.00-	798,190.22
N437	Amendes				•
N439	Autres contributions		500.00	2,000.00-	227.85
	CONTRIBUTIONS		3,245,500.00	3,118,500.00-	3,406,229.40
Solde	net	3,245,500.00			
N44	PARTS A DES RECETTES ET CONTRIBUTIONS				
N440	Parts à des recettes fédérales				
N441	Parts à des recettes cantonales		78,500.00	103,500.00-	120,371.12
maka]					
Solde	PARTS A DES RECETTES ET CONTRIBUTIONS		78,500.00	103,500.00-	120,371.12
Solde	net	78,500.00			
N45	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIV. PUBLIQUES			,	
N450	Confédération		1,000.00	1,000.00-	896.00
N451	Cantons		1,039,500.00	1,167,500.00-	1,058,320.95
N452	Communes				
Total	DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIV. PUBLIQUES		1,040,500.00	1,168,500.00-	1,059,216.95
Solde		1,040,500.00	•	_,,	_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

Budget 2015

Date : 18/11/2014 Page : 7

No compte	Libellé	_	t 2015		
No compte	Libelle	Charges	Revenus	Budget 2014	Comptes 2013
N46	SUBVENTIONS ACQUISES				
N460	Confédération				
N461	Cantons		4,000.00	4.000.00-	4,839.3
N462	Communes			1,933,000.00-	
N464	Rétrocession		75,000.00	85,000.00-	77,856.00
Tota	1 SUBVENTIONS ACQUISES		79,000.00	2,022,000.00-	3,658,309.3
Sold	e net	79,000.00			
N47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER				
N474	Cantons		450,000.00	470,000.00-	422,125.20
Tota	1 SUBVENTIONS A REDISTRIBUER		450,000.00	470,000.00-	422,125.20
Sold	e net	450,000.00			100,100
N48	PRELEVEMENTS S/FINANCEMENTS SPECIAUX				
N480 N481	Prélèvements sur les financements spéc. Prélèvement à réserves libres		423,000.00	1,757,000.00-	239,665.05
Tota	1 PRELEVEMENTS S/FINANCEMENTS SPECIAUX		403 000 00	1	
	e net	423,000.00	423,000.00	1,757,000.00-	239,665.05
N49	IMPUTATIONS INTERNES				
N490	Imputations internes		2,682,000.00	2,659,000.00-	2,593,187.70
Tota	1 IMPUTATIONS INTERNES		2,682,000.00	2,659,000.00-	2,593,187.70
Sold	e net	2,682,000.00			
_					
	L REVENUS e net		24,391,500.00	26,800,500.00-	27,475,694.07
2010	е пес	24,391,500.00			
			=======================================		
					BU05L.CMV _



Cahier 4 Prévisions des investissements

Prévisions des investissements 2015

Libellés	Statut	Montant	Dépenses	Recettes
Administration				
Fusion, étude	crédit voté	45'000	30'000	
Fusion, communication	crédit à voter	50'000	50'000	
Bâtiments et collèges				
Bâtiments scolaires, étude des besoins et avants-projets	crédit à voter	50'000	50'000	
Collèges et Espace Perrier, assainissement chaudière	crédit à voter	1'200'000	500'000	100'000
<u>Site de La Tène</u>				
Camping, réfection desserte intérieure	crédit à voter	100'000	100'000	
Prévoyance sociale				
Bâtiment médico-social, étude	crédit à voter	50'000	50'000	
Routes communales				
Rue de la Gare, assainissement et canalisations	crédit voté	8'635'000	3'000'000	3'300'000
Eclairage public, assainissement	crédit voté	175'000	50'000	
Rue des Sors, passerelle mobilité douce	crédit voté	3'000'000	500'000	1'450'000
Chemin de l'Ouchette et du Chalvaire, élargissement	crédit à voter	100'000	100'000	100'000
Protection et aménagenent de l'environnement				
Eau, extension CENe, étude	crédit voté	113'000	113'000	
Eau, extension CENe, travaux	crédit à voter	2'500'000	1'250'000	
Réseau EB, assainissement Petit-Montmirail et Sugiez	crédit à voter	150'000	150'000	
CIS, Sports et Loisirs Marin				
CIS, travaux divers (y.c. étanchéité)	crédit voté	140'000	20'000	
CIS, réfection courts	crédit à voter	80'000	80'000	
			6'043'000	4'950'000

Prévisions des investissements 2016

Libellés	Statut	Montant	Dépenses	Recettes
<u>Administration</u>				
Installations techniques, VOIP, déploiement	crédit à voter	30'000	30'000	
<u>Bâtiments et collèges</u>				
Collèges et Espace Perrier, assainissement chaudière	crédit à voter	1'200'000	700'000	
Bâtiments scolaires, extension	crédit à voter	3'000'000	3'000'000	
Auguste-Bachelin 4, remplacement ascenseur	crédit à voter	70'000	70'000	
Louis-de-Meuron 8, réfection appartement	crédit à voter	150'000	150'000	
Site de La Tène				
NEMO, WIFI public, déploiement	crédit à voter	40'000	40'000	
Prévoyance sociale				
Bâtiment médico-social, construction	crédit à voter	(à l'étude)	(à l'étude)	(à l'étude)
Routes communales				
Route de Wavre, assainissement et nouvelle piste cyclable	crédit à voter	700'000	700'000	
Protection et aménagenent de l'environnement				
Urbanisme, révision PAL	crédit à voter	500'000	250'000	
Eau, extension CENe, travaux	crédit à voter	2'500'000	1'250'000	
			6'190'000	



République et canton de Neuchâtel COMMUNE DE LA TENE

Cahier 5 Annexes

Liste des annexes

- 1) Compte administratif
- 2) Compte de fonctionnement / classification par dicastère
- 3) Compte de fonctionnement / classification par nature
- 4) Compte de fonctionnement / classification par tâche
- 5) Amortissements
- 6) Evolution des impôts par genre
- 7) Evolution de la dette
- 8) Imputations internes des intérêts (940.490.00)
- 9) Tableau de répartition des énergies et eau
- 10) Site de La Tène
- 11) CIS Sports et Loisirs Marin

Compte administratif

Compte de fonctionnement

Ce compte présente l'ensemble des charges et des revenus courants. Les charges comprennent principalement les traitements du personnel, les biens, services et marchandises, les participations à des financements intercommunaux et cantonaux. Les revenus sont issus pour moitié du produit de l'impôt.

L'abyssal excédent de charges 2015 (-4.251 millions de francs ou -14.84%) est fondamentalement expliqué par :

- le passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (-1.9 million de francs)
- l'impossibilité à ce jour de pouvoir tenir compte de la hausse du coefficient fiscal (+5 points) votée par le Conseil général le 20 février 2014 (+0.75 million de francs), ceci en raison d'une procédure judiciaire encore en cours
- un déséquilibre structurel des charges par rapport aux recettes (environ 1.5 million de francs)

Compte d'investissement

Ce compte regroupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'acquisition d'équipements.

Les prévisions 2015 prévoient des investissements bruts pour un montant de 6.043 millions de francs, dont à déduire des recettes pour 4.950 millions de francs, dont des prélèvements aux réserves.

Financement

Cette rubrique compare l'investissement net par rapport aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement.

Le budget 2015 présente une insuffisance de financement de 4.101 millions de francs, soit le montant qu'il sera nécessaire d'emprunter pour financer les dépenses courantes et une partie des investissements.

Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), l'excédent de charges du budget 2015 devrait être porté en diminution de la fortune communale.

Or, comme la fortune nette laténienne (2.9 millions de francs au 1^{er} janvier 2014) sera réduite à néant à fin 2014 (en raison d'un déficit d'environ -2.9 millions de francs selon les prévisions disponibles à ce jour), le budget 2015 doit être obligatoirement équilibré et l'excédent de charges doit être réduit par une augmentation de l'imposition.

Compte administratif

(en francs)

I	B201	5	B201	4	C20	13
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement Total des charges (y.c. amort.) Total des revenus Excédent de charges Excédent de revenus	28'643'000	24'391'500 4'251'500	29'190'500	26'800'500 2'390'000	30'162'614.19	27'475'694.07 2'686'920.12
Compte des investissements Total des dépenses Total des recettes Investissements nets / augmentation	6'043'000	4'950'000 1'093'000	8.068.000	203'000 7'865'000	2'188'840.55	44'270.60 2'144'569.95
Financement Investissements nets / augm. ou dimin. Amortissements* Compte de fonctionnement : - excédent de charges - excédent de revenus	1'093'000 4'251'500	1'243'000	7'865'000	1'286'000	2'144'569.95	1'305'215.90
Excédent de financement Insuffisance de financement		4'101'500		8'969'000		3'526'274.17
Variation de la fortune nette Excédent de financement Insuffisance de financement Report au bilan / dépenses Report au bilan / recettes Diminution de la fortune nette Accroissement de la fortune nette	4'101'500 6'193'000	6'043'000 4'251'500	8'969'000 1'489'000	8'068'000 2'390'000	3'526'274.17 1'349'486.50	2'188'840.55 2'686'920.12

^{*} Les amortissements du budget 2015 se composent de 1'212'000 francs pour le patrimoine administratif et de 31'000 francs pour le patrimoine financier.

Compte de fonctionnement Classification par dicastère

Les principales variations de la charge nette des différents dicastères entre les budgets 2015 et 2014 peuvent être résumées ainsi :

•	Administration	-0.235%	/ -3'500 francs	Baisse du coût du Conseil communal (012 ; retour à la normale après la réception 2014 du Premier Citoyen du canton) compensant la renonciation au mandat de gestion de la Châtellenie de Thielle (020.431.90)
•	Sécurité publique	+22.268%	/ +107'000 francs	Augmentation des coûts suite à la réforme des activités de police (113) et au nouveau régime de facturation des missions de secours (140.352.02)
•	Enseignement et formation	+9.763%	/ +534'500 francs	Hausse des écolages EORéN (201) et nouvelle participation communale aux bourses d'études (239.361.01)
•	Culture, sports, loisirs	+1.561%	/ +14'000 francs	Hausse des charges suite à l'assainissement exceptionnel à l'Espace Perrier (303) et correction à la baisse du bénéfice du camping (351.427.04), qui sont partiellement contrebalancées par la diminution des heures de voirie consacrées aux places de sports et des surfaces vertes (330 et 340)
•	Santé	+34.472%	/ +55'500 francs	Hausse de la participation au SIS ambulance (490)
•	Prévoyance sociale	+48.441%	/ +1'483'500 francs	Introduction de la facture sociale et nouvelles participations communales (520, 532 et 589) et passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (581.361.00)
•	Trafic	+0.163%	/ +2'500 francs	Stabilité n'appelant aucun commentaire particulier
•	Protection et amén. de l'env	. +15.495%	/ +48'500 francs	Baisse de la recette des déchets urbains (720) suite à la résorption des avances de financement au bilan
•	Economie publique*	+4.225%	/ -28'500 francs	Hausse du produit provenant de la redevance électrique (860) et de la ristourne VITEOS, et moindre coût d'exploitation des forêts (800)
•	Finances et impôts*	+3.400%	/ -352'000 francs	Baisse de la part communale à la péréquation des ressources (922) et nouveau régime du produit de l'impôt provenant des personnes morales (900) avec disparition du fonds provisoire de répartition

^{*} Dicastère bénéficiaire (recettes supérieures aux charges)

classification par dicastère (en francs)

		B2015			B2014	·		Varia	tions entre B2	015 et B20	114	
	Charges	Revenus	Charges nettes	Charges	Revenus	Charges nettes	Charg	es	Rever	nus	Charges	nettes
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
Administration	2'020'500	531'500	1'489'000	3'587'000	2'094'500	1'492'500	-1'566'500	-43.672	-1'563'000	-74.624	-3'500	-0.235
Sécurité publique	728'500	141'000	587'500	658'000	177'500	480'500	+70'500	+10.714	-36'500	-20.563	+107'000	+22.268
Enseignement et formation	8'194'500	2'185'000	6'009'500	7'823'500	2'348'500	5'475'000	+371'000	+4.742	-163'500	-6.962	+534'500	
Culture, loisirs et sports	1'908'500	997'500	911'000	1'905'500	1'008'500	897'000	+3'000	+0.157	-11'000	-1.091	+14'000	
Santé	217'000	500	216'500	161'500	500	161'000	+55'500	+34.365	0		+55'500	+34,472
Prévoyance sociale	5'096'500	550'500	4'546'000	3'202'500	140'000	3'062'500	+1'894'000	+59.141	+410'500	+293.214	+1'483'500	-
Trafic	2'064'500	527'500	1'537'000	2'063'000	528'500	1'534'500	+1'500	+0.073	-1'000	-0.189	+2'500	+0.163
Protection et aménag. envir.	3'878'000	3'516'500	361'500	3'872'500	3'559'500	313'000	5'500	+0.142	-43'000	-1.208	+48'500	+15.495
Economie publique	91'500	794'500	-703'000	96'000	770'500	-674'500	-4'500	-4.688	+24'000	+3.115		+4.225
Finances et impôts	4'443'500	15'147'000	-10'703'500	5'821'000	16'172'500	-10'351'500	-1'377'500	-23.664	-1'025'500	-6.341	-352'000	+3.400
Total	28'643'000	24'391'500		29'190'500	26'800'500		-547'500		-2'409'000	3.2	1'861'500	31.14

Excédent de charges	4'251'500	2'390'000
---------------------	-----------	-----------

Classification par nature

Cette classification présente l'évolution des charges et des revenus selon leur affectation.

Moyennant la mise de côté du coût d'assainissement de prévoyance.ne qui a fortement impacté le budget 2014 (1.590 million de francs), toutes les charges sous le contrôle plus ou moins direct du Conseil communal diminuent quelque peu, dont les **autorités** et le **personnel** (-0.69% ou -23'500 francs) et une augmentation des **biens**, **services et marchandises** (+1.190% ou +35'500 francs) due à l'achat des cartes journalières CFF, mais compensée par une augmentation des **taxes et émoluments** (+4.072% ou +127'000 francs).

La baisse des **intérêts passifs** (-10.989% ou -115'000 francs) est liée au remboursement du prêt de la Fondation des Indiennes et au renouvellement d'emprunts à des taux intéressants. La diminution des **amortissements** (-5.660% ou -84'000 francs) est expliquée par l'arrivée à terme de certains postes (p.ex. achat de mobilier pour la CSUM et petits investissements dans la distribution d'eau et l'épuration. Ce phénomène n'est que passager dans l'attente de la consolidation des travaux d'assainissement de la rue de la Gare et de construction d'une passerelle aux Sors.

Les dédommagements aux collectivités publiques augmentent (+7.322% ou +536'500 francs) en raison de la hausse des écolages versés à l'EORéN, et les subventions accordées sont également en hausse (+10.973% ou +866'000 francs) suite à l'introduction de la facture sociale et le passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale.

Au plan des revenus, le produit global des **impôts** semble en augmentation (+8.174% ou +1.019 million de francs) si l'on oublie de considérer la disparition du fonds provisoire de répartition enregistrée préalablement dans les **subventions acquises** (-96.093% ou -1.943 million de francs).

La diminution 2015 des **prélèvements aux réserves** (-75.925% ou -1.334 million de francs) est expliquée par le prélèvement 2014 à la réserve RFV (Cf. **autorités et personnel**).

classification par nature (en francs)

	B20	15	B20°	14	Va	riation entre 2	2015 et 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charge	es	Reven	us
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.	%
Autorités et personnel	3'369'500		4'983'000		-1'613'500	-32.380		
Biens, services et march.	3'019'500	i	2'984'000		+35'500	+1.190		
Intérêts passifs	931'500		1'046'500		-115'000	-10.989		
Amortissements	1'400'000		1'484'000		-84'000	-5.660		
Parts contrib. sans affect.	500		500	İ	0		i	
Dédommag. aux collectivités	7'863'500		7'327'000		+536'500	+7.322		
Subventions accordées	8'758'000		7'892'000		+866'000	+10.973		
Subventions redistribuées	450'000	!	470'000		-20'000	-4.255		
Attributions financ. spéciaux	168'500	i	344'500		-176'000	-51.089	1	
Imputations internes	2'682'000		2'659'000	ļ	+23'000	+0.865		
Impôts		13'485'000		12'466'000			+1'019'000	+8.174
Patentes et concessions		750'500		730'000			+20'500	+2.808
Revenus des biens		2'157'500		2'306'000			-148'500	-6.440
Taxes et émoluments		3'245'500		3'118'500			+127'000	+4.072
Parts recettes cant. et féd.		78'500		103'500			-25'000	
Dédommag. de collectivités		1'040'500		1'168'500			-128'000	-10.954
Subventions acquises		79'000		2'022'000			-1'943'000	-96.093
Subventions redistribuées		450'000		470'000			-20'000	-4.255
Prélèvements aux réserves		423'000		1'757'000			-1'334'000	-75.925
Imputations internes		2'682'000		2'659'000			+23'000	+0.865
Total	28'643'000	24'391'500	29'190'500	26'800'500	-547'500		-2'409'000	

Excédent de charges 4'251'500 2'390'000

Compte de fonctionnement Classification par tâche

L'analyse des comptes par tâche permet de comparer les coûts nets des secteurs. Ce tableau offre une comparaison plus fine que l'analyse par dicastère, laquelle regroupe plusieurs tâches. Par secteur, par rapport au budget 2014, les commentaires suivants sont apportés :

- D'une manière générale, la comparaison des budgets 2014 et 2015 est impactée par la réforme de la police (113), l'importante hausse des écolages EORéN (201), l'introduction du concept de facture sociale (239, 520, 532 et 58), la réforme de fiscalité des personnes morales (900.401) et la révision de la péréquation des charges (922), qui rendent la comparaison difficile; toutefois, au final, ces variations ont un effet globalement neutre sur le déficit du compte de fonctionnement puisque l'aggravation entre les exercices 2014 et 2015 peut être expliquée par la seule écriture comptable liée du passage du principe de caisse à celui d'échéance en matière d'aide sociale (58).
- Légère hausse de **l'administration** (020) suite à la renonciation au mandat de gestion du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, compensée par une baisse du coût du **Conseil communal** (012) ; la **police** (113) augmente en raison de LPol 2015.
 - La péjoration des écoles (201) est expliquée par la hausse des écolages alors que celle de l'ambulance (44/46) est liée à une incertitude concernant le coût de l'externalisation du 144.
 - L'entretien des parcs publics (330) et des terrains des sports (340) sont à la baisse suite à la mécanisation des opérations de tonte (achat d'un robot-tondeuse).
 - Les produits provenant de l'électricité et du gaz (86) sont en légère progression.
 - Le poids de l'intérêt de la dette diminue suite au remboursement de son prêt par la fondation des Indiennes (940.3).
- La participation à la **péréquation financière intercommunale** (922) diminue suite à la révision de la loi et la fin du fonds de répartition provisoire influence négativement les **impôts des personnes morales** (900.462).

classification par tâche (en francs)

		B2015	B2014			B2015	B2014
				Report		9'213'500	8'506'000
011	Conseil général	20'000	22'000	520/532	Assurances sociales	793'000	01
012	Conseil communal	184'500	213'500	540	Structures d'accueil	538'500	600,000
020	Administration	1'284'500	1'257'000	541	Instit. mineurs handicapés	90,000	65'000
029	Administration générale	l ol	ol	58	Action sociale	3'124'500	2'397'500
101	Contrôle des habitants	35'500	24'500	620	Routes communales	894'000	898'500
113	Police	143'500	78'000	621	Parkings	-104'500	-102'000
140	Police du feu	145'500	81'500	65	Entreprises de transport	747'500	738'000
140.352	Premiers secours Ntel	193'000	228'000	700	Eau*	(-114'500)	(-86'000)
160	Protection civile	70'000	68'500	710	Epuration*	(-50'000)	(+162'000)
201	Ecole obligatoire cycles 1-3	5'927'000	5'462'000	711	Eaux claires	(+338'000)	(+329'000)
212	CSUM	(641'500)	(659'500)	720	Déchets urbains	146'000	100'500
215	Service de conciergerie	(480'500)	(489'000)	722	Autres déchets*	(-4'000)	(-4'000)
214/231/239	Ecoles supérieures	82'500	13'000	74/75	Cimetière, rives et berges	48'500	42'500
300	Bibliothèque-médiathèque	107'000	103'000	790	Aménag. du territoire	128'500	143'000
302	Théâtre régional	126'500	124'500	791	Agglomération	38'500	27'000
303	Espace Perrier	206'000	176'000	80/81	Agriculture, forêt	30'500	37'500
309	Autres subv. culture	85'500	86'500	83	Tourisme	16'500	17'000
330	Parcs publ. et jeux	191'000	214'000	86	Electricité & gaz	-750'000	-729'000
340	Sports	119'500	147'000	900.400.00/06	Impôts PP	-10'425'000	-10'254'000
343	Ports*	(+8'000)	(+5'000)	900.401/2/462	Impôts PM	-3'010'000	-4'095'000
350	Espace Troglo	214'500	202'000	autres 90	Divers impôts & taxes	89'500	133'000
351/352	Site de La Tène	-157'000	-174'500	922	Péréquation	2'900'000	4'131'000
390	Chapelle	18'000	18'500	930/932/933	Autres parts aux taxes	-27'500	-27'500
44/46	Santé	22'500	23'000	940.3	Intérêt de la dette	(910'500)	(1'035'500)
49	Ambulance	194'000	138'000	940.4	Autres intérêts	3'000	1'00Ó
				942/943	Loyers nets	-233'500	-240'000
A reporter		9'213'500	8'506'000	Excédent de ch	narges	4'251'500	2'390'000

^{*} Le montant indique le prélèvement (+) ou l'attribution (-) à la réserve.

700.331.00 1 700.331.00 1 700.331.00 1 700.331.00 1	bilan 141.00.08 141.00.09 141.00.12 141.00.13	Foinreuse, conduite eau Tertres, Couviers, Curtils	% 2.50	de base	au 31.12.2014	Investisse Dépenses		Amortiss. 2015	Solde
700.331.00 1 700.331.00 1 700.331.00 1 700.331.00 1	141.00.09 141.00.12		2.50		44 01.12.2017		Revenus	I 2015 I	au 31.12.2015
700.331.00 1 700.331.00 1 700.331.00 1	141.00.12	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	310'000.00	265'796.95			7'800.00	257'996.95
700.331.00 1 700.331.00 1			2.50	550'000.00	144'776.40			13'700.00	131'076.40
700.331.00 1	1/11 00 13	La Prévôté, mise en conformité, étude	4.50	610'000.00	316'365.00			27'500.00	288'865.00
		Ls-de-Meuron, eaux potable	2.50	174'000.00	86'944.40			4'300.00	82'644.40
	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	5.00	37'000.00	7'385.30			1'900.00	5'485.30
	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	10.00	40'000.00	25'508.55			4'000.00	21'508.55
	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	5.00	190'000.00	68'687.30			9'500.00	59'187.30
	141.00.17	Grand'Rue, conduite	5.00		46'290.00			6'700.00	39'590.00
	141.00.18	Bouclage eau	5.00		46'116.00			5'000.00	41'116.00
	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	5.00		19'055.20			700.00	18'355.20
1	141.00.20	Achat réseau d'eau	5.00		242'789.30			23'400.00	219'389.30
	141.00.22	Eau, interconnexion, réalisation et étude*	1.25	1'580'000.00	1'293'848.60			20'000.00	1'273'848.60
700.331.00 1	141.00.23	CEN-e, extension, étude	20.00	113'000.00	0.00	113'000.00		2000000	113'000.00
700.331.00 1	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	5.00	395'500.00	165'000.00	230'500.00			395'500.00
1		•			3'757'505.11	343'500.00	0.00	187'015.00	3'916'005.11
Eaux usées								187'000.00	
	141.10.00	Canaux égouts, compte général	2.50		378'804.50			27'900.00	350'904.50
	141.10.01	Collecteur de Préfargier	5.00	152'000.00	1'042.30			1'042.30	0.00
	141.10.02	Les Pasquiers, collectif eaux usées	2.50	163'000.00	64'761.75			4'100.00	60'661.75
	141.10.03	Le Fournier, séparatif	2.50	160'000.00	108'507.15			3'900.00	104'607.15
	141.10.04	Station de relevage STAP	10.00	118'000.00	3'424.80			3'424.80	0.00
	141.10.05	Le Pré-aux-Andins, séparatif	2.50	1'129'000.00	433'426.39			28'200.00	405'226.39
710.331.00 1	141.10.06	La Tène, station pompage STAP	3.50	557'000.00	334'157.85			19'500.00	314'657.85
	141.10.07	Ls-de-Meuron, eaux usées	2.50	156'600.00	71'672.20			4'000.00	67'672.20
710.331.00 1	141.10.08	Le Crêt, aménagement	2.50	50'000.00	42'830.03			1'300.00	41'530.03
710.331.00	141.10.10	La Tène, assainissement canaux	2.50	400'000.00	69'461.60			10'000.00	59'461.60
710.331.00 1	141.10.11	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	529'000.00	400'000.00	129'000.00		10 000.00	529'000.00
		•			1'908'088.57	129'000.00	0.00	103'367.10	1'933'721.47
Eaux claires					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		0.00	103'500.00	1 333 721.47
711.331.00 1	141.20.00	Le Mouson, collecteur interc. eaux claires	2.50	429'710.35	56'000.00			2'000.00	54'000.00
711.331.00 1	41.20.01	Bois d'Epagnier, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	33'655.30			6'100.00	27'555.30
711.331.00 1	141.20.02	Les Sors, canal, eaux claires	5.00	170'000.00	11'223.55			5'000.00	6'223.55
711.331.00 1	141.20.03	Les indiennes, séparatif	2.50	500'000.00	477'004.70			17'600.00	459'404.70
711.331.00 1	141.20.04	Tertres, Couviers, Ouches, separatif	2.50	2'150'000.00	620'163.20			53'700.00	566'463.20
711.331.00 14	141.20.05	Les Sors, séparatif - amont	2.50	296'000.00	122'848.75			7'400.00	115'448.75
711.331.00 1	141.20.06	Ls-de-Meuron, eaux claires	2.50	539'400.00	185'165.85			13'500.00	171'665.85
711.331.00 14	141.20.07	Ch. du Devens, eau claires viabilisation	2.50	78'000.00	6'911.35			2'000.00	4'911.35
711.331.00 14	141.20.08	Séparatif, eaux claires	2.50	. 5 555.55	668'586.87			23'000.00	645'586.87
711.331.00 14	41.20.09	Réseau, eaux claires	2.50		13'050.00			8'600.00	4'450.00
	141.20.10	Séparatif, 1er étape	2.50		1'151'903.03			38'700.00	1'113'203.03
711.331.00 14	141.20.11	Chenevier, séparatif	2.50	500'000.00	448'236.15			12'500.00	435'736.15
	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	568'000.00	420'000.00	148'000.00		12 500.00	568'000.00
ı		,,		000 000.00	4'214'748.75	148'000.00	0.00	190'100.00	4'172'648.75
ł					7 2 17 170.13	170 000.00	0.00	190 000.00	4 1/2 040./5

^{*} Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

Compte	Compte	Rubrique	Taux	Montant	Solde	Investisse	amont .	Amortiss.	Solde
exploitation	bilan		%	de base	au 31.12.2014	Dépenses	Revenus	2015	au 31.12.2015
Camping		1		40 2400	44 01.12.2014	Вореносо	Trevenus	2013	au 31.12.2013
351.331.00	141.40.02	Camping passage, aménagement	3.00	595'000.00	432'995.25			17'900.00	415'095.25
351.331.00	141.40.05	Camping, étude bâtiment sanitaire	20.00	23'205.00	27'727.00			4'600.00	23'127.00
351.331.00	143.70.01	Camping, bâtiment sanitaire	4.20	1'972'500.00	1'706'435.20			83'000.00	1'623'435.20
i		,	******	1012000.00	2'167'157.45	0.00	0.00	105'500.00	2'061'657.45
Culte					2 107 107.40	0.00	0.00	105'500.00	2 001 037.43
390.331.00	143.90.00	Temple Comaux	2.00		39'000.00			1'600.00	37'400.00
			2.00		39'000.00	0.00	0.00	1'600.00	37'400.00
					00 000.00	0.00	0.00	1'500.00	37 400.00
			Total		2'462'334.50	0.00	0.00	133'900.00	2'328'434.50
SANTE									
DDE VOVANIO	= 000111=		Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
PREVOYANCI									
	cueil de l'enfand				i				
540.331.00	143.60.04	Structure d'accueil, étude	10.00	43'122.45	31'122.45			4'000.00	27'122.45
					31'122.45	0.00	0.00	4'000.00	27'122.45
								4'000.00	
TRAFIC			Total		31'122.45	0.00	0.00	4'000.00	27'122.45
Routes commu	.nalaa								
620.331.00	141.30.00	O (ID							
	141.30.00	Grand'Rue, aménagement	2.50		210'687.15			7'700.00	202'987.15
	141.30.01	Carrefour Bellevue - Fleur-de-Lys	2.50	160'000.00	83'254.30			4'000.00	79'254.30
	141.30.08	Rte Gare Tène, nouvelle Rte s/Crêt	2.50	5'170'000.00	1'489'999.15			129'200.00	1'360'799.15
	141.30.10	Cité Robinson, bande cyclable Cession Fondation de Préfargier	2.50	80'000.00	38'485.00			2'000.00	36'485.00
	141.30.11	Edairage public	10.00	34'170.00	20'570.00			3'400.00	17'170.00
620.331.00	141.30.12	Rue des Indiennes, modération trafic	10.00	54'000.00	36'962.30			5'400.00	31'562.30
	141.30.18	Gare, étude assainissement	2.50	300'000.00	172'361.60			7'500.00	164'861.60
	141.30.18	Gare, etude assamissement Gare, assainissement, réaménagement*	10.00 3.00	110'000.00	142'719.50	0.00 / ///// 0.00		11'000.00	131'719.50
	141.30.23	Passerelle mobilité douce, étude		3'814'700.00	1'600'000.00	2'214'700.00			3'814'700.00
	141.30.23	Passerelle mobilité douce, construction*	10.00 3.70	65'000.00 3'000'000.00	72'871.70	0001000 00		6'500.00	66'371.70
	141.30.26	Edairage public, assainissement partiel*	10.00	175'000.00	2'700'000.00	300'000.00			3'000'000.00
	146.50.07	Véhicules, achat et modernisation	15.00	199'000.00	125'000.00 164'007.00	50'000.00	i	201000 00	175'000.00
	,	vollicates, actiat of modernisation	15.00	199 000.00	6'856'917.70	2'564'700.00	0.00	30'000.00	134'007.00
Parkings					0 030 917.70	2 304 700.00	0.00	206'700.00 207'000.00	9'214'917.70
•	141.30.15	Horodateurs, extention parcage payant	10.00	32'000.00	31'190.20			3'200.00	27'990.20
		reconstruction paroago payant	10.00	32 000.00	31'190.20	0.00	0.00	3'200.00	27 990.20 27'990.20
					01 150.20	0.00	0.00	3'000.00	27 990.20
L			Total		6'888'107.90	2'564'700.00	0.00	209'900.00	9'242'907.90
	ET AMENAGE	MENT, ENVIRONNEMENT	<u>.</u>				0.00	233 300.00	5 242 501.50
Eau potable									
	141.00.00	Les indiennes	2.50	418'358.55	202'958.55			10'700.00	192'258.55
	141.00.02	Ch. du Crêt, conduite eau	2.50	630'000.00	72'213.21			15'700.00	56'513.21
	141.00.04	Camping, eau chalets, île	5.00	120'000.00	117'345.05			6'000.00	111'345.05
	141.00.05	La Tène, adduction eau camping	2.50	200'000.00	123'444.75			5'000.00	118'444.75
	141.00.06	Les Essertons, conduite eau	5.00	240'000.00	125'077.10			12'000.00	113'077.10
	141.00.07	Rues Prairie et Verger-des-fontaines des travaux d'investissement en cours	2.50	445'000.00	387'903.45			11'100.00	376'803.45

Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

Compte exploitation 700.331.00	Compte bilan	Rubrique	Taux I	Montant	Solde	Investiss	ement	Amortiss.	Solde
700 224 00			%	de base	au 31.12.2014	Dépenses	Revenus	2015	au 31.12.2015
	141.00.08	Foinreuse, conduite eau	2.50	310'000.00	265'796.95			7'800.00	257'996.95
	141.00.09	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	550'000.00	144'776.40			13'700.00	
	141.00.12	La Prévôté, mise en conformité, étude	4.50	610'000.00	316'365.00			27'500.00	288'865.00
700.331.00	141.00.13	Ls-de-Meuron, eaux potable	2.50	174'000.00	86'944.40			4'300.00	82'644.40
700.331.00	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	5.00	37'000.00	7'385.30			1'900.00	5'485.30
	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	10.00	40'000.00	25'508.55			4'000.00	21'508.55
	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	5.00	190'000.00	68'687.30			9'500.00	59'187.30
	141.00.17	Grand'Rue, conduite	5.00		46'290.00			6'700.00	39'590.00
	141.00.18	Bouclage eau	5.00		46'116.00			5'000.00	41'116.00
	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	5.00		19'055.20			700.00	18'355.20
	141.00.20	Achat réseau d'eau	5.00		242'789.30			23'400.00	219'389.30
	141.00.22	Eau, interconnexion, réalisation et étude*	1.25	1'580'000.00	1'293'848.60			20'000.00	1'273'848.60
	141.00.23	CEN-e, extension, étude	20.00	113'000.00	0.00	113'000.00			113'000.00
700.331.00	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	5.00	395'500.00	165'000.00	230'500.00			395'500.00
					3'757'505.11	343'500:00	0.00	187'015.00	3'916'005.11
Eaux usées							5.55	187'000.00	
	141.10.00	Canaux égouts, compte général	2.50		378'804.50			27'900.00	350'904.50
710.331.00	141.10.01	Collecteur de Préfargier	5.00	152'000.00	1'042.30			1'042.30	0.00
	141.10.02	Les Pasquiers, collectif eaux usées	2.50	163'000.00	64'761.75			4'100.00	60'661.75
	141.10.03	Le Fournier, séparatif	2.50	160'000.00	108'507.15			3'900.00	104'607.15
	141.10.04	Station de relevage STAP	10.00	118'000.00	3'424.80			3'424.80	0.00
710.331.00	141.10.05	Le Pré-aux-Andins, séparatif	2.50	1'129'000.00	433'426.39			28'200.00	405'226.39
	141.10.06	La Tène, station pompage STAP	3.50	557'000.00	334'157.85			19'500.00	314'657.85
	141.10.07	Ls-de-Meuron, eaux usées	2.50	156'600.00	71'672.20			4'000.00	67'672.20
710.331.00	141.10.08	Le Crêt, aménagement	2.50	50'000.00	42'830.03			1'300.00	41'530.03
710.331.00	141.10.10	La Tène, assainissement canaux	2.50	400'000.00	69'461.60			10'000.00	59'461.60
710.331.00	141.10.11	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	529'000.00	400'000.00	129'000.00		10 000.00	529'000.00
		1			1'908'088.57	129'000.00	0.00	103'367.10	1'933'721.47
Eaux claires							5.55	103'500.00	
	141.20.00	Le Mouson, collecteur interc. eaux claires	2.50	429'710.35	56'000.00			2'000.00	54'000.00
	141.20.01	Bois d'Epagnier, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	33'655.30			6'100.00	27'555.30
711.331.00 1	141.20.02	Les Sors, canal. eaux claires	5.00	170'000.00	11'223.55			5'000.00	6'223.55
	141.20.03	Les indiennes, séparatif	2.50	500'000.00	477'004.70			17'600.00	459'404.70
	141.20.04	Tertres, Couviers, Ouches, séparatif	2.50	2'150'000.00	620'163.20		i	53'700.00	566'463.20
711.331.00 1	141.20.05	Les Sors, séparatif - amont	2.50	296'000.00	122'848.75		ľ	7'400.00	115'448.75
711.331.00	141.20.06	Ls-de-Meuron, eaux claires	2.50	539'400.00	185'165.85			13'500.00	171'665.85
711.331.00	141.20.07	Ch. du Devens, eau claires viabilisation	2.50	78'000.00	6'911.35			2'000.00	4'911.35
711.331.00	141.20.08	Séparatif, eaux claires	2.50		668'586.87		l	23'000.00	645'586.87
711.331.00 1	141.20.09	Réseau, eaux claires	2.50		13'050.00			8'600.00	4'450.00
711.331.00 1	141.20.10	Séparatif, 1er étape	2.50		1'151'903.03			38'700.00	1'113'203.03
711.331.00	141.20.11	Chenevier, séparatif	2.50	500'000.00	448'236.15			12'500.00	435'736.15
711.331.00 1	141.30.18	Gare, assainissement, réaménagement*	2.50	568'000.00	420'000.00	148'000.00		12 300.00	568'000.00
		,	,		4'214'748.75	148'000.00	0.00	190'100.00	4'172'648.75
							0.00	190'000.00	7 112 040.13

^{*} Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

Compte	Compte	Rubrique	Taux	Montant	Solde	Investisse	ement	Amortiss.	Solde
exploitation	bilan		%	de base	au 31.12.2014	Dépenses	Revenus	2015	au 31.12.2015
Aménagemen	t du territoire								
790.331.00	141.10.09	Etude PGEE, ME + TW	10.00	270'000.00	69'461.60			18'000.00	51'461.60
790.331.00	141.30.20	SIG	15.00	72'000.00	23'559.55			10'800.00	12'759.55
790.331.00	141.81	Etude coordonnée TEDA	10.00	70'000.00	48'126.75			7'000.00	41'126.75
790.331.00	141.81.01	Derrière-Chez-Menod, étude	10.00	24'120.40	11'549.80			2'400.00	9'149.80
					152'697.70	0.00	0.00	38'200.00	114'497.70
								38'000.00	
			Total		10'033'040.13	620'500.00	0.00	518'682.10	10'136'873.03
ECONOMIE P	UBLIQUE								
			Total		0.00			0.00	0.00
FINANCES ET									
Immeubles du	patrimoine fina	ancier							
942.330.00	123.03.00	ABachelin 6	10.00	944'225.00	905'092.10			24'700.00	880'392.10
942.330.00	123.04.00	Ls-de-Meuron 8	2.00	559'395.50	527'247.00				527'247.00
942.330.00	123.06.00	CIS	2.00	1'800'000.00	1'788'867.20				1'788'867.20
942.330.00	123.06.00	CIS, remplacement chaudière	7.50	85'000.00	68'153.60			6'400.00	61'753.60
942.330.00	123.06.00	CIS, travaux divers*	10.00	140'000.00	110'000.00	30'000.00			140'000.00
}					3'399'359.90	30'000.00	0.00	31'100.00	3'398'259.90
								31'000.00	0 000 200.00
			Total		3'399'359.90	30'000.00	0.00	31'100.00	3'398'259.90
 RECAPITULA	TION		Total		2214541702.02	212451200 00	0.00	410.4010.00 45	0.414.0510.00 ==0
			- Total		32'151'782.93	3'215'200.00	0.00	1'243'069.15 1'243'000.00	34'125'928.78

^{*} Montants estimés en raison des travaux d'investissement en cours.

Evolution des impôts par genre (en francs)

Genre	B2015	B2014	C2013	C2012
Impôt revenu PP	8'700'000	8'653'000	7'650'000	7'981'065
Impôt fortune PP	800'000	766'000	675'000	634'893
Prestations en capital PP	200'000	184'000	150'000	189'444
Récupérations PP	75'000	75'000	75'000	71'218
Impôt à la source PP	300'000	277'000	250'000	206'502
Impôt frontaliers PP	350'000	299'000	220'000	250'053
Impôt sur gains de loterie				1'540
Impôt bénéfice PM	1'000'000	1'500'000	2'750'000	2'170'806
Impôt capital PM	380'000	162'000	150'000	1'106'192
Récupérations PM	150'000	100'000	85'000	-108'058
Fonds PM, rép. habitants	430'000			
Fonds PM, rép. emplois	650'000	İ		
Impôt foncier PM	400'000	400'000	350'000	601'265
Fonds répartition PM		1'933'000	4'000'000	3'862'816
-	13'435'000	14'349'000	16'355'000	16'967'736

Regroupement	B2015	B2014	C2013	C2012
Impôts PP	10'425'000	10'254'000	9'020'000	9'334'715
Impôts PM	3'010'000	4'095'000	7'335'000	7'633'022
	13'435'000	14'349'000	16'355'000	16'967'736

Evolution de la dette

(en milliers de francs)

B221.	Libellés	Taux	Dettes au	2014	Dettes au	Variations	Dettes au
			01.01.2014		31.12.2014	2015	31.12.2015
07	2004/14 KK Wien	3.12%	1'460	-1'460			
80	2004/14 KK Wien	3.40%	4'000	-4'000	,		
09	2004/14 UBS	3.00%	865	-865			
10	2005/15 SUVA*	2.63%	800	-100	700	-700	
11	2006/16 SUVA*	2.95%	1'400	-200	1'200	-200	1'000
13	2007/17 SUVA*	3.09%	2'250	-250	2'000	-250	1'750
14	2008/18 KK Wien	3.00%	5'640		5'640		5'640
23	2005/15 UBS	2.90%	1'936.75	-155.80	1'780.95	-155.80	1'625.15
25	2011/21 BCGE	2.69%	2'300		2'300		2'300
26	2011/26 BCGE	2.46%	6'500		6'500		6'500
27	2012/22 BCGE	1.70%	3'200		3'200		3'200
28	2012/20 SUVA	1.17%	2'000		2'000		2'000
29	2012/22 PostFinance	1.51%	3'000		3'000		3'000
30	2013/23 SUVA	1.63%	3'000		3'000		3'000
31	2013/21 PostFinance	1.34%	2'000		2'000		2'000
32	Nv. emprunt 2014	1.70%		4'000	4'000		4'000
34	Nv. emprunt 2015	1.70%				6'000	6'000
	Amortissements ordinaires			-780.8		-705.8	
	Remboursement		Ī	-6'250		-600	
	Refinancement			4'000		6'000	
	Total		40'351.75		37'320.95		42'015.15

^{*} Amortissements facultatifs.

La dette de 40.015 millions de francs à fin 2015 comprend le montant des investissements réalisés pour l'EORéN (Collège Billeter, CSUM, salle polyvalente, pour lesquels une refacturation a lieu sur un montant de 10.579 millions de francs pour les amortissements et sur 7.848 millions de francs pour les intérêts).

Le prêt de la commune de La Tène à la Fondation des Indiennes a été intégralement remboursé fin mars 2014 pour la somme de 6.65 millions de francs.

Imputations internes des intérêts

940.490.00 (en francs)

	Répart.	N° de compte		N° de compte	Imputations
	en %	débit		crédit	des intérêts*
Ecole obligatoire cycles 1 - 3	3.74	201.390.00	à		16'500
CSUM	35.34	212.390.00	à		153'000
Espace Perrier	0.22	303.390.00	à		1'000
Parcs publics et places de jeux	0.92	330.390.00	à		4'000
Camping	8.98	351.390.00	à		38'500
Temple	0.16	390.390.00	à		500
Stuctures d'accueil de l'enfance	0.14	540.390.00	à		500
Trafic	10.55	620.390.00	à		45'500
Parkings	0.05	621.390.00	à		500
Aménagement du territoire	0.42	790.390.00	à		2'000
Immeubles, patrimoine financier	39.48	942.390.00	à	J	170'500
	100.00				432'500

Postes autofinancés	N° de compte	N° de compte	Imputations		
	débit		crédit	des intérêts	
Service des eaux	700.390.00 à			70'000	
Protection des eaux	710.390.00	à		42'000	
Eaux claires	711.390.00	à	940.490.00	138'000	
Déchets logements	720.390.00	à		1'500	
Déchets entreprises	722.390.33	à		500	
				252'000	

684'000

^{*} Remarque : tous les montants sont arrondis.

Tableau de répartition des énergies et eau

eau, gaz, électricité, mazout, entretien et divers (en francs)

Compte	Libellés	B2015	Le Vigner	Electricité	Energie	Eau	Régie +	Abonn.	B2014	C2013
					(gaz + mazout)		entretien			
020.312.00	Administration générale	8'000		4'000	2'500	500	500	500	8'000	9'095
113.312.00	Police	1'500		1'500	0	o	o	0	1'500	1'705
140.312.00	Police du feu	2'500		700	1'100	300	300	100	2'500	2'842
160.312.00	Protection civile	3'500		3'500	0	o	o	o	2'000	3'979
201.312.00	Ecole obligatoire cycles 1 à 3	120'000		40'000	70'000	7'500	1'500	1'000	107'500	71'060
212.312.00	СЅИМ	49'000		8'000	36'000	4'000	500	500	43'000	51'163
300.312.00	Bibliothèque	1'000		1'000	0	0	o	o		1'010
303.312.00	Espace Perrier	37'500		14'000	18'500	4'000	500	500	36'500	48'889
340.312.00	Sports activités générales	4'000		3'000	0	o	1'000	o	2'000	41'499
350.312.00	Espace Troglodyte	4'500		1'000	2'000	500	500	500	4'500	2'274
351.312.00	Site de La Tène	19'000		4'000	2'000	10'000	2'500	500	18'500	5'116
620.312.00	Réseau des routes communales	23'000		3'000	15'000	1'000	3'000	1'000	21'000	21'034
620.312.01	Eclairage public	35'000		35'000	0	o	o	o	45'000	23'876
621.312.00	Parkings	1'000		300	400	100	100	100	1'000	1'137
700.312.00	Eau	153'500	153'500	0	0	О	О	o	165'500	155'477
700.312.01	Eau, achat d'eau	0	o	0	0	o	О	o	5'000	79'430
710.312.00	Eaux usées	4'000		4'000	0	o	О	o	3'500	3'979
942.312.00	Bachelin 2	1'000		300	400	100	100	100	1'000	1'137
942.312.01	Bachelin 4	4'000	ļ	1'100	1'800	500	500	100	4'000	4'548
942.312.02	Bachelin 6	4'000	i	1'100	1'800	500	500	100	4'000	4'548
942.312.03	Louis-de-Meuron 8	4'000		1'000	2'000	I	400	100	4'000	4'548
942.312.04	Grand'Rue 4	2'500		400	1'000	500	500	100	2'500	2'842
				126'900	154'500		12'400	5'200		
		482'500	153'500			329'000			482'500	541'191

Site de La Tène

(en francs)

Recettes	B2015**	B2014**	B2013	C2012*
Location parcelles de camping	400'000	415'000	285'000	242'975.80
Camping de passage	100'000	100'000	100'000	95'314.35
Location emplacement véhicules	9'000	8'000	8'500	8'538.00
Ordures et eau	1'000	1'500	1'500	3'205.80
Taxe déchets à forfait	5'000	9'000	20'000	8'713.05
Electricité et remboursement de tiers	4'500	500	500	4'894.25
Chalets	104'000	104'000	104'000	104'041.08
Locations Octogone	5'000	5'000		
Loyers port	69'500	67'000	66'000	66'750.66
Loyers places de bateaux	6'500	6'500	6'000	6'490.00
Location supports planches à voile	2'000	4'000	1'500	137.50
	706'500	720'500	593'000	541'060.49

Charges	B2015**	B2014**	B2013	C2012*
Camping, charges de personnel	276'000	283'000	299'000	298'796.20
Imputations, charges de personnel	-62'500	-65'000	-70'000	-63'521.05
Surveillance du camping	11'000	11'000	11'000	11'656.35
Camping, charges diverses	81'000	86'000	93'000	79'156.22
Enlèvement algues et déchets	12'000	16'000	28'000	15'689.25
Imputations, intérêts et traitements	48'500	32'000	4'500	20'244.80
Amortissements ordinaires	105'500	105'500	102'500	22'450.00
	471'500	468'500	468'000	384'471.77
Excédent de recettes	235'000	252'000	125'000	156'588.72

^{*} C2012 - reconstruction du bâtiment sanitaire du camping et fermeture anticipée.

^{**} B2015 et B2014 avec prise en considération du nouveau tarif résident.

CIS Sports et Loisirs Marin

(en francs)

Libellés	B201	B2015		B2014		3	C2012	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais d'entretien	45'000		45'000		25'033		64'822	
Assurance RC, chose	2'300		2'300		1'851		1'851	
Assurance des bâtiments, ECAP	4'500		4'500		4'488		4'488	
Amortissement ordinaire	6'500				14'000		14'000	
Imputations d'intérêts	37'000		37'000	ľ	34'761		34'761	
Honoraires gérance immobilière	6'000		6'000		4'912		4'912	
Loyer		127'000		127'000		126'936		126'936
	101'300	127'000	94'800	127'000	85'045	126'936	124'834	126'936

32'200

41'891

25'700

Excédent de recettes

2'102

^{*} L'amortissement du CIS est suspendu en application de la recommandation du DFS puisque MCH2 prévoira de comptabiliser au bilan les éléments du patrimoine financier selon les méthodes de la valeur de rendement ou de Discounted Cash Flow (et non plus selon la valeur d'estimation cadastrale).



République et canton de Neuchâtel COMMUNE DE LA TENE

Cahier 6 Signatures

Le budget communal qui précède a été adopté par le Conseil général de la commune de La Tène lors de sa séance du 11 décembre 2014.
La Tène, le 11 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

S. Fassbind-Ducommun H. Hoffmann

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

La secrétaire,

S. Praz

La présidente,

Le président,

M. Eugster



République et Canton de Neuchâtel COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2015

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964, Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009, Entendu le rapport de la commission financière, Sur la proposition du Conseil communal,

arrêté:

Ар	probation
du	budaet

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2015 comprenant

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

 Charges
 Fr.
 28'643'000

 Revenus
 Fr.
 24'391'500

 Excédent de charges
 Fr.
 4'251'500

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

DépensesFr.6'043'000RecettesFr.4'950'000Investissements nets / augmentationFr.1'093'000

Entrée en vigueur

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

²Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

La Tène, le 11 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL La présidente, Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun H. Hoffmann